

L'industrie française du sucre à la veille d'une gigantesque restructuration

C'EST UN véritable séisme qui devrait affecter l'industrie française du sucre. Les deux géants, qui contrôlent 70 % du marché, Béghin-Say et Saint-Louis Sucre, pourraient en effet changer de main. Leurs actionnaires respectifs n'entendent pas, en effet, rester durablement dans ce métier. De plus, si le marché européen est encore protégé par des prix garantis et des quotas, un vaste mouvement de libéralisation est attendu et devrait accélérer la restructuration de cette industrie. La bataille autour de Béghin-Say a déjà commencé. Désireux d'imiter l'allemand Südzucker, numéro un mondial, des betteraviers français ont demandé au Crédit agricole de les aider à financer cette acquisition pour un montant de 12 milliards de francs, mais la banque a jugé l'initiative tardive et aventureuse.

Lire page 14

Jeanine, Robert et leurs enfants

LE PROCUREUR de la République de Draguignan (Var) a ouvert, jeudi 21 juin, une procédure d'assistance éducative concernant les deux enfants de Jeanine et de son frère Robert. L'institutrice de 62 ans a accouché, le 4 mai, d'un bébé issu de la fécondation, par son frère, de l'ovule d'une « donneuse ». Son frère est également le père d'un autre enfant, porté aux Etats-Unis par la femme ayant fourni l'ovule à Jeanine. La justice s'inquiète du climat de violence qui semble régner au sein de la maison commune de Draguignan. Cette affaire illustre les multiples contournements possibles de la loi française en matière de procréation.

Lire page 7

Toulouse met le feu au foot



JACQUES RUBIO

LE PRÉSIDENT du Toulouse Football Club, Jacques Rubio, a vu, jeudi 21 juin, son club relégué en National. Il maintient sa volonté d'en appeler au Conseil d'Etat pour rester en D1. Le vice-président du TFC, M^r Decker, a évoqué des « tentatives d'extorsion de signature ».

Lire page 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 623 - 7,50 F



Europe : le prix du ralentissement économique

● La BCE souligne les « incertitudes » qui pèsent sur une croissance en recul ● Elle exclut un retour de l'inflation ● En Allemagne, le chômage remonte depuis le début de l'année ● En France, Laurent Fabius s'inquiète d'une « bouffée » d'inflation et veut limiter la hausse du smic

L'ENVIRONNEMENT mondial entraîne « de sérieuses incertitudes » sur la croissance économique européenne, a expliqué Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne, jeudi 21 juin. Pour marquer sa confiance, la BCE n'a pas modifié ses taux d'intérêt, mais son changement de ton est net. Elle ne compte plus que sur une expansion moyenne, dans la zone euro, de 2,5 % en 2001, ou même de 2 %, contre 3 % début mars. M. Duisenberg minimise en revanche les risques d'inflation en Europe, malgré la hausse des prix qui a atteint 3,5 % en mai. Il estime qu'il s'agit d'un mouvement « temporaire » dû au renchérissement du pétrole et aux crises agricoles.

Après avoir fait preuve d'optimisme sur la faculté de résistance de l'Europe au ralentissement américain, les responsables européens les uns après les autres manifestent leur inquiétude. Le point faible est l'Allemagne, où les économistes revoient régulièrement leurs prévisions à la baisse. La



croissance y serait devenue nulle au deuxième trimestre. L'Institut économique de Berlin (DIW), le plus pessimiste, n'exclut plus une récession, mais le gouvernement table encore sur 2 %. En France, malgré les mauvais indices d'avril et de mai sur la consommation, le gouvernement compte officiellement sur une croissance de 2,7 % ; les économistes évoquent plutôt 2,5 % ou 2,4 %.

Les conséquences du ralentissement économique se font sentir sur le chômage, qui remonte en Allemagne, et sur les choix budgétaires. M. Jospin a aligné sa position sur celle de son ministre des finances, Laurent Fabius, qui vante la poursuite de la réduction des déficits. Autre débat : le smic. M. Fabius redoute qu'une hausse trop forte ne débouche, dans le contexte de hausse des prix, sur une spirale salaire-inflation remettant en cause la compétitivité du pays.

Lire pages 2, 5 et 11

www.lemonde.fr/economie



LA MORT DE JOHN LEE HOOKER

Old man blues

Le guitariste noir américain John Lee Hooker est décédé le jour de la Fête de la musique, jeudi 21 juin, à 83 ans, à son domicile de San Francisco. Il était l'un des derniers grands bluesmen après la disparition de Muddy Waters, Howlin' Wolf, Elmore James, Lightnin' Hopkins, issus comme lui du sud des Etats-Unis. Père du boogie, il avait inspiré plusieurs générations de musiciens, des Rolling Stones à Van Morrison.

Lire page 25 et la Fête de la musique page 27

En Australie, la peur d'une « invasion » et la dure condition des réfugiés

SYDNEY de notre correspondant

« Choqués » : douze parlementaires australiens ont été « choqués » par les conditions de détention des demandeurs d'asile dans les six centres d'internement qu'ils ont visités. Certains immigrants illégaux sont contraints de rester pendant plusieurs mois dans des cellules surchauffées où les toilettes sont fréquemment bouchées. Pour tenter d'améliorer le quotidien des détenus, les parlementaires préconisent notamment la construction d'habitations réservées aux familles et la mise en place d'une infrastructure de formation et de loisirs pour les enfants. Les députés et sénateurs souhaiteraient également que la durée d'internement des demandeurs d'asile ne dépasse pas quatorze semaines.

Le ministre australien de l'immigration, Philip Ruddock, a jugé ces recommandations « très naïves » et « clairement superficielles ». Selon lui, les membres de la commission passent trop de temps à Genève à assister à des réunions sur les droits de l'homme pour pouvoir prendre des décisions rationnelles. Les

immigrants illégaux vivent dans des camps « extraordinairement confortables », affirme Philip Ruddock. Les membres de la commission parlementaire ne semblent pas de cet avis. « Personne ne peut visiter ces centres sans être profondément ému », a expliqué le député travailliste Colin Hollis. Dans le « bloc Juliet », aujourd'hui détruit, du centre de détention de Port Healand, qui a été le théâtre cette année de plusieurs violentes émeutes de détenus, « les toilettes ne fonctionnaient plus et elles étaient, tout comme les douches, dans un état déplorable », a précisé un autre député de l'opposition, Roger Price. Tout était très sombre, avec trois personnes par cellule, dont une assise sur un matelas ».

Jamais une commission parlementaire n'avait jusqu'alors eu l'autorisation de rencontrer des demandeurs d'asile sans la présence d'officiels du ministère de l'immigration. Les douze députés et sénateurs, qui ont recolté plus de trois cents témoignages, ont révélé quelques histoires choquantes. « Chaque journée que je passe ici, j'ai l'impression de mourir peu à peu », a affirmé un Afghan interné

depuis deux ans. Le 9 juin, sept hommes se sont échappés du camp de Woomera, au sud de pays, en creusant un tunnel sous les grillages de protection, mais ils ont tous été depuis retrouvés par la police.

La peur d'une « invasion » de réfugiés est réelle en Australie. Les chiffres officiels tendent pourtant à prouver le contraire. Au premier trimestre 2000, ce pays a enregistré moins de 2 400 demandes d'asile, contre plus de 11 000 en France et 21 000 en Allemagne, selon le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies. Depuis 1999, près de deux cents bateaux contenant plus de 5 000 demandeurs d'asile provenant à 80 % d'Irak et d'Afghanistan ont été sabordés autour des îles d'Ashmore et de Christmas, qui se trouvent à mi-chemin entre les plages du Nord-Ouest australien et l'Indonésie d'où partent presque tous les navires de réfugiés. « Si nous n'étions pas aussi fermes, nous aurions 60 000 boat people qui viendraient s'échouer sur nos côtes chaque année », explique Philip Ruddock.

Frédéric Therin



SANTÉ PUBLIQUE

Vache folle : fin des abattages

Le gouvernement français est prêt à renoncer à l'abattage systématique des troupeaux au sein desquels un cas de vache folle a été découvert. Les experts des maladies à prion estiment qu'un tel abattage n'est plus indispensable pour garantir la santé publique. L'Agence française de sécurité sanitaire se prononcera le 25 juin.

www.lemonde.fr/prion

Siméon, un Juan Carlos bulgare ?

COMMENT appeler le régime qui est sorti des urnes le 17 juin en Bulgarie ? Une république paramonarchique ? Une démocratie royale ? Un parlementarisme royal ? De fait, la victoire remportée aux législatives par le mouvement fondé peu de mois auparavant par l'ex-roi Siméon II, qui n'était pas personnellement candidat, crée une situation étrange, moins archaïque en réalité que postmoderne. Personne ne soupçonne le citoyen Siméon Kobourgotski (transposition en bulgare de son nom de famille, de Saxe-Cobourg-Gotha) d'être une menace pour les libertés publiques, les structures démocratiques ou la légalité. Ses liens familiaux le rattachent à toutes les dynasties d'Europe occidentale, régnaient ou pas, qui les unes comme les autres respectent depuis des décennies l'ordre constitutionnel des pays où elles vivent. Pourtant, chacun suppose que son but est à terme de rétablir la monarchie en Bulgarie et de remonter sur ce modeste trône qu'il occupa enfant.

La comparaison historique qui peut venir à l'esprit des Français - Louis Napoléon Bonaparte élu président de la République puis rétablissant l'empire à la faveur d'un coup d'Etat en 1851 - ne fait

pas l'affaire. Sans même parler des évidentes différences de lieu et d'époque, le personnage n'a rien de comparable à l'aventurier au pedigree douteux devenu Napoléon III. Ayant passé le plus clair de sa vie en Espagne, Siméon de Saxe-Cobourg a assisté aux premières loges à la mise en selle de Juan Carlos, nommé roi par Franco, et à ce qui s'est passé ensuite : la création de toutes pièces par Juan Carlos d'une légitimité politique aujourd'hui presque universellement reconnue.

Ne parlons pas de légitimité dynastique : les Bulgares n'y croient pas plus que n'y ont cru les Espagnols. Juan Carlos a été « restauré », après une République, une guerre civile et quarante ans de dictature. Quant à l'ex-roi de Bulgarie, il n'est après tout que le petit-fils d'un prince allemand placé par Bismarck à la tête d'un jeune pays balkanique. Son prénom, Siméon, ainsi que son numéro, deux, établissent une continuité parfaitement fictive avec les royaumes bulgares du Moyen Age, engloutis par l'Empire ottoman.

Sophie Gherardi

Lire la suite page 13



MODE

L'autodidacte de Balenciaga

A trente ans, le Français Nicolas Ghesquiere, directeur artistique de Balenciaga, vient de recevoir, à New York, l'International Award, l'oscar de la mode, alors que Karl Lagerfeld ou Alexander McQueen repartaient bredouilles. Cet autodidacte dont la fin de contrat alimente toutes les rumeurs met les bureaux de style en émoi aux Etats-Unis.

International.....	2	Tableau de bord.....	18
France.....	5	Aujourd'hui.....	21
Société.....	7	Météorologie-Jeux.....	24
Régions.....	9	Culture.....	25
Carnet.....	10	Guide culturel.....	27
Horizons.....	11	Kiosque.....	28
Entreprises.....	14	Abonnements.....	10 et 28
Communication.....	17	Radio-Télévision.....	29

ÉCONOMIE Alors que la dégradation de la conjoncture paraît s'accroître sur le Vieux Continent, Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne, se veut

quand même rassurant. A ses yeux, la hausse de l'inflation dans la zone euro n'est qu'un phénomène « transitoire ». ● EN ALLEMAGNE, la croissance a été très faible au deuxième

trimestre et devrait atteindre au mieux 2 % pour l'ensemble de l'année 2001, selon divers instituts de prévisions. L'indice IFO du climat des affaires est tombé à 90,9 en mai, soit

le niveau le plus bas depuis 1999. ● LE CHANCELIER SCHROEDER doit faire face également à une remontée du chômage qu'il avait promis de baisser lors de son arrivée au pou-

voir. ● EN FRANCE, le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, continue à penser que son pays peut mieux résister que ses voisins au ralentissement actuel.

L'ampleur du ralentissement suscite interrogations et inquiétudes en Europe

Plusieurs pays de l'Union ne cessent de revoir leurs prévisions économiques à la baisse mais la Banque centrale européenne se contente d'évoquer une « modération de l'activité ». En Allemagne, l'inflation (3,5 %) a battu un record vieux de huit ans

DUBLIN

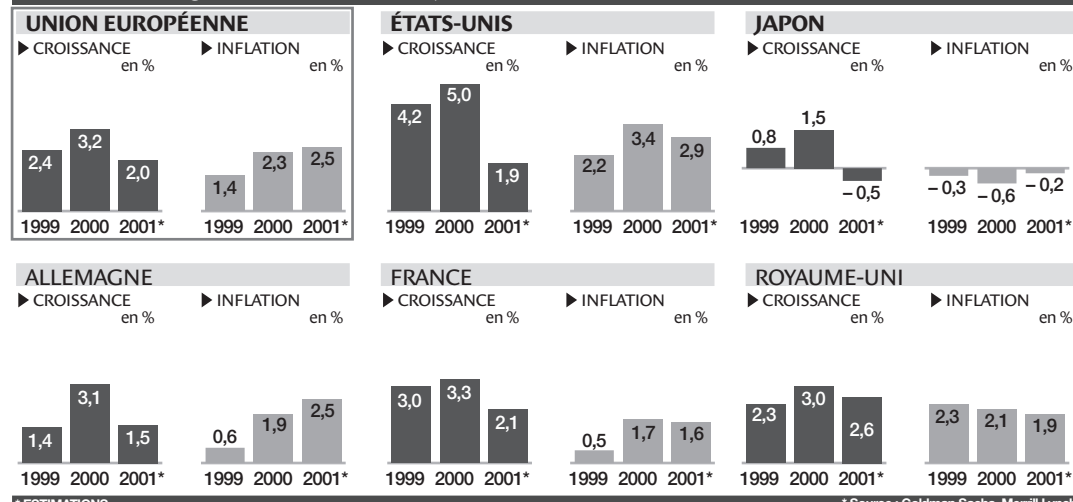
de notre envoyé spécial
Récession ? Stagflation ? Atterrissage brutal ? Wim Duisenberg se refuse encore à employer ce type de vocabulaire. De passage à Dublin, à l'occasion d'un conseil exceptionnel des gouverneurs, jeudi 21 juin, le président de la Banque centrale européenne (BCE) s'est voulu rassurant sur la situation économique de la zone euro, au moment où la dégradation de la conjoncture européenne semble s'accroître. La croissance devrait atteindre entre 2 et 2,5 % cette année et en 2002, a répété le Néerlandais. Néanmoins, M. Duisenberg semble chaque jour davantage concerné par l'ampleur du ralentissement : les données récentes « vont dans le sens d'une modération de l'activité économique », a-t-il dit. L'environnement mondial entraîne « de sérieuses incertitudes ». Pour mémoire, début mars, le président de la BCE tablait toujours sur une croissance de 3 %, et estimait que les douze pays de la zone euro allaient peu souffrir des difficultés américaines...
A l'instar de la BCE, depuis quel-

ques jours, le changement de ton est significatif chez les responsables monétaires et politiques de la zone euro. Après avoir fait preuve d'un optimisme à toute épreuve, les uns et les autres semblent de plus en plus prompts à tirer la sonnette d'alarme. Ainsi, en début de semaine, le ministre allemand de l'économie, Werner Müller, a évoqué l'éventualité d'une croissance « nulle » au deuxième trimestre dans son pays où, en mai, l'inflation a battu un record à 3,5 % (lire ci-dessous). Sur l'ensemble de la zone, la tendance est similaire : l'indice des prix à la consommation a grimpé de 3,4 % en mai - un record depuis le lancement de l'euro -, et la croissance au premier trimestre a atteint 0,5 %.

SOUVENIR DE STAGFLATION

L'inquiétude est désormais telle que de vieux spectres resurgissent. « Le récent affaiblissement de l'activité économique dans la zone euro, couplé à la hausse de l'inflation a ravivé le souvenir de la stagflation », note Thomas Mayer, chef économiste de Goldman Sachs, en Allemagne. Pour certains, l'actuelle

La dégradation de la conjoncture s'accroît sur le Vieux Continent



évolution n'est pas sans similitude avec le phénomène apparu en 1973 et 1979, lorsque la hausse des prix du pétrole avait brisé la croissance tout en alimentant l'envolée des prix dans les pays industrialisés. En est-on là ? Les économistes restent prudents. « A la différence des années 1970, estime M. Mayer, la

récente hausse des prix alimentaires et pétroliers n'a pas provoqué d'accélération significative des salaires. » Bref, une spirale inflationniste ne serait pas encore enclenchée.

De son côté, la BCE se refuse également à parler de stagflation. « Le ralentissement n'est pas si sensible. Personne n'attend de récession dans

la zone euro », a indiqué son chef économiste, Otmar Issing, voici quelques jours. Surtout, les gardiens monétaires, de même que la commission de Bruxelles, estiment que la brusque hausse des prix constatée en mai, constitue une sorte de pic, lié au renchérissement des cours du pétrole, aux crises

agricoles, et au taux de change de l'euro. « C'est un phénomène transitoire », a répété M. Duisenberg, à Dublin. L'indice des prix à la consommation devrait « redescendre en deçà de 2 % ? dans le courant de 2002 », disent à l'unisson les responsables monétaires, en partie pour désamorcer une éventuelle envolée des salaires.

Reste que cette situation complique la tâche des dirigeants de la zone euro. Même en l'absence de stagflation « la pire des constellations » selon un banquier central, la BCE est confrontée à un dilemme : soit elle baisse les taux, pour répondre aux effets du ralentissement économique, et elle alimente l'inflation. Soit elle les augmente, au risque de handicaper davantage la croissance. Jeudi, l'institut d'émission a maintenu ses taux inchangés à 4,5 %. Mais au vu des derniers commentaires, nombre d'experts attendent un mouvement de baisse dans les prochaines semaines. Une initiative qui répondrait aux appels discrets de nombreux gouvernements de la zone.

Philippe Ricard

Le chancelier Schröder aura du mal à gagner son pari sur la réduction du chômage

BERLIN

de notre correspondant
« Je veux abaisser le chômage significativement. C'est sur cela que je me ferai juger », avait déclaré Gerhard Schröder lors de son arrivée au pouvoir, fin 1998. Soucieux d'éviter l'erreur de Helmut Kohl, qui avait fait en 1996 la promesse intenable de diviser par deux le chômage d'ici à l'an 2000, il s'est fixé l'objectif modeste de le réduire à 3,5 millions en 2002. Fin 2000, le but semblait à portée de main, le chômage étant tombé, depuis les élections de 1998, de 4,153 millions à 3,767 millions. Las, depuis le début de l'année, le chômage remonte inexorablement, de 62 000 de janvier à mai en données corrigées des variations saisonnières. Le patron de l'institut d'économie de Hambourg (HWWA), Thomas Straubhaar, estime désormais que M. Schröder ne pourra pas tenir son objectif et qu'il « le manquera largement s'il ne recourt pas à du maquillage statistique ».

Le marché du travail est victime du ralentissement de la conjoncture, intervenu dès la mi-2000, qui vire au coup de frein brutal : la croissance a été « très faible » au second semestre, peut être « nulle » selon le ministre de l'économie, Werner

Müller. Sans cesse, les instituts de conjoncture reviennent leurs prévisions de croissance pour 2001 à la baisse. L'institut économique de Berlin (DIW) n'exclut plus une récession, tandis que le gouvernement table encore sur 2 %. L'opposition ne manque pas d'accuser le gouvernement d'être responsable

du marché du travail est victime du ralentissement de la conjoncture, intervenu dès la mi-2000, et qui vire au coup de frein brutal

de la chute de l'activité. « Cet atterrissage est l'atterrissage de Schröder », a accusé le chrétien-social bavarois, Edmund Stoiber, possible adversaire du chancelier aux législatives, en écho au « cet envol est mon envol », lancé par

M. Schröder pendant la campagne électorale de 1998. Le candidat social-démocrate avait prétendu à l'époque que l'économie allemande décollait parce que les agents économiques anticipaient son arrivée au pouvoir. Le chancelier se trouve ainsi face à une difficulté inattendue, alors que sa réélection dans quinze mois était donnée pour acquise. Mais que faire ?

Pour relancer la conjoncture, le gouvernement est relativement impuissant et le pire n'est peut-être pas passé : le ralentissement du premier trimestre était dû à l'atonie de la consommation intérieure et à la récession du bâtiment. L'effet de l'atterrissage brutal de l'économie américaine ne se fait sentir que depuis avril. Hors de question de jouer de l'arme budgétaire, alors que les déficits devraient être plus élevés que prévus : 2,1 %, au lieu de 1,5 % en 2001, selon l'institut d'économie de Kiel. Le ministre des finances, Hans Eichel, a répété que son intention était de faire jouer les stabilisateurs économiques : pas de programmes d'économie pour compenser la faiblesse des rentrées fiscales, mais pas de dépenses supplémentaires non plus. M. Schröder n'a aucun intérêt à casser l'image de sérieux budgé-

taire qu'il a acquise grâce à son ministre des finances, surnommé « commissaire aux économies » : ce serait faire fi, à quelques mois des élections, de son plus grand succès de la législature. Quant à l'inflation, qui a atteint en mai son plus haut niveau depuis huit ans (3,5 %), il semble qu'elle soit en voie de diminution. Elle était due essentiellement à la hausse des prix pétroliers et alimentaires, conséquence du mauvais temps et des épizooties en Europe.

Un danger demeure : celui d'une spirale inflation-salaire. Par chance pour M. Schröder, les accords de branche signés en 2000 couvrent deux années et prévoient une hausse modérée des salaires de l'ordre de 2,25 % par an. Les prochaines négociations dans la métallurgie et la chimie n'auront lieu que début 2002, ce qui laisse un peu de répit. Pour limiter les revendications syndicales, le député Vert Oswald Metzger propose d'agir sur les salaires nets, en baissant de 6,5 % à 5,5 % le taux de cotisation chômage. Il veut aussi mettre en concurrence les caisses d'assurance maladie, pour limiter la pression à la hausse des cotisations maladie. La manœuvre permettrait aussi de montrer que le gouvernement main-

tient le même cap : rendre le travail compétitif. « Pour améliorer l'offre, il faut baisser les coûts du travail. Tout le reste est cosmétique », déclare le député Vert Oswald Metzger.

Sa première proposition s'est heurtée à une fin de non-recevoir du ministère du travail. En période électorale, le SPD ne veut pas sabrer dans le budget social, qui continue d'augmenter en dépit du recul du chômage. Début avril, M. Schröder a préparé le terrain à une offensive contre les chômeurs, expliquant qu'il n'y avait pas « de droit à la paresse », ce qui a suscité un tollé syndical notamment dans

l'ex-RDA, marquée par le chômage. Mais au-delà du discours, le chancelier s'est refusé, jusqu'à présent, à une vraie libéralisation du travail. « Si j'avais fait tout ce que les analystes me conseillent, a déclaré le chancelier devant la presse étrangère, j'aurais aujourd'hui une société déchirée. » Une perspective inacceptable, en tout cas avant les élections. Ainsi, pour gagner son pari sur le chômage, il doit espérer un rebond de la conjoncture... ou préparer quelques mesures cosmétiques pour embellir les statistiques.

Arnaud Leparmentier

Laurent Fabius pense que la France peut mieux résister que ses voisins

DEPUIS sa nomination au ministère de l'économie et des finances, en avril 2000, Laurent Fabius aime souligner qu'en matière de croissance, la France fait mieux que ses voisins, et notamment que son premier partenaire commercial. « Pour la quatrième année consécutive, [la croissance française] est supérieure à celle de l'Allemagne », s'est-il encore félicité, mardi au Sénat, lors du débat d'orientation budgétaire pour 2002. Si le repli de l'activité est moins fort qu'outre-Rhin, il n'en pose pas moins quelques problèmes au premier ministre à moins d'un an de l'élection présidentielle. Et le gouvernement français pêche peut-être par excès d'optimisme.

Depuis quelques mois, les indicateurs de l'économie française sont moins bons : croissance décevante au premier trimestre (+0,5 %), accès de faiblesse de la consommation en avril et en mai (-0,5 %), recul du chômage plus lent que les deux années précédentes, déficit du commerce extérieur, moral des ménages en légère baisse, projets d'investissements plus prudents de la part des industriels en 2001 (6 % au lieu de 9 % prévus en janvier). M. Fabius s'en tient encore à un « taux [de croissance] proche de 2,7 % », mais il n'est pas exclu que Bercy le révise à nouveau à la baisse en juillet.

Des 3,3 %, prévus à l'automne 2000, sur lesquels a été élaboré le projet de loi de finances 2001, on tomberait donc à 2,5 %. Cela ne sera évidemment pas sans conséquence sur les recettes de l'Etat, qui étaient déjà en recul de l'ordre de 15 milliards de francs en avril par rapport à la même période de 2000, même si ces moins-values fiscales sont aussi dues aux baisses

d'impôts décidées à l'automne. M. Fabius assure que la croissance en 2001 sera largement tirée par un pouvoir d'achat en hausse grâce à la progression de la masse salariale liée aux créations d'emplois, ainsi qu'à la baisse de la pression fiscale.

INÉVITABLE CONTRE-COUP

Pour se rassurer, certains analystes gouvernementaux avancent que les pays les plus affectés par le ralentissement seront ceux où la part de l'industrie dans l'économie est prédominante, comme en Allemagne. La France, qui a su développer ses services grâce à une politique de bas salaires et un accroissement de la flexibilité du travail, serait moins touchée. Mais comment pourrait-elle éviter le contre-coup d'une récession chez son premier partenaire commercial, ainsi que les retombées du ralentissement américain ?

Pour expliquer la capacité de résistance de la France, M. Fabius invoque notamment une interdépendance désormais moins forte des économies américaine et européenne. L'analyse est erronée, assure Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations. On a, selon lui, surestimé la croissance potentielle de la zone euro, alors qu'« il n'y a aucun signe qu'elle soit supérieure à 2 % ». De plus, les conjonctures américaine et européenne sont « corrélées » depuis 1996, avec « un trimestre de retard du cycle européen sur le cycle américain ». Enfin, il faut prendre en compte l'affaiblissement de la croissance dans le monde, ce que ne fait pas assez, à ses yeux, le gouvernement français.

Jean-Michel Bezat



Nouvelle Polo Match®... mais vrai.



1 500 F*/mois
pendant 36 mois

228⁰⁰⁰ €

• Et si vous doutez encore, venez dès aujourd'hui découvrir la Nouvelle Polo Match® qui vous propose de série : 4 airbags, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV, direction assistée, climatisation manuelle, système audio Volkswagen, vitres avant électriques, verrouillage centralisé, sièges avant réglables en hauteur... oui, c'est incroyable... mais vrai.

Une liste d'équipements de série incroyable

3615 Volkswagen (0,12 franc l'accès, 1,28 franc la minute) - 0 826 020 000 (0,98 franc la minute).
*Polo Match 1.4i, 3 portes, tarif au 01/02/2001. Consommation CE 93/116 (l/100km) : cycle urbain 8,5 ; extra-urbain 4,9 ; mixte 6,2 ; CO₂ (g/km) 149.

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

* Pour une Polo Match 3 portes 1.4 prix de 78 800 F TTC (12 012,98 euros) incluant le contrat de maintenance de 5 500 F (838,47 euros). Tarif hors options de 73 300 F TTC (11 174,51 euros) au 01/02/2001. Versement comptant de 11 497,87 F (1 752,84 euros). Financement Abrégé. Crédit de 67 302,13 F (10 260,14 euros) au T.E.G. de 11,75 % (soit 0,979 % par mois). Durée 37 mois. 36 mensualités de 1 500 F (228,67 euros) puis 1 mensualité de 31 519 F (4 805,04 euros) égale à la valeur de reprise du concessionnaire pour un kilométrage annuel parcouru de 15 000 Km diminué des frais de remise à l'état standard et des kilométrages supplémentaires. Coût total du crédit de 18 216,37 F (2 777,14 euros) (hors assurances facultatives). Offre réservée aux particuliers jusqu'au 30 avril 2001, sous réserve d'acceptation du dossier par VOLKSWAGEN FINANCE SA, 11 avenue de Boursbonne 02600 Villers-Cotterêts - RC SOISSONS B 642 032 148.

Gordon Brown, un chancelier de fer partagé entre « britannité » et « européanité »

Cet économiste traditionnel affiche une grande prudence vis-à-vis de la monnaie unique

Lors de la campagne électorale pour les élections du 7 juin, Tony Blair avait promis qu'un référendum serait organisé dans les deux ans pour déci-

der de l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'euro. Gordon Brown, reconduit dans ses fonctions de chancelier de l'Echiquier, apparaît beau-

coup plus prudent et mesuré tout en affirmant que l'adhésion à l'Union économique et monétaire peut être bénéfique pour la Grande-Bretagne.

LONDRES

de notre correspondant

« Notre approche est, et demeure, réfléchie et prudente, celle découlant d'un réalisme prouvé » : la formule, utilisée par le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, dans son premier discours officiel sur l'euro depuis la victoire travailliste lors des élections générales du 7 juin, est singulière par le balancement, l'équilibre, entre la fidélité à la construction européenne et le refus d'une entrée rapide dans la zone euro « sans s'assurer que les conditions sont réunies ».

Aux yeux de la presse comme de la City, les propos tenus, le 20 juin, par le ministre britannique des finances devant un parterre de banquiers écartent de fait l'organisation rapide d'un référendum sur l'adhésion du Royaume-Uni à la monnaie unique. « En allant voter, l'électorat sera conscient que le chancelier aura procédé à un examen rigoureux des coûts et bénéfices (d'une participation) sans sacrifier les considérations économiques sur l'autel de l'expédient politique », applaudit Ciaran Barr, économiste auprès de la Deutsche Bank.

« PAPOTAGES » COMMUNAUTAIRES

Comment expliquer ce freinage de la part du responsable du Trésor britannique qui dispose, dans les faits, d'un droit de veto sur l'organisation de la consultation ? Diplômé en histoire de l'université d'Edimbourg, ville qu'il représente au Parlement de Westminster depuis 1983, Gordon Brown est, a priori, l'un de ces Ecossais « pur sucre » dont l'expérience historique et sociale est plus proche du continent européen que de l'Angleterre. Mais remontons dans le temps, ce mercredi 16 septembre 1992, lors de la dramatique sortie du Système monétaire européen (SME) d'une livre plombée par un taux d'adhésion au mécanisme de change trop élevé. Gordon Brown,

alors porte-parole du cabinet fantôme travailliste pour les finances, ne se serait jamais consolé de cette humiliation nationale orchestrée à ses yeux par une Bundesbank relayée par les spéculateurs.

Devenu numéro deux du gouvernement en 1997, cet avaleur de dossiers, méticuleux et méthodique, n'a jamais caché son mépris pour ce qu'il considère comme les affabilités et les « papotages » des réunions communautaires. « Brown n'aime pas voyager à l'étranger, sauf aux Etats-Unis, où il passe toutes ses vacances. S'il le

peut, il évite de recevoir les dignitaires européens de passage. La politique intérieure le passionne davantage que la haute diplomatie », souligne un observateur. Autant Tony Blair joue sur son charme quand il négocie à Bruxelles, autant ce « Scot » maussade compte sur son punch. Si le premier ministre est la prima ballerina du nouveau travaillisme, M. Brown en serait le Sean Connery, sourire en moins.

La Banque d'Angleterre se prépare à l'euro

La Banque d'Angleterre (BoE) prépare son personnel à une éventuelle entrée dans la zone euro, afin de réduire les délais d'application au cas où le Parlement prendrait la décision d'une adhésion, selon le rapport annuel de cet organisme publié jeudi 21 juin. La BoE avait, cette année, comme objectif de « s'assurer que la banque est préparée à fonctionner comme membre du Système européen de banques centrales, au cas où le Royaume-Uni rejoindrait l'Union économique et monétaire (UEM), de contribuer aux préparatifs du secteur financier britannique et de développer l'analyse économique sur l'UEM, sans compromettre ses responsabilités actuelles », précise le rapport. Les préparatifs internes de la banque sont coordonnés par le directeur de l'Institut monétaire pour l'Europe, John Townend.

Plus généralement, la banque assiste le ministère des finances dans la planification des opérations en cas d'adoption de la monnaie unique. — (AFP.)

peut, il évite de recevoir les dignitaires européens de passage. La politique intérieure le passionne davantage que la haute diplomatie », souligne un observateur. Autant Tony Blair joue sur son charme quand il négocie à Bruxelles, autant ce « Scot » maussade compte sur son punch. Si le premier ministre est la prima ballerina du nouveau travaillisme, M. Brown en serait le Sean Connery, sourire en moins.

Ce quinquagénaire orgueilleux à l'allure altière a une histoire. Elle s'enracine dans sa ville natale d'Aberdeen, célèbre pour ses maisons en granite, la pierre locale

tiers rétro qui avait fait broncher la gauche de son parti, courant dont il est pourtant issu. « Les valeurs communes à l'Ecosse et à l'Angleterre sont les combats livrés ensemble sous l'Empire ou lors des deux guerres mondiales. » Un credo patriotique, par essence eurosceptique, qui avait enchanté la droite. Son modèle en économie ? Un autre Ecossais, Adam Smith, penseur de l'économie libérale, préféré au socialiste Robert Owen, pourfendeur de la Révolution industrielle et de ses plaies sociales.

Au sein du gouvernement, l'apanage de Brown — qui s'est glissé

avec naturel et autorité dans la peau d'un premier ministre bis en impose. Fort du désintéret de Tony Blair pour les arcanes de l'économie, le grand argentier règne sur un empire plus large que celui de tous ses prédécesseurs depuis le libéral Loyd George au début du siècle. Les choix budgétaires, la sécurité sociale, les privatisations, l'industrie, l'emploi et l'euro : Gordon Brown arbitre tout. Une boulimie de pouvoir qui lui vaut de solides inimitiés au Parlement et parmi ses collègues.

LES CLÉS DU « 10 »

Avec une habileté redoutable, il s'est débarrassé de tous ses rivaux partisans déclarés de l'Union économique et monétaire au sein du cabinet. Dans le sillage de la City, on tresse des guirlandes sans épines sur sa conduite de la politique économique. Même si les seigneurs de l'argent insistent sur le fait qu'il a hérité d'une économie florissante des Tories.

Gordon Brown n'a jamais caché son ambition de succéder un jour à Tony Blair comme leader du parti et du pays. Toutefois, comme l'observe un adversaire politique, « Tony ne lui cédera pas les clés du "10" avant d'avoir assuré sa place dans l'Histoire. A l'évidence, ce désir passe par un ancrage croissant à l'Union européenne. Or pour Tony, rien ne symboliserait mieux cette ambition qu'une participation à l'euro. » Est-ce la raison pour laquelle, sous les plafonds chamarrés de la salle de banquet de Mansion House dont les murs racontent l'histoire d'Angleterre, son ministre des finances a déclaré, en souspirant : « Nous croyons que l'appartenance à l'euro peut, en principe, apporter des bénéfices pour la Grande-Bretagne » ?

Marc Roche

► www.lemonde.fr/gb2001

Le Japon va adopter un plan de réformes drastiques

Le gouvernement de M. Koizumi se donne trois ans pour venir à bout des mauvaises créances

TOKYO

correspondance

Le Japon se prépare à des réformes drastiques sous le scalpel de Junichiro Koizumi. C'est jeudi 21 juin que le comité de politique fiscale et économique, chargé de plancher sur la revitalisation de l'économie nipponne, a rendu sa copie. Le comité, qui comporte plusieurs personnalités de la société civile, tels Hiroshi Okuda, l'ancien président de Toyota, et plusieurs universitaires, a été formé avant la nomination de l'actuel premier ministre, mais celui-ci lui a donné une impulsion et une liberté inédites. Le plan de réformes sera adopté, mardi, par le cabinet du premier ministre.

Il s'agit pour ses promoteurs de jeter les bases d'une « décennie vibrante » pour le Japon des années 2000, par opposition à la « décennie perdue » que furent, en termes de croissance, les années 1990. La nouvelle équipe se donne trois ans pour venir à bout du problème des mauvaises créances, avec son corollaire, la mise en faillite des canards boiteux des secteurs protégés. Le plan prévoit notamment de renforcer l'actuelle structure de réduction des créances douteuses, une étape jugée primordiale par les économistes. Parmi les grandes réformes envisagées figure notamment le dossier cher à M. Koizumi de la privatisation d'institutions publiques telles que la poste.

LE CONSOMMATEUR CHANGE

Junichiro Koizumi et son ministre de l'économie, Heizo Takenaka, ont réitéré leur volonté de mener à leur terme les réformes nécessaires, sans épargner aucune « vache sacrée », et sans le recours aux traditionnelles mesures de relance de leurs prédécesseurs : « Les trois prochaines années seront une période d'ajustements intenses. Tout en évitant que le niveau de vie

se détériore, nous allons devoir vivre avec une économie dont la croissance est comprise entre 0 et 1 % », a prévenu Heizo Takenaka. En outre, il a déclaré que la liquidation des mauvaises créances entraînera sans doute la perte de 100 000 à 200 000 emplois supplémentaires sur les deux prochaines années. Un chiffre en réalité faible (il y a actuellement plus de trois millions de chômeurs), mais qui a le mérite d'annoncer la couleur.

Car le projet de réformes révélé jeudi est d'abord une révolution dans le discours : certes, on se gargarise de « réformes » depuis une

l'année fiscale 2000 (achevée en mars 2001) contre 1,4 % en 1999, année d'une prétendue reprise qui a manifestement fait long feu. De janvier à mars 2001, dernier trimestre de l'année fiscale 2000, le produit intérieur brut s'est même contracté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent. Le ralentissement de l'économie américaine a nettement affecté les exportations, l'un des deux moteurs de la reprise, puisqu'elles ont chuté de 3,6 %. Quant aux investissements des entreprises, qui avaient tiré la croissance en 2000, ils se sont essouffés.

Conflit commercial entre Tokyo et Pékin

Le gouvernement japonais veut engager des discussions avec Pékin dès que possible pour désamorcer le début d'un conflit commercial entre les deux pays, a indiqué, jeudi 21 juin, Katsusada Hirose, vice-ministre du commerce. « Nous sommes en train de nous mettre d'accord avec le ministère des affaires étrangères » japonais pour demander à négocier avec Pékin « dès que possible », a déclaré M. Hirose lors d'une conférence de presse.

Lundi, le gouvernement chinois avait annoncé la mise en place de droits de douane exceptionnels sur les automobiles, les téléphones portables et les climatiseurs importés du Japon, en réponse à l'imposition par Tokyo de quotas sur les échalotes, joncs pour tatamis et champignons shiitake en provenance de Chine. Selon M. Hirose, l'imposition de droits de douane particuliers pour les importations de produits japonais en Chine viole un accord commercial bilatéral de 1974 régissant les relations commerciales sino-japonaises. Par ailleurs, les représailles sont interdites par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'accession de laquelle la Chine est candidate, a estimé M. Hirose. — (AFP.)

décennie, mais on ne s'étendait guère jusqu'alors sur leurs conséquences. Les mesures restent toutefois encore imprécises au regard des problèmes à résoudre, et leur mise en œuvre n'interviendra pas avant les sénatoriales de juillet.

L'aggravation manifeste de l'état de santé de l'économie nipponne accroît en tout cas le sentiment d'urgence. L'économie nipponne aurait affiché une croissance de 0,9 % en termes réels pour

La consommation des ménages, dont l'inertie est, d'un point de vue macroéconomique, la principale responsable du marasme, est restée anémique. Nombre d'économistes avaient compté sur les nouvelles lois de recyclage, entrées en vigueur début avril et rendant obligatoire, moyennant en outre de fortes taxes, l'enlèvement des produits électroménagers par des entreprises spécialisées, pour donner un coup de fouet aux dépenses

UN NOUVEAU PARTI ?

Le charisme du premier ministre et de son équipe - la cote de popularité de Junichiro Koizumi dépasse les 80 % — pourrait-il suffire à faire passer la pilule ? Tout dépend du dénouement des sénatoriales de juillet. Il n'est pas rare que des « leaders d'opinion », personnalités des médias, du spectacle ou des sports, dont l'influence est énorme sur une population longtemps orpheline de modèles politiques, en appellent ouvertement M. Koizumi à quitter le Parti libéral-démocrate (PLD) et convoquer des législatives.

Si le scénario de la constitution d'une nouvelle formation regroupant derrière M. Koizumi des dissidents du PLD et des déçus de l'opposition prêts à prendre en marche le train du « koizumisme », est peu réaliste d'ici juillet, il pourrait toutefois s'imposer quelques mois plus tard. Le premier acte de la perestroïka promise par Junichiro Koizumi devra probablement bien être politique, sous peine d'une normalisation à terme de « l'enfant terrible » de la politique nipponne.

Brice Pedroletti

► www.lemonde.fr/eco-japon

arte
VIDEO

BOSNA!

Un film de
Bernard-Henri Lévy



Un authentique souffle épique.
Jean Daniel - Le Nouvel Observateur

Beau et tragique.
Nicole du Roy - Télérama

Un témoignage brut de décoffrage.
Le choc est salutaire.
Didier François - Libération

Un film événement. Bouleversant.
Juan Goytisolo - Le Point

Un choc. Un grand film.
Jorge Semprun - Le Journal du Dimanche



En VHS
le 22 juin 2001
Disponible en exclusivité dans les FNAC
ou en précisant votre code BOMONDE
au 0825 877 777 (0,99f/min)
ou sur le www.arte-tv.com/boutique

D'anciens condamnés à mort racontent leur calvaire au Congrès mondial contre la peine capitale

Robert Badinter affirme que la disparition du châtement suprême est « inéluctable »

Le premier Congrès mondial contre la peine de mort s'est ouvert, jeudi 21 juin, à Strasbourg par des témoignages d'anciens condamnés à la peine

capitale. Robert Badinter, ancien ministre de la justice à qui la France doit la suppression de la peine de mort en 1981, a répété qu'il ne peut y

avoir de « justice qui tue », et s'est déclaré convaincu de « la disparition universelle » du châtement suprême.

STRASBOURG

de notre envoyée spéciale

Une vive émotion a étreint l'hémicycle du Conseil de l'Europe, jeudi 21 juin, lorsque Kerry Max Cook a évoqué ses vingt-deux ans de détention dans le « couloir de la mort » de Huntsville, au Texas. Alors que le public se levait pour l'applaudir longuement, il a confié combien il était « heureux d'avoir pu venir à Strasbourg raconter [son] histoire au monde entier », à l'invitation du premier Congrès mondial contre la peine de mort (*Le Monde* du 22 juin). En 1977, il est accusé du viol et du meurtre d'une jeune femme avec laquelle il a eu une brève liaison. Pour la presse, raconte-t-il, « je faisais un coupable idéal : j'habitais dans l'appartement d'un ami homosexuel et je n'étais pas américain, j'avais été élevé en Europe jusqu'à l'âge de quatorze ans. »

PROCÈS TRUQUÉ

Dans un pays « où seuls les pauvres sont touchés par la peine de mort », il est vite condamné, faute de pouvoir se payer un bon avocat. Le procès est truqué par un procureur « qui cherche à se faire élire en gagnant l'affaire ». Un policier affirme ainsi que ses empreintes digitales se trouvaient sur la porte de la jeune femme depuis six à douze heures. Il n'est pas contredit, alors qu'il est impossible de dater les empreintes. Un médecin légiste modifie son rapport d'autopsie pour que l'heure de la mort de la victime coïncide avec celle à laquelle ces traces seraient apparues. Un détenu forcé à un faux témoignage affirme avoir reçu sa confession en

cellule, alors qu'ils n'ont pas été dans la même prison.

Dans le couloir de la mort de Huntsville, Kerry Max Cook occupe une cellule exiguë : « Je pouvais toucher les quatre murs lorsque je me trouvais au centre, et les toilettes occupaient 90 % de l'espace. » Il « lutte tous les jours pour sa survie », détenus et gardiens le violent à plusieurs reprises. Pendant qu'il est en détention, 141 person-

ne L'injustice sociale du système judiciaire américain a été dénoncée par un autre témoin, Thomas Lemaire, jeune avocat et premier secrétaire à la conférence du stage, qui s'est passionné pour l'histoire de Michael Pardue, citoyen de l'Alabama. En 1977, alors âgé de dix-sept ans, le jeune homme va dans un commissariat avouer le vol de deux pneus. Il est placé en garde à vue pendant soixante-dix-

était en cavale, gracié en 1980 par François Mitterrand, et aujourd'hui libre, après être devenu, en prison, docteur en droit médiéval, a plaidé pour la réinsertion, en évoquant les universitaires et les aumôniers qui l'ont aidé à surmonter les brimades des gardiens de prison. Shoji Masaharu Harada, un Japonais dont le frère a été tué, et qui milite aujourd'hui pour l'abolition de la peine de mort, a affirmé que les victimes devaient parler avec les coupables pour avoir l'occasion d'entendre leur expiation.

« LE PREMIER DES DROITS »

Quelques instants plus tôt, Robert Badinter, le garde des sceaux qui a aboli la peine de mort en France, était venu rappeler que « le droit au respect de la vie est le premier des droits de tout être humain », et qu'« il ne peut y avoir de justice qui tue ». Il a constaté que la peine de mort recule et affirmé que sa disparition est « inéluctable ».

Il a jugé nécessaire un moratoire sur les exécutions puis sur les condamnations à mort en Chine, pays où l'on exécute plus d'êtres humains que dans le reste du monde. Il a, enfin, affirmé que la peine de mort est « incompatible avec la conception de la justice dont se réclament les Etats-Unis » et a demandé que tous les participants au congrès « prennent l'engagement solennel » de lutter « à travers les frontières et les continents pour parvenir à l'abolition universelle de la peine de mort ».

Rafaële Rivais

M. Chirac et M. Jospin apportent leur soutien

Jacques Chirac a apporté, jeudi 21 juin, son soutien aux organisateurs du Congrès mondial contre la peine de mort, réaffirmant qu'une exécution capitale ne pouvait « constituer un acte de justice ». « Nulle justice n'est infaillible et chaque exécution peut tuer un innocent (...) Rien ne peut légitimer l'exécution de mineurs ou de personnes souffrant de déficience mentale », a déclaré le chef de l'Etat dans un message adressé à Michel Taube, organisateur du congrès et président de l'association Ensemble contre la peine de mort. « C'est un combat qu'il faut mener avec détermination et conviction », a souligné le président de la République, qui avait appelé à l'abolition universelle de la peine de mort le 30 mars devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève.

De son côté, Lionel Jospin a fait valoir, jeudi, que « le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort est essentiel pour notre civilisation, qui ne doit pas répondre au crime par la barbarie ». - (Reuters, AFP.)

nes sont exécutées. « C'est un miracle de me trouver ici », insiste-t-il. Une université s'intéresse un jour à son cas et lui paie un avocat qui l'aide à se tirer d'affaire. Des tests d'ADN pratiqués sur un échantillon de sperme l'innocentent. Le coupable était l'ancien amant de la jeune femme, « un citoyen éminent du Texas qui a les moyens de se payer un avocat influent et qui n'a encore jamais connu la prison ».

huit heures au terme desquelles il avoue trois meurtres. Il est condamné à trois peines de perpétuité successives, la peine de mort ayant été suspendue sur le territoire américain. Il est innocenté en 1997 grâce au travail de l'avocat français. Il n'a pas eu la possibilité de venir témoigner à Starsbourg.

Le Français Philippe Maurice, condamné à mort en 1980, pour avoir tué un policier alors qu'il

En Egypte, un hebdomadaire à scandales révolte la communauté copte

LE CAIRE

de notre correspondant

Comment calmer la fureur des six millions de coptes ? Le gouvernement égyptien cherche, sans grand succès, une réponse à cette question depuis plusieurs jours. Jeudi 21 juin, c'est la télévision officielle, l'organe de propagande par excellence, qui est entrée en lice, en diffusant un entretien avec le pape copte orthodoxe, Chénoudah III, initialement programmé pour la semaine suivante. Le prélat, révolté, a réclamé des mesures contre l'hebdomadaire *Al Anbaa*, qu'il a accusé d'avoir offensé « les chrétiens et le christianisme » et de menacer le pays de « sédition confessionnelle ».

Ses paroles étaient à la mesure de « la colère sans précédent des coptes », qui, la veille encore, manifestaient au Caire, n'hésitant pas à affronter les forces de l'ordre. Des dizaines de personnes, dont des policiers, ont été blessées aux abords de la cathédrale copte orthodoxe, Morcosseya, au Caire.

Cette colère sans précédent de la communauté copte a été provoquée par la publication dimanche par *Al Anbaa* d'un dossier illustré sur de présumées aventures sexuelles débridées d'un moine défroqué, Barsoum El Moharaq, qui aurait mis à profit son statut pour se livrer à une véritable débauche, sur l'autel même du monastère de Deir El Moharaq, situé près d'Assiout, en Moyenne-Egypte. Ce site est révéral par les coptes puisque, selon la tradition, c'est le point le plus au sud de l'Egypte qu'ait atteint

la Sainte Famille lors de sa fuite d'Israël. L'hebdomadaire publiait des photos très floues d'un barbu et d'une femme nue qu'il affirmait être extraites d'une vidéo du moine circulant clandestinement.

Al Anbaa affirme avoir vendu des millions d'exemplaires de son numéro, mais l'indignation est à son comble au sein de la communauté copte qui estime que c'est la religion chrétienne qui est visée. Lorsque la Police de la sécurité de l'Etat, si prompt à réagir quand il s'agit de questions touchant le régime, entreprit de saisir le journal, le mal était déjà fait. Des milliers de coptes avaient afflué vers la cathédrale Morcosseya pour exprimer leur colère. Très vite, ils sortirent du siège de l'Eglise copte orthodoxe pour manifester sur l'avenue Ramsès. Du jamais-vu de mémoire de Caireote de la part d'une communauté réputée pour sa prudence extrême.

RÉACTION D'AL AZHAR

Le calme n'est revenu que grâce à l'intervention personnelle du pape Chénoudah III, qui a appelé ses fidèles à « la retenue ». Pour rétablir le calme, la justice prit la décision de saisir *Al Anbaa*, accusé d'« atteinte publique aux mœurs » ; mais l'hebdomadaire récidivait lundi en publiant une édition spéciale, tandis que des photos tirées du numéro de la veille étaient placardées sur des magasins appartenant à des membres de la communauté copte. Celle-ci y vit la main des islamistes. Les manifestations

reprirent donc lundi au Caire, mais aussi à Assiout (400 kilomètres au sud du Caire), autour du monastère El Moharaq. Mardi, le calme était temporairement restauré grâce aux promesses des autorités de prendre les mesures qui s'imposent. L'agence nationale Mena a annoncé la fermeture de l'hebdomadaire avant de se rétracter.

Dans les milieux politiques et religieux, la condamnation est unanime. Le cheikh d'Al Azhar, la plus haute autorité morale de l'islam sunnite, a notamment estimé que la publication portait atteinte à tous les Egyptiens. Naguib Mahfouz, Prix Nobel de littérature, a lui aussi dénoncé l'hebdomadaire, qui « a blessé les sentiments religieux en cette période critique que traverse le Proche-Orient ».

Le parquet a ouvert une enquête avec le rédacteur en chef de l'hebdomadaire et le moine concerné. Ce dernier, selon le pape Chénoudah, a été chassé des ordres en 1996. De source proche du pape on explique que l'affaire est un pur montage basé sur de « vieux événements », qui avaient valu au moine d'être exclu de l'Eglise. Les autorités multiplient, quant à elles, les efforts pour éviter que l'affaire ne dégénère. Début janvier 2000, il avait suffi d'un différend entre chrétiens et musulmans sur le prix d'une paire de pantoufles pour qu'il y ait vingt-deux morts (dont vingt et un coptes) dans le village de Kocheh, en Haute-Egypte.

Alexandre Buccianti

Le financement d'un projet pétrolier tchadien est vivement contesté

LA BANQUE européenne d'investissement (BEI) a annoncé, vendredi 22 juin, un prêt de 144 millions d'euros pour la construction d'un oléoduc entre le Tchad et le Cameroun. Cette décision intervient alors que de nombreuses ONG dénoncent l'appui au gouvernement tchadien que constitue, selon elles, l'action des institutions financières : en effet, les atteintes aux droits de l'homme se multiplient au Tchad depuis les élections du 20 mai favorables au président Idriss Déby, marquées par une fraude massive (*Le Monde* du 29 mai 2001). Le crédit de la BEI s'ajoute à celui de 700 millions d'euros annoncé le 15 juin par un groupe bancaire comprenant le Crédit agricole indosuez. Ces prêts ont été enclenchés par le feu vert donné en juin 2000 par la Banque mondiale : elle avait alors accordé aux gouvernements du Tchad et du Cameroun 100 millions d'euros pour leur permettre de participer au consortium réalisant le projet.

Celui-ci comprend l'extraction de 11 millions de tonnes de pétrole par an dans la région de Doba, dans le sud du Tchad. L'or noir serait acheminé par un oléoduc de 1 070 kilomètres de long à travers le Cameroun jusqu'à Kibrî, sur la côte, d'où il sera exporté. L'investissement total atteint 4 milliards d'euros, assuré essentiellement par les compagnies ExxonMobil, Petronas et Chevron, Shell et Elf s'étant retirées en 1999.

RISQUES DE DÉTOURNEMENTS

L'opération est entourée d'une vive polémique depuis le début des études. Des organisations non gouvernementales (ONG), comme le Centre pour l'environnement et le développement, au Cameroun, ou la Ligue tchadienne des droits de l'homme, relayées en Europe par Les Amis de la Terre et d'autres associations, en ont souligné les risques écologiques ainsi que la possibilité que les revenus pétroliers soient détournés par les gouvernements plutôt que de

servir à la population. En réponse, la Banque mondiale a monté un dispositif censé garantir que les recettes pétrolières serviraient réellement au développement. Son prêt de

juin 2000 était soumis au respect de nombreuses conditions sur la gouvernance, les droits de l'homme, le respect de l'environnement.

Mais les élections du 20 mai ont été suivies par la répression violente des manifestations et par l'emprisonnement de six candidats d'opposition. Amnesty International s'est déclarée « profondément inquiète quant à la sécurité des membres de l'opposition ainsi que de celle des défenseurs des droits de l'homme au Tchad ». Pour Dobian Assingar, président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme, « il faut interrompre les financements jusqu'au respect des droits fondamentaux ». A la Banque mondiale, on indique qu'une intervention a été faite auprès de M. Deby pour faire libérer les six opposants, ce qui a été fait. Tant la Banque que la BEI soulignent que les décaissements seront suspendus au respect des conditions posées en juin 2000.

Hervé Kempf

Silvio Berlusconi obtient la confiance du Parlement

ROME. Le chef du nouveau gouvernement italien a obtenu la confiance des députés, jeudi 21 juin. Au Sénat, sur 313 votants, 175 avaient également approuvé, la veille, le programme de M. Berlusconi, qui dirige la coalition de droite regroupant notamment son parti, Forza Italia, Alliance nationale (postfasciste) et la Ligue du Nord (ex-sécessionniste et xénophobe). 133 l'ayant rejeté, et 5 s'étant abstenus. A la Chambre des députés, le scrutin pour 613 députés s'est conclu par 351 « pour », 261 « contre » et 1 abstention.

Le président du Conseil a confirmé que « d'ici à la fin de la semaine prochaine » devrait être publié le « Document de programmation économique et financier » qui fixe sur trois ans les prévisions, et dont le contenu sera présenté, auparavant, aux syndicats, dont la CGIL, la principale confédération de gauche particulièrement réticente aux coupes dans les dépenses publiques envisagées en matière de pensions, santé ou éducation. — (Corresp.)

Les Etats-Unis assurent que leur système antimissile restera « limité »

WASHINGTON. Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, a cherché, mercredi 20 juin, à calmer les inquiétudes face au projet de bouclier antimissile. « Nous parlons d'une défense limitée, qui protégerait ce que nous aurons choisi de défendre contre un nombre limité de missiles », a-t-il déclaré devant une commission du Sénat, en soulignant que ce concept resterait limité « quels que soient les technologies et les systèmes » finalement choisis par le Pentagone, qui travaille toujours sur diverses options. « Nous ne sommes pas en train d'essayer de mettre en place un type de défense qui donne des nuits blanches à la Russie et à la Chine », a-t-il assuré. « Les Russes et les autres devraient avoir l'esprit ouvert » pour contourner les contraintes du traité ABM, a-t-il ajouté, tout en soulignant que « les arguments selon lesquels la Russie va tout à coup se lancer dans une course aux armements sont un peu surestimés, y compris quand ce sont les Russes qui le disent ». - (AFP.)

La récolte du caviar

suspendue dans la mer Caspienne

PARIS. Quatre pays producteurs de caviar (Russie, Azerbaïdjan, Kazakhstan et Turkménistan) se sont engagés à ne plus pêcher d'esturgeons jusqu'à la fin de l'année pour sauver cette espèce ; à exporter leurs stocks dans la limite de quotas convenus et à prendre des mesures dans les deux ans à venir, avec le soutien d'Interpol, contre le commerce illégal du caviar, qui représente 90 % du commerce licite (estimé lui-même à 100 milliards de dollars annuels), a annoncé, jeudi 21 juin à Paris, la Cites (Convention sur le commerce international des espèces de flore sauvages en danger d'extinction).

L'Iran, cinquième producteur de la Caspienne d'où provient 90 % du commerce mondial, n'est pas concerné par l'accord car il a déjà mis en place un système de gestion efficace de ses stocks. Un embargo total des pays concernés en cas de non-respect de ces engagements, proposé par le secrétariat de la Cites, n'a pas été retenu. Cette mesure serait pourtant la seule efficace pour lutter contre les trafics en tous genres, a noté le secrétaire du Cites, M. Wijnstekers.

DÉPÊCHES

■ ARABIE SAOUDITE/ÉTATS-UNIS : quatorze personnes, soupçonnées d'avoir participé à un attentat, qui avait fait dix-neuf morts en 1996 dans un complexe militaire américain d'Arabie saoudite, ont été inculpées, vendredi 22 juin, par la justice américaine, félicitée par George W. Bush. L'Attorney general, John Ashcroft, a affirmé que cette attaque avait été « encouragée, soutenue et supervisée » par des éléments proches du gouvernement iranien.

Les accusés, treize Saoudiens et un Libanais, dont certains sont en fuite, sont soupçonnés d'avoir posé une bombe dans un camion garé près d'un dortoir de l'armée américaine dans le complexe de Khobar, à Dhahran. « Les accusés communiquaient à des officiels iraniens les résultats de leurs observations et étaient aidés dans leurs activités par ces officiels », a déclaré M. Ashcroft. - (Reuters.)

■ SYRIE : le journaliste et opposant syrien Nizar Nayouf a déclaré, vendredi 22 juin, qu'il avait été libéré dans la nuit près de Damas après avoir été arrêté par des agents des services de renseignement. « Les services de renseignement m'ont menacé au sujet des informations que je comptais révéler », a déclaré M. Nayouf. Il a précisé qu'une patrouille l'avait arrêté mercredi en plein centre de Damas, alors qu'il se rendait à l'hôpital. Une source officielle syrienne avait démenti, jeudi, « l'enlèvement ou l'arrestation de Nayouf », annoncé par l'Association mondiale des journalistes et le frère de l'intéressé, et affirmé que sa disparition pourrait être « volontaire ». - (AFP.)

■ TUNISIE : la cour d'appel de Tunis a ordonné, jeudi 21 juin, la tenue d'un nouveau congrès de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) d'ici un an, en laissant le soin à sa direction de l'organiser. Mitigé, le verdict met fin, en outre, à l'administration judiciaire imposée en référé à la Ligue depuis novembre 2000, lui accordant ainsi un sursis de fonctionnement pour un an. Cet épilogue en appel intervient à l'issue d'un procès ouvert le 25 décembre dernier suite à la plainte de quatre candidats, réputés proches du pouvoir, battus aux élections du V^e congrès de la LTDH, en octobre 2000. Au cours du congrès, la nouvelle direction avait affiché une autonomie d'action à l'égard du pouvoir et une ligne radicale dans la défense des droits de l'homme. - (AFP.)

■ ALGÉRIE : les forces de sécurité ont blessé par balles vingt manifestants en Kabylie, jeudi 21 juin, alors qu'une vague d'agitation antigouvernementale balaye le pays, ont rapporté des habitants et des sources médicales. Dix-huit manifestants ont été touchés dans le village de Draa El Mizan, à 35 kilomètres au sud de Tizi-Ouzou. Cinq d'entre eux sont dans un état grave, a-t-on déclaré de source médicale. - (Reuters.)

■ MAROC : le gouvernement marocain a décidé, jeudi 21 juin, sur proposition du roi Mohammed VI, de rééchelonner sur 15 à 20 ans les dettes des agriculteurs et de réduire de 40 % celles des petits paysans durement touchés par la sécheresse, a-t-on appris de source officielle à Agadir, où le souverain séjourne actuellement. Près de 120 000 agriculteurs bénéficieront de ces mesures. - (AFP.)

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR
PARIS PAS CHER

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Stelner - Duvivier - Coulon - Sutren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7/7

ÉCONOMIE A onze mois de l'élection présidentielle, le ministre de l'économie et des finances marque sa différence sur quelques dossiers sociaux, mais est soutenu par

Lionel Jospin dans sa politique de maîtrise des déficits publics. ● LAURENT FABIUS conteste notamment les concessions faites au PCF sur la réforme des procédures de licenciement.

● LA LOI AUBRY sur la réduction du temps de travail doit, selon lui, être assouplie pour les PME, qui passeront aux 35 heures le 1^{er} janvier. ● L'ACCORD signé dans l'hôtel-

lerie-restauration ouvre la voie à d'autres dérogations. Ce secteur aura jusqu'à 2007 pour appliquer les 35 heures ● ALORS qu'à la fin mai, la hausse des prix sur un an atteignait

2,3 %, Bercy parle de « une bouffée d'inflation ». Le ministère, se veut optimiste, évoquant les soldes, la baisse des prix des produits agro-alimentaires et, surtout, du pétrole.

Laurent Fabius cherche à s'imposer dans le dispositif de Lionel Jospin pour 2002

Le ministre de l'économie et des finances conteste les concessions faites au PCF sur les licenciement et plaide pour un assouplissement de la loi sur les 35 heures en faveur des PME. En revanche, il a reçu le soutien du premier ministre dans sa politique de maîtrise des déficits publics

EN CES TEMPS où le Parti socialiste doit gérer les suites des révélations sur le passé trotskiste de Lionel Jospin, une plaisanterie fait fureur dans les couloirs de la rue de Solferino : « Au moins pour Laurent Fabius, il n'y a pas d'interrogations sur son parcours. Depuis qu'il a pris sa carte au PS [en 1974], il a toujours été fabiusien. » Quinze mois après être devenu le ministre de l'économie et des finances de son ancien rival, Laurent Fabius, qui fêtera en août ses cinquante-cinq ans, reste le premier des fabusiens. Dans un parti qui, depuis 1995, se veut apaisé et libéré des querelles de courants, il a suffi qu'il émette, « à titre personnel », « des réserves » sur le dispositif antilicenciements de la loi de modernisation sociale pour qu'un parfum de guéguerre inter-

ne flotte de nouveau. L'ancien premier ministre a marqué ses différences à deux occasions.

Avec son point de vue « Le temps des projets » (Le Monde du 1^{er} juin), il a voulu rappeler qu'il était incontournable pour la séquence 2002, celle des élections présidentielle et législatives. En cas de succès, auquel, selon ses amis, il croit, comme en cas d'échec, il entend jouer un rôle de premier plan, au gouvernement ou au PS. En exprimant ses « réserves » sur les concessions faites au Parti communiste dans le débat sur les licenciements, à l'attention d'une Elisabeth Guigou, numéro trois du gouvernement, qu'il prend soin d'appeler non par son prénom mais par son titre, « madame la ministre de l'emploi et de la solidarité », il a envoyé un mes-

sage clair sur la stratégie d'une « gauche moderne » en 2002.

Pour M. Fabius, ce n'est pas en satisfaisant la gauche de la majorité plurielle que M. Jospin emportera l'élection présidentielle. « On ne va pas faire la politique que demande le PC alors qu'il baisse... », disait-il récemment. Les élections municipales ont confirmé le déclin du PCF, y compris sur ses terres de Seine-Maritime, et le gouvernement a donc encore moins de raisons de céder aux exigences aussi démagogiques que risquées pour l'économie d'un parti électoralement aux abois.

Mais en émettant ses « réserves » sur le projet de loi de modernisation sociale, M. Fabius s'est démarqué avec vigueur d'un arbitrage du premier ministre, dont il s'est plaint

d'avoir été écarté. Ce faisant, le ministre de l'économie a donné un coup de canif dans le contrat qu'il avait noué il y a quinze mois et qu'il avait jusque-là observé avec loyauté. Le premier mouvement d'irritation passé, M. Jospin peut aussi trouver une utilité à de tels écarts de langage.

« DANS SON RÔLE »

Le premier ministre a estimé, à l'Assemblée nationale, que M. Fabius était « dans son rôle » de patron de Bercy en se montrant attentif aux préoccupations des entreprises. Une manière de recadrer l'ancien premier ministre : il est numéro deux du gouvernement, certes, mais il est surtout ministre de l'économie ; et, en tant que tel, il se doit d'adopter des posi-

tions plus libérales que ses collègues. Rien que de très banal, donc, et de très normal, s'entend-on dire à Matignon. Banaliser l'incident, c'est ce à quoi s'attache l'entourage du premier ministre. Dans ces conditions, serré dans ses habits de ministre des finances, M. Fabius peut être pour M. Jospin un allié dans sa campagne présidentielle, même s'il choisit à cette occasion un discours très hostile à la « mondialisation libérale ».

Les accents teintés de social-libéralisme de son ministre attireront des voix au centre. M. Fabius se sent ainsi habilité à continuer à faire entendre sa petite musique, notamment sur l'assouplissement des 35 heures pour les PME, la fiscalité écologique ou encore la réforme des retraites. Mais se sentira-t-il

assez au large dans ce rôle ? Un nouvel équilibre semble donc se mettre en place à la tête du gouvernement. M. Jospin concède à M. Fabius les marges de manœuvre qu'il souhaite avoir, tel Pierre Bérégovoy entre 1988 et 1992, dans la défense des grands équilibres et dans la conduite de la politique budgétaire à un moment où le ralentissement américain réduit la croissance en Europe et en France. Le premier ministre soutient ainsi totalement son ministre pour la préparation du budget 2002 alors que celui-ci arbitre déjà contre les ministres dépensiers, même quand il s'agit, avec Jack Lang, d'un de ses amis.

Il y a deux semaines, à l'occasion d'une réunion de ministres, M. Jospin les a prévenus que faute d'accord avec M. Fabius, il ne fallait pas compter sur lui pour qu'il adopte une position plus « laxiste ». Il a aussi demandé à M. Fabius de se prêter davantage qu'en 2000 au jeu de la négociation. Le premier ministre n'envisage pas, comme l'an dernier, de devoir récupérer les négociations budgétaires de quelque douze administrations. M. Jospin a donc fait siens les principes de maîtrise des finances publiques, de réduction des déficits, de baisse des impôts. En contrepartie, M. Fabius est prêt à avaliser un coup de pouce au smic, réclamé par toute la gauche plurielle, « un coup de pouce de Petit Poucet », selon un responsable du PS. Toujours « dans son rôle »...

Virginie Malingre et Michel Noblecourt

L'accord dans l'hôtellerie ouvre la voie à un assouplissement des 35 heures pour les PME

LES 35 HEURES, ça se discute et ça s'assouplit. Tel est le message que la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, le secrétaire d'Etat aux PME et à l'artisanat, François Patriat, et la secrétaire d'Etat au tourisme, Michelle Demessine, ont voulu faire passer, jeudi 21 juin, en présentant l'accord signé dans le secteur des hôtels-café-restaurants (HCR, 175 000 entreprises, 700 000 salariés).

Depuis des mois, Laurent Fabius, soutenu par M. Patriat, fait entendre sa différence sur le sujet. Récemment encore, le ministre de l'économie a présenté une série de mesures à Lionel Jospin pour « alléger » l'obligation faite aux petites entreprises de réduire leur temps de travail à partir du 1^{er} janvier 2002. Il a ainsi plaidé pour un relèvement de 130 à 180 heures par an du contingent d'heures supplémentaires (seuil au-delà duquel toute heure « sup » donne lieu à un repos compensateur) en échange d'une majoration de leur coût.

Jeudi, la leçon de pédagogie appliquée aux HCR a donc tourné à l'exercice d'équilibriste. Tout en reconnaissant qu'il est « plus facile de réduire le temps de travail avec

50 salariés qu'avec 5 », M^{me} Guigou a expliqué que le « gouvernement n'était fermé à rien dans le cadre de la loi ». Une fiche baptisée « les souplesses prévues par la loi en faveur des petites entreprises » a été distribuée. L'on y comprend que les aides financières sont maintenues, même quand les accords ne respectent pas le volume des embauches prévues ; ou bien que l'augmentation progressive des heures supplémentaires fera que les PME pourront, en 2002, « pratiquer un horaire de plus de 38 heures 30 par semaine sans que les heures au-dessus de 35 heures soient décomptées au titre du contingent ».

« PRAGMATISME ET EXEMPLARITÉ »

« Nous ne sous-estimons pas les difficultés, a prudemment indiqué M. Patriat. Moi qui ai en charge les très petites entreprises, je puis vous dire que nous savons trouver les voies de l'assouplissement nécessaire. » Signé le 15 juin par deux syndicats, la CFDT et la CGT, et deux organisations patronales, le Syndicat français de l'hôtellerie (SFH) et le Syndicat national des limonadiers, restaurateurs et hôteliers (SNLRH), l'accord des HCR a ainsi été élevé au rang de « pragmatisme et de l'exemplarité ».

Au terme d'une laborieuse négociation qui a duré presque deux ans, le secteur a en effet obtenu, après le transport routier, d'importantes dérogations. Le temps de travail, fixé jusqu'ici à 43 heures en raison du système d'exception dit des « heures d'équivalence », sera abaissé à 35 heures en deux étapes, au 1^{er} janvier 2004 et au 1^{er} janvier 2007, selon que la taille de l'entreprise dépasse ou non le seuil de vingt salariés.

Ce délai s'accompagne d'une aide financière accrue. A la différence des autres entreprises, les allègements de charges patronales liées aux 35 heures seront effectifs dès le passage à 39 heures. Pour la seconde tranche, de 39 à 35 heures, M^{me} Guigou s'est engagée à verser de nouvelles aides, sans toutefois en préciser les modalités. Par ailleurs, l'exonération des charges sur les avantages en nature (repas), sera totale et rétroactive au 1^{er} janvier 2001. Enfin, « un plan d'accompagnement » spécial devrait se mettre en place, notamment pour aider un secteur peu attractif qui a de plus en plus de mal à recruter.

M^{me} Guigou souhaite étendre cet accord le 12 juillet, pour le rendre

obligatoire à tous les HCR qui pourraient ainsi s'y référer directement. Non signataire, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), adhérente du Medef et qui regroupe des groupes comme Accor, ne l'entend pas ainsi : considérant l'accord minoritaire côté patronal, elle annonce qu'elle « ira jusqu'au Conseil d'Etat ». Pour l'UMIH, en effet, l'accord aurait dû s'arrêter à 39 heures, par manque de précision sur les aides ultérieures prévues, mais surtout parce qu'elle réclame en contrepartie la baisse de la TVA. Pour d'autres rai-

sons, qui ont trait aux salaires, FO pourrait également exercer son droit d'opposition.

Pour M. Patriat, cet accord devrait servir d'exemple à bien d'autres secteurs. Pêle-mêle, le secrétaire d'Etat aux PME a alors cité une recherche de « solutions » pour les boulangeries, « qui ont du mal à faire vivre leur accord », les professions libérales et le secteur artisanal du BTP, confronté à des difficultés de gestion... « des heures supplémentaires ».

Isabelle Mandraud

La « bouffée » d'inflation préoccupe Bercy

CROISSANCE forte et inflation faible. C'est le pari qu'avait fait le gouvernement pour la France de 2001 et de 2002. Il va peut-être lui falloir inverser ses projections. Certains évoquent même le retour de la « stagflation » des années 1970. Sans aller jusque-là, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui la croissance en 2001 semble plus proche de 2,4 % que des 2,9 % prévus par les équipes du ministère de l'économie. Quant à l'inflation, que celles-ci voyaient à 1,2 %, cette année comme l'an prochain, elle devrait plutôt se rapprocher de 2 % en 2001. Ce qui aurait des conséquences tant macroéconomiques que budgétaires.

Depuis avril, l'évolution des prix, qui était restée modérée, s'est accélérée. A la fin mai, l'inflation sur un an atteignait 2,3 %. Bercy parle d'« une bouffée d'inflation ». Histoire de dire que, comme le « trou d'air » en matière de croissance, elle n'est que passagère. Le ministère veut afficher un certain optimisme, évoquant les soldes, la baisse des prix des produits agroalimentaires, qui avaient bondi suite aux inondations du printemps, et une retombée des prix du pétrole.

Pour autant, rien n'est certain. Et Laurent Fabius le sait. « Le pétrole très cher, trop cher, perturbe le panorama », reconnaissait le ministre de l'économie et des finances à l'occasion du débat d'orientation budgétaire au Sénat, mardi 19 juin. Avant d'ajouter : « Si nous voulons que les gains de pouvoir d'achat (attendus des baisses d'impôts et des créations d'emplois) jouent à plein, les prix doivent rester modérés. Il faut donc éviter toute spirale inflation-

niste. » Les dépenses de consommation des ménages en produits manufacturés ont d'ailleurs déjà pâti de l'inflation, se repliant de 0,5 % en avril comme en mai. Or, avec le ralentissement de l'économie mondiale, la consommation reste le seul moteur de la croissance française... Et l'inflation empêche la BCE de baisser ses taux. Le problème, c'est que les moyens d'action du gouvernement en la matière sont limités. « Dans le secteur de la grande distribution et dans le secteur pétrolier, le gouvernement devra veiller particulièrement au bon fonctionnement des règles de la concurrence », a spécifié M. Fabius au

M. Fabius réfléchit à un accroissement de la concurrence dans la grande distribution

Sénat. Sur l'essence, le ministre avait, au printemps 2000, déclenché des enquêtes de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) auprès des groupes pétroliers et saisi le conseil de la concurrence afin de « vérifier que le mode de fixation des prix est bien compatible avec le jeu de la libre concurrence ». Bercy affirme aussi que la cession à Carrefour, en novembre, de dix-sept stations autoroutières de TotalFinaElf a par ailleurs permis de réduire les prix à la pompe d'environ 35 centimes par litre par rapport aux autres stations.

Virginie Malingre

5000 m² pour l'homme...

BOSS
HUGO BOSS

BURBERRY
LONDON

Christian Dior

CERRUTI jeans

ARROW

Paul Smith

Eden Park

YVES SAINT LAURENT
pour homme

A partir du 26 juin

MADÉLIOS
PARIS

23 boulevard de la Madeleine 75001 PARIS - Tél. : 01 53 45 00 00 - Métro Madeleine

Ouverture jusqu'à 20 heures du 26 juin jusqu'au 7 juillet

Dominique Voynet tente d'assurer son élection à la tête des Verts

Noël Mamère se dit prêt à faire équipe avec la ministre de l'environnement

Avant le conseil national des Verts, qui se tiendra samedi 23 et dimanche 24 juin, Dominique Voynet cherche à assurer son élection au poste de

secrétaire nationale de son parti. Noël Mamère, battu dans la primaire par Alain Lipietz, se dit prêt à la soutenir car, pour lui, si M^{me} Voynet n'est

pas élue, « c'est une catastrophe pour les Verts. » Le report de l'élection devrait être proposé au conseil national par les amis de Guy Hascoët.

OÙ EN EST la saga des Verts ? « Au milieu de nulle part ! », s'écriait un membre du collège exécutif des Verts, jeudi 21 juin. L'onde de choc provoquée par la désignation d'Alain Lipietz comme candidat des Verts à la présidentielle n'a pas fini de se propager (*Le Monde* du 22 juin). A la veille d'un conseil national déterminant pour elle, les 23 et 24 juin, Dominique Voynet essaie de recoller les morceaux et de retrouver une majorité, alors qu'elle espérait, il y a peu, être confortablement élue secrétaire nationale de son parti.

Jeudi matin, avant de rencontrer pendant une heure Lionel Jospin, avec lequel elle a évoqué la date et les conditions de son départ du gouvernement, la ministre de l'environnement s'est entretenue avec le perdant de la primaire, Noël Mamère. Beau joueur mais pas naïf, le député de Gironde a dit à M^{me} Voynet ce qu'il pensait de sa conception de la neutralité dans la bataille qui l'a opposé à M. Lipietz. Dont acte. La ministre a admis qu'elle n'avait pas prévu la victoire de ce dernier et a proposé au perdant un ticket Mamère-Voynet. C'est ce qu'elle devrait défendre, samedi, devant ses troupes.

Pour M. Mamère, cette solution paraît la meilleure. Les deux dirigeants Verts veulent renforcer la fragile majorité sortie du congrès de Toulouse, qui donne aux petites tendances un grand pouvoir, leur permettant de jouer en toutes

occasions les charnières. Le maire de Bègles s'est donc engagé à mettre tout son poids pour soutenir la ministre. « Je dirai qu'il faut qu'elle soit secrétaire nationale de ce parti. Si elle n'est pas élue samedi, c'est une catastrophe pour les Verts », déclare M. Mamère. « Nous serions totalement irresponsables d'attiser le feu », ajoute-t-il, alors que s'an-

L'élection de M^{me} Voynet au poste de secrétaire nationale n'est pas acquise pour autant. Les amis de Guy Hascoët – dont l'attelage avec M. Mamère apparaît désormais incertain – ont demandé un report de l'élection. Le collège exécutif des Verts a voté, jeudi, sur cette question : 6 voix contre 6. La demande de report sera donc soumise directe-

ment samedi aux militants. Maryse Arditi (Vert écologiste) s'y dit personnellement favorable. Martine Billard (Autrement les Verts), aussi. En revanche, les amis de Marie-Christine Blandin se montrent beaucoup plus réservés. Dans un parti qui se met à voter à 50-50 sur tout, les surprises sont permises. L'entourage de M^{me} Voynet craint beaucoup le

pourrissement de la situation si ce report était voté. Etant données les incertitudes qui pèsent sur elle, la ministre ne devrait pas quitter le gouvernement avant le comité interministériel d'aménagement du territoire du 9 juillet, contrairement à ce qui était prévu.

« **BESOIN D'UNE MAMAN** »

M^{me} Voynet a reçu le soutien d'Alain Lipietz, qui a expliqué, sur France-Info, qu'elle est « la meilleure » pour diriger les Verts. « En pleine crise de croissance, ils ont besoin d'une maman pour les mater », a déclaré le député européen, ajoutant que, dans la rude négociation pour les législatives, « il faut vraiment une lionne, il faut quelqu'un qui puisse résister, voire mettre en pièces les secrétaires nationaux [Robert] Hue et [François] Hollande ».

Jean-Pierre Chevènement s'est alarmé, sur BFM, du « poids croissant des Verts », de leur « capacité de chantage », estimant que Lionel Jospin « ne maîtrise plus sa créature ». Pendant ce temps, Corinne Lepage confirmait, sur Europe 1, son intention d'être candidate à l'élection présidentielle, indiquant qu'elle se donnera « tous les moyens pour aller jusqu'au bout ». Brice Lalonde, qui a toujours « envie d'en découdre », affirmait, lui, sur RMC que « beaucoup d'écologistes ne se reconnaissent pas » dans l'« ancien gauchiste » Alain Lipietz.

Béatrice Gurrey

Alain Lipietz juge « ridicule » la polémique autour du soutien de René Dumont

Alain Lipietz a jugé « absolument ridicule », jeudi 21 juin, le trouble provoqué par les conditions, relatées par *Le Monde* (du 22 juin), dans lesquelles il a obtenu le soutien de René Dumont dans la primaire interne des Verts. Le candidat à l'élection présidentielle a affirmé, sur France-Inter, que ces informations sont le fruit « de l'acharnement d'une partie microscopique de l'entourage de Noël Mamère », dont il « ne pense pas un seul instant qu'il ait pu tremper dans une telle affaire ».

De son côté, M. Mamère a demandé qu'on laisse « en paix la mémoire de René Dumont. Arrêtons de l'instrumentaliser pour des mesquineries sans rapport avec les problèmes qui sont devant nous. Un peu de décence ! » Le député de Gironde a ajouté : « Il ne faut pas compter sur moi pour ajouter au malaise. (...) Il serait très malvenu de se servir de la mémoire de René Dumont pour régler des comptes qui sont très mesquins. »

noncent de difficiles négociations pour les élections législatives. Pour lui, un accord avec le PS s'avère indispensable si les Verts veulent être l'axe d'une nouvelle majorité de gauche. La ministre pourrait donc accepter de partager la responsabilité de ces négociations avec M. Mamère et un des proches de celui-ci, Sergio Coronado.

ment samedi aux militants. Maryse Arditi (Vert écologiste) s'y dit personnellement favorable. Martine Billard (Autrement les Verts), aussi. En revanche, les amis de Marie-Christine Blandin se montrent beaucoup plus réservés. Dans un parti qui se met à voter à 50-50 sur tout, les surprises sont permises. L'entourage de M^{me} Voynet craint beaucoup le

Les assistants de député ne veulent plus être traités comme des employés de maison

CE POURRAIT être un *sit-in* dans les jardins de l'Assemblée nationale. Ou une grève à la japonaise. Mardi 26 juin, on verra peut-être les assistants parlementaires arborer un brassard dans les couloirs du Palais-Bourbon. Un « appel à la grève » a été rédigé, jeudi 21 juin, par l'Union syndicale des collaborateurs parlementaires (USCP), affiliée à l'UNSA. Il est soutenu par le Cercle des collaborateurs et attachés parlementaires (CCAP), de gauche, et, à droite, par l'Association française des collaborateurs parlementaires (AFCP) et l'Association des collaborateurs de députés (ACD).

Les revendications portent sur la négociation des 35 heures et la création d'un « statut » des assistants parlementaires, qui en sont dépourvus : leur contrat de travail est en effet négocié de gré à gré avec chacun des 577 députés, et la fourchette de salaires va du simple au triple, à formation et compétences comparables. « Au départ, l'administration nous a refusé les 35 heures au motif que nous serions des "employés de maison" : à chacun son

patron ! », explique Séverine Tessier, secrétaire générale de l'USCP. Le syndicat estime au contraire qu'il y a « gestion collective de fait ». Il en veut pour preuve que leur treizième mois est versé par les services de l'Assemblée...

RENDEZ-VOUS AU VIP ROOM

Certains députés socialistes se sont inquiétés de l'image qu'ils donneraient, après avoir voté les 35 heures, en ne les appliquant pas à leurs « employés » ! Dans une lettre datée du 6 avril, le questeur Serge Janquin (PS, Pas-de-Calais) a informé le syndicat que le collège des questeurs de l'Assemblée avait « décidé », le 27 mars, d'appliquer les 35 heures aux assistants à partir du 1^{er} janvier 2002, en leur garantissant le « maintien des rémunérations ». Le coût de l'opération – « plus de trente millions de francs », selon M. Janquin – serait pris en charge « par le budget de l'Assemblée ». Dans un courrier ultérieur, adressé aux seuls députés, le questeur invite ses collègues à « ne plus conclure de nouveaux contrats de travail » afin de « ne

pas alourdir la gestion » de cette mesure. Les 35 heures, oui, mais sans création d'emplois !

Le syndicat redoute, d'autre part, que certains « avantages accessoires » (primes repas, tickets restaurants) ne soient « proratisés » en fonction du temps de travail. Pour couronner le tout, un certain nombre d'assistants ont été licenciés par des députés battus au lendemain des élections municipales. « Nous ne voulons pas être les "Marks et Spencer" de l'Assemblée nationale ! », a grincé l'un d'eux.

Il ne reste plus qu'à mobiliser. « A droite, on a moins la culture revendicative. Mais je comprends et je soutiens la grève », déclare Pascal Favre, président de l'AFCP. Par une heureuse coïncidence, la fête de fin d'année des assistants parlementaires est prévue le 26 juin. Cela devrait attirer du monde. La « teuf » aura lieu dans une boîte de nuit des Champs-Élysées... le VIP Room. De quoi stimuler leurs revendications.

Clarisse Fabre

Jacques Lafleur voit son autorité contestée au sein du RPCR

Le député calédonien convoque un congrès extraordinaire de son parti pour en modifier les statuts

NOUMÉA

de notre correspondant Jacques Lafleur parle de « petit trouble », de « turbulences », ou de « conspiration » pour qualifier la crise qui sourd depuis quelques mois dans son camp. Fondateur, en 1977, du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), il y exerce depuis près d'un quart de siècle une autorité sans partage, tyrannique et paternaliste. Mais la décrispation politique engendrée, en 1998, par l'accord de Nouméa, qui a écarté pour deux décennies la perspective de l'indépendance, semble mal s'accommoder de l'hégémonie politique et économique du député.

« Le monde a changé, la Nouvelle-Calédonie a changé. Le Rassemblement doit également évoluer et

changer », a récemment déclaré Philippe Gomes, élu RPCR au Congrès et partisan d'une démocratisation des structures du parti. C'est un de ses proches, Harold Martin, qui est monté au front le premier lors des élections municipales. Ténor du RPCR, dont il est membre depuis sa création, il a bravé M. Lafleur en se présentant à sa propre succession dans la commune de Païta. Fort de sa réélection au premier tour, M. Martin a ensuite organisé des réunions publiques, en faisant signer une pétition demandant la convocation d'un congrès extraordinaire du RPCR pour réformer son organisation.

« Dans les statuts officiels, la composition du directoire date de 1978. Depuis, certains sont décédés ou ont

quitté le parti. En vingt-cinq ans, on a voté une seule fois à bulletins secrets, il n'y a pas de commission d'investiture et le secrétaire général est en place depuis 1987 », souligne-t-on dans l'entourage de M. Martin, où l'on assure que le RPCR doit « faire sa mue » pour survivre à son chef, qui fêtera ses soixante-neuf ans à la fin de l'année. En mai, Marie-Noëlle Thémeau, première vice-présidente du Congrès de Nouvelle-Calédonie, a rendu son tablier avec fracas. Sans s'investir dans le mouvement lancé par M. Martin, elle a dénoncé le « fonctionnement presque militaire du RPCR », et la « dérive impressionnante vers un pouvoir personnel de plus en plus grand » dans un parti qui « ne sait que polémiquer ».

« **MÉTHODES TOTALITAIRES** »

Samedi 16 juin s'est tenue, sous les fenêtres du bureau de M. Lafleur, une « manifestation pour la démocratie et la liberté ». Organisée par un hôtelier de Nouméa, Henri Morini, vieux militant RPCR en conflit avec M. Lafleur sur le financement des travaux d'agrandissement de son hôtel, elle n'a rassemblé qu'un millier de personnes. Mais entendre des militants du RPCR dénoncer, sur un podium, « les menaces, les méthodes totalitaires, le clientélisme et le règne de l'argent du système Lafleur » était incontestablement

une première. Pour prendre de vitesse ses adversaires, le député a convoqué, samedi 23 juin, à Bourail, un congrès extraordinaire du RPCR, afin notamment de réformer les statuts du parti.

Le projet qui sera soumis aux militants tient plus du tour de vis que de l'ouverture. Le président est « désigné » pour cinq ans, il définit et conduit l'action générale et la politique du RPCR et il prononce les exclusions. « C'est vrai qu'on a un chef autoritaire et qu'il y a beaucoup de discipline au RPCR, mais si un parti ne fonctionne pas comme ça, c'est l'anarchie », assure Jean-Claude Briault, dirigeant du Rassemblement, martelant que « le phénomène Martin est minoritaire et que la règle de la démocratie n'a jamais été de donner le pouvoir aux minorités ».

« C'est un carnaval. Lafleur veut un plébiscite et feint de ne pas comprendre que ce sont le fonctionnement et les méthodes du RPCR que nous contestons, pas sa place à la tête du parti », confie un élu de l'autre camp. Le congrès de samedi promet donc d'être agité, même si les protestataires nourrissent peu d'illusions. « Lafleur ne respecte que le rapport de forces. A nous de parvenir à le créer. Ce sera la longue marche, mais pas le grand bond en avant », philosophe l'un d'eux.

Claudine Wéry

Lionel Jospin s'en remet à la décision des députés pour les rave parties

M. Mariani (RPR) apparaît isolé dans son camp

UNE CHEMISE rose pâle et un large sourire un peu forcé sur fond de pelouse de Matignon jazzy peuvent-ils faire oublier aux jeunes électeurs des semaines d'atermoiements sur les rave parties ? C'était en tout cas l'objectif de la rapide intervention télévisée de Lionel Jospin, le jour de la Fête de la musique, jeudi 21 juin sur TF1. Mais entre sa volonté de ne rien faire qui puisse indigner les jeunes et celle de ne rien dire qui puisse offenser tous les autres, entre la nécessité d'adresser un message de compréhension aux députés socialistes qui ne veulent pas légiférer et celle de ne pas désavouer publiquement son ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, déjà fragilisé, le premier ministre a eu du mal à trouver sa voie. « Je crois qu'il faut essayer de concilier deux choses : d'une part, le goût d'un certain nombre d'hommes, de femmes, de jeunes pour cette musique techno et pour ces raves ; et, en même temps, il faut aussi veiller à leur sécurité, voire à leur santé », a-t-il dit. M. Jospin s'est donc refusé à trancher, renvoyant aux parties concernées le soin de « concilier [une] approche de liberté et une certaine approche de sécurité ». « Et puis nous verrons si on peut trouver ou non un équilibre, une disposition législative, sinon, eh bien, c'est le Parlement qui en décidera », a-t-il conclu... sans conclure.

Une prudence qui autoriserait bien des interprétations. Pour Bruno Le Roux, rapporteur (PS) du projet de

loi sur la sécurité quotidienne, « le premier ministre privilégie la discussion, or la discussion ne passe pas par la voie législative ». Il se sent donc légitimé dans sa décision de soumettre un amendement de suppression lors de la discussion du texte à l'Assemblée nationale, les 26 et 27 juin. « Je recevrai une organisation de raves lundi après-midi et nous chercherons une solution à partir de la circulaire de 1998, qui nécessite des amendements pour être appliquée », ajoute M. Le Roux.

Le sujet préoccupe aussi l'Elysée. Coïncidence, Jacques Chirac a évoqué le sujet, jeudi matin, avec la députée Roselyne Bachelot (RPR), conviée à l'Elysée pour s'entretenir avec lui des sujets de société. « Légiférer est excessif et décalé », a confié au Monde, après son entretien, l'élue de Maine-et-Loire. Un peu plus tard, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, déclarait à son tour que « le ministre de l'intérieur a déjà les moyens juridiques pour intervenir, une loi ne me paraît pas nécessaire ». Du coup, le député RPR du Vaucluse Thierry Mariani, à l'origine de l'affaire avec son amendement adopté en première lecture, apparaît curieusement isolé : « Si les députés socialistes refusent de légiférer, ils porteront une lourde responsabilité si des incidents se déroulent cet été », prévient-il.

Elie Barth et Pascale Robert-Diard

La région Franche-Comté sanctionnée par le tribunal administratif

LE TRIBUNAL administratif de Besançon (Doubs) a annulé, jeudi 21 juin, les décisions du président du conseil régional de Franche-Comté, Jean-François Humbert (UDF), attribuant quatre postes de son cabinet à l'opposition dirigée par Pierre Moscovici (PS) dans le cadre de l'accord républicain entre droite et gauche qui avait permis son élection, le 4 avril 1998 (*Le Monde* du 13 juin). Saisis par cinq élus du Front national, les juges ont suivi l'avis du commissaire du gouvernement, qui avait estimé que ces affectations au bénéfice des groupes PS, PCF et Verts constituaient des « mutations » et contrevenaient à l'article L. 4132-23 du code général des collectivités territoriales « prohibant la mise à disposition des groupes d'élus de moyens en personnels représentant plus de 25 % des indemnités versées aux membres du conseil régional ».

M. Humbert, qui n'a pas encore décidé s'il se pourvoira en appel, a rappelé que ce pacte a « été conclu pour empêcher le Front national d'arbitrer les débats au sein du conseil régional, où la droite républicaine et la gauche sont à égalité de sièges, avec dix-sept élus chacune ».

La Cour de cassation annule

une condamnation de M^{me} Mégret

LA COUR DE CASSATION a cassé, mardi 19 juin, l'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui avait condamné, le 9 mars 1998, Catherine Mégret, maire (MNR) de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), à trois mois de prison avec sursis pour « complicité de provocation publique à la haine raciale » à la suite de propos tenus au *Berliner Zeitung* et repris, le 24 février 1997, dans *Le Monde*. La Cour de cassation a estimé que la cour d'appel n'avait pas donné de « base légale à sa décision » et que, l'entretien ayant été accordé au quotidien allemand et non au Monde, M^{me} Mégret ne pouvait pas être condamnée pour une publication qu'elle n'avait « ni voulue ni permise ».

DÉPÊCHES

■ **BUDGET** : l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 21 juin, en deuxième lecture, la réforme de la procédure budgétaire, à l'unanimité moins une voix. Seul le député communiste Jacques Brunhes (Hauts-de-Seine) s'est abstenu au nom de son groupe. Le texte doit repasser le 28 juin devant le Sénat. Proposition de loi organique, il doit être voté dans les mêmes termes par l'Assemblée et le Sénat pour être définitivement adopté. Si ce dernier apportait des retouches, un nouvel examen à l'Assemblée aurait lieu le 29 juin.

■ **LICENCIEMENTS** : l'examen en deuxième lecture par le Sénat du dispositif antilicenciements du projet de loi de modernisation sociale est reporté à l'automne, a indiqué, jeudi 21 juin, un communiqué de la commission des affaires sociales du Sénat. Les présidents des groupes communistes de l'Assemblée et du Sénat, Alain Bocquet et Nicole Borvo, ont exprimé leur indignation devant cette décision et dénoncé « le cadeau royal [fait] au grand patronat ».

MASTÈRE SPÉCIALISÉ

MARKETING ET MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ

> Ingénieurs, devenez experts de la relation client - fournisseur
Complétez la maîtrise technique de vos projets par la maîtrise de leur commercialisation.

> Professionnels, devenez experts de la relation client - fournisseur et de la qualité

Relancez votre activité et apportez un plus en devenant l'animateur de la démarche qualité dans votre entreprise.

L'alternance utile : 4 jours en entreprise et 1,5 jours en formation par semaine.

GRUPE ESC LILLE

Avenue Willy Brandt, F-59777 Eurallille
Tél : +33 (0)3 20 21 59 42 - Fax : +33 (0)3 20 21 59 59
E-mail : infos@esc-lille.fr - Web : www.esc-lille.fr



3. DEUTSCH-FRANZÖSISCHES 11, rue Silbermann
3ème FORUM FRANCO-ALLEMAND F - 67000 Strasbourg
Tel: 00.33/(0)3.88.60.89.38
E-Mail: info@forum.u-strasbg.fr

9-10 NOVEMBRE 2001 STRASBOURG STRASSBURG

Jetzt informieren und bewerben!
Information et inscription dès maintenant!

www.deutsch-franzoes-forum.org
www.forum-franco-allemand.org

ÉTHIQUE Le procureur de la République de Draguignan (Var) a ouvert, jeudi 21 juin, une procédure d'assistance éducative concernant les deux enfants d'une institutrice à la retraite,

Jeanine, et de son frère, Robert. ● **CETTE FEMME** de 62 ans a accouché, le 4 mai, d'un bébé issu de la fécondation de l'ovule d'une « donneuse » par le sperme de son frère, lequel est égale-

ment le père d'un autre enfant, porté aux Etats-Unis par la femme ayant fourni l'ovule à Jeanine. ● **LA JUSTICE** s'inquiète particulièrement du climat de violence qui semble régner au sein de

la maison commune de Draguignan, selon des témoignages de voisins. Les enfants auraient été notamment conçus afin de préserver le patrimoine familial. ● **CETTE AFFAIRE** illustre de

manière extrême les multiples contournements possibles de la loi française en matière de procréation. De nombreuses femmes procèdent à des IVG ou des inséminations à l'étranger.

La justice s'inquiète du sort de deux enfants conçus en marge de la loi française

Une procédure d'assistance éducative a été lancée par le procureur de Draguignan pour s'assurer que les deux enfants, nés de fécondations in vitro pratiquées aux Etats-Unis, seront élevés dans de bonnes conditions par leurs parents, une institutrice de soixante-deux ans et son frère

NICE

de notre correspondant

L'avenir de Benoît-David et de Marie-Cécile préoccupe la justice française. Frère et sœur, les bébés sont nés, il y a un mois, à des milliers de kilomètres l'un de l'autre. Les ovules de la mère « donneuse » ont été fécondés par le sperme d'un même père ; mais les bébés ont été portés par deux mères différentes. Christian Girard, le procureur de Draguignan (Var) a décidé d'ouvrir, jeudi 21 juin, auprès du juge des enfants, une procédure d'assistance éducative. Confronté à une première en matière familiale, le parquet souhaite connaître les conditions dans lesquelles les deux enfants s'apprennent à grandir, dans une famille où les repères traditionnels sont brouillés (*Le Monde* du 21 juin).

A l'origine de cet imbroglio, une institutrice à la retraite, Jeanine, qui souhaitait à tout prix avoir un enfant, et ce en dépit de son âge, soixante-deux ans. La suite de l'histoire est désormais connue. Jeanine a porté un bébé issu de la fécondation de l'ovule d'une « donneuse » américaine par le sperme de son frère, Robert, cinquante-deux ans. Elle

a accouché discrètement le 4 mai dans une clinique privée de Fréjus (Var). Dix-huit jours plus tard, la « donneuse », Deborah, a accouché à Los Angeles d'une petite fille, Marie-Cécile, qu'elle a portée elle-même mais dont le père génétique est également Robert, comme l'a révélé *Le Parisien*.

« **PROBLÈMES DE SUCCESSION** »

Le 11 juin, après un séjour en Californie, toute la « famille » s'est retrouvée dans la maison commune de Draguignan autour de Marie, quatre-vingts ans, la grand-mère. C'est là, dans une villa de neuf pièces aux murs décorés, que se joue l'avenir de Benoît-David et Marie-Cécile, frère et sœur de sang, entre un père commun et une maman qui, biologiquement, est leur tante. Les herbes envahissent le terrain, les volets sont fermés, le portail clos. Cette aventure n'aurait d'autre objectif, en réalité, que de donner des héritiers à Jeanine et Robert afin de préserver le patrimoine familial, cette maison et trois autres propriétés, confie-t-on dans l'entourage.



Le procureur de Draguignan a résumé ainsi la situation : « *C'est un inceste non pas biologique mais social.* » Cherchant à éclaircir les conditions de vie des enfants et alors même qu'il avait ouvert une enquê-

te sociale dès la naissance du premier enfant, le procureur n'exclut pas l'intervention de la direction départementale de l'assistance sanitaire et sociale. Les conditions de la conception de l'enfant ne sont pas

la seule explication de cette mesure. Le climat familial suscite également l'inquiétude des magistrats. L'institutrice à la retraite est décrite par les riverains du quartier où elle vit depuis un quart de siècle comme une femme « *acariâtre* ». A tel point que ses humeurs seraient à l'origine du désespoir qui a poussé Robert à tenter de se suicider, en 1995. Défiguré, il est, depuis, quasiment aveugle. Les relations familiales, tendues et teintées de violence, ont été qualifiées de « *haineuses* » dans un rapport de police daté de 1993, cité par le *Figaro Magazine*. Les forces de l'ordre étaient alors intervenues pour trancher un différend entre Jeanine et Robert. « *Cette affaire est la conséquence d'une mésentente familiale due à des problèmes de succession* », écrivait le policier.

Les réactions indignées sur cette affaire se sont multipliées. « *C'est un usage détourné de la science, moralement et légalement* », a ajouté le ministre. Président du groupe Démocratie libérale (DL) à l'Assemblée nationale et spécialiste de la bioéthique, Jean-François Mattei a estimé que « *des poursuites devraient être engagées* » contre la

mère. Parlant de « *préméditation* » parce que l'opération a été montée en France, il juge que « *tous les motifs [de cette mère] sont inacceptables* ». M. Mattei pointe une « *pathologie psychiatrique* ».

Interrogé par *Le Monde*, le ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, a estimé que cette affaire se situait « *aux frontières de la psychopathologie et de la science-fiction*. On pourra, au choix, dire qu'il s'agit d'un inceste médicalement assisté ou d'une quête d'amour sur fond de misère. Tout cela m'inspire avant tout de la compassion et je pense avec la plus grande inquiétude à l'enfant ainsi conçu et aux relations que vont entretenir les trois personnes concernées. Il faut toutefois rappeler que cette femme n'a pas enfreint la loi française puisque les techniques d'assistance médicale à la procréation ont été mises en œuvre à l'étranger. » En France, un médecin qui aurait procédé à une fécondation in vitro de Jeanine, alors qu'elle ne satisfaisait pas aux critères définis par le Code de la santé publique, aurait été passible de cinq ans d'emprisonnement.

Bruno Aubry

TROIS QUESTIONS À...

M^{re} CATHERINE PALEY-VINCENT

1 Vous avez été, en tant que conseil de la Fédération des centres d'étude et de conservation du sperme, confrontée aux difficiles questions de demande d'insémination post-mortem. Quelle analyse faites-vous de l'affaire de Draguignan ?

Le droit français n'a jamais été confronté à une situation aussi complexe, aussi triste. L'analyse de toutes les décisions de justice dans le champ de l'assistance médicale à la procréation, comme celle des dispositions des lois de bioéthique de 1994, conduit à observer que tout est mis en œuvre pour garantir la plénitude des droits de l'enfant. Tout tend, en France, à la protection de l'enfant et à la qualité – biologique, clinique et

psychologique – de la procréation médicalement assistée. Le législateur a recherché à encadrer de manière très stricte ces pratiques thérapeutiques et, à cette fin, a prévu des sanctions pénales très fortes. Le parcours jurisprudentiel des affaires de demande d'insémination post-mortem est, à cet égard, riche d'enseignements.

2 Lesquels ?

Le jugement le plus remarquable, à mes yeux, est celui qu'a rendu le tribunal de grande instance de Toulouse le 26 mars 1991. Le juge s'était appliqué à rechercher, pour le médecin, la mère et l'enfant, quelles devaient être les conditions idéales d'une procréation médicalement assistée. « *Le désir légitime de faire naître un enfant n'est pas un droit imprescriptible de l'être humain qui justifierait l'acharnement procréatif et l'indifférence à l'égard de l'enfant à naître. Devrait-on ignorer le*

désarroi psychologique d'un enfant qui découvrira être issu d'un homme mort plusieurs années avant sa naissance et faudrait-il méconnaître la difficulté de grandir en l'absence d'un père ? », peut-on lire dans les attendus de ce jugement. Les lois de 1994 ont repris ces données et rien, dans ce domaine, n'a changé ni ne changera.

3 Le paysage international, l'hétérogénéité des lois et des pratiques et les revendications des couples européens n'ont-ils pas évolué ?

Il me semble qu'une Europe qui se dote d'une monnaie commune et qui la protège devrait s'organiser pour protéger au mieux ses gamètes communs et les droits des enfants issus des pratiques médicalement assistées.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Procréation : la loi française contournée

● **Interruption volontaire de grossesse (IVG)**. Les débats parlementaires sur la réforme de la loi Veil, définitivement adoptée le 30 mai, ont été l'occasion de rappeler qu'environ 5 000 femmes françaises se rendent chaque année en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas ou en Espagne pour avorter, les délais légaux de recours à l'IVG y étant supérieurs aux délais français. L'allongement du délai légal de dix à douze semaines de grossesse, ainsi que la suppression de l'obligation d'accord parental pour les mineures, devraient permettre de réduire de 80 % le nombre de femmes contraintes de partir à l'étranger, assure le gouvernement.

● **Insémination artificielle**. En France, le recours à l'insémination artificielle est réservé aux couples

mariés en âge de procréer ou aux couples de concubins de sexe différent « *en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans* ». Les femmes seules ou les couples de lesbiennes ont donc recours aux services des cliniques belges ou néerlandaises. L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) estime qu'une centaine de femmes recourent, chaque année, à l'assistance médicale à la procréation à l'étranger. Plus rarement, des femmes lesbiennes se rendent aux Etats-Unis où il est possible de choisir sur catalogue le donneur de sperme.

● **Recours à des mères porteuses**. Bien que très marginale, et fort coûteuse, la pratique existe, facilitée par l'utilisation d'Internet : des

homosexuels français ont recours à des mères porteuses américaines.

● **Diagnostic pré-implantatoire (DPI)**. Avant 1998, nombre de couples français se rendaient à Londres ou Barcelone pour faire vérifier que l'embryon conçu par fécondation in vitro n'était pas porteur d'une anomalie génétique. Depuis, le DPI est pratiqué par trois équipes françaises sous certaines conditions définies par les lois de bioéthique de juillet 1994.

● **Vasectomie**. La stérilisation masculine est prohibée en France en vertu des dispositions du code civil qui interdisent de « *porter atteinte à l'intégrité du corps humain* », sauf pour des raisons médicales. En août 2000, la Fondation britannique Marie Stopes International (MSI) lançait en France une campagne de publicité incitant à franchir la Manche pour bénéficier de cette intervention.

Première confrontation générale dans l'affaire des Irlandais de Vincennes

Dix-neuf ans après les faits, les acteurs du montage se retrouvaient, vendredi, au tribunal de Versailles

LE PALAIS DE JUSTICE de Versailles (Yvelines) devait être le théâtre, vendredi 22 juin dans l'après-midi, d'un événement aussi insolite que spectaculaire. Près de dix-neuf ans après les faits, le juge d'instruction Yves Madre, chargé de l'affaire des Irlandais de Vincennes, devait organiser une confrontation générale dans une salle d'audience réquisitionnée pour l'occasion. Le cabinet du magistrat ne pouvait accueillir les vingt-sept personnes attendues pour cette confrontation aux allures de reconstitution. En effet, le juge Madre a convoqué les principaux acteurs de la perquisition menée à Vincennes, le 28 août 1982, au domicile de trois nationalistes irlandais.

Cette perquisition, menée à l'initiative de la cellule antiterroriste de l'Elysée, avait débouché sur une affaire d'Etat lorsqu'il était apparu qu'elle avait donné lieu à un montage destiné à faire des nationalistes de dangereux terroristes. Il a ainsi été établi que des armes et des explosifs avaient été dissimulés dans l'appartement de Vincennes, afin d'accréditer la thèse selon laquelle ses occupants auraient été de dangereux terroristes.

Outre les hommes de la brigade de recherches de Vincennes et les membres du Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) présents à Vincennes ce jour-là, l'ex-capitaine Paul Barril, mis en examen le 4 avril pour « *atteintes à la liberté individuelle* », l'ancien commandant de la

brigade de recherches de Vincennes, Jean Michel Beau, « *témoin assisté* » dans la procédure, mais aussi les trois Irlandais – Mary Reid, Michael Plunkett et Stephen King – étaient attendus au palais de justice de Versailles. La confrontation devait durer tout l'après-midi, voire une partie de la soirée : le juge Madre semblait déterminé à reconstituer heure par heure la journée du 28 août 1982.

INTERMINABLE FEUILLETON

Les « retrouvailles » entre les principaux protagonistes de l'affaire devraient constituer le dernier épisode d'un interminable feuilleton politico-judiciaire. Au sortir d'une profonde léthargie, soulignée par une enquête du *Monde* (nos éditions datées 15-16 octobre 2000), la procédure déclenchée par la plainte contre X... déposée par M^{re} Antoine Comte – avocat de Mary Reid et Michael Plunkett – en août 1992 a connu une subite avancée depuis le début de l'année. Outre les poursuites notifiées à Paul Barril, le juge Madre a multiplié les auditions. Il a notamment entendu, en qualité de témoin, Jean-Claude Colliard, directeur de cabinet de François Mitterrand à l'époque des faits.

Le magistrat a également procédé à plusieurs confrontations. Mardi 19 juin, il avait ainsi réuni dans son cabinet Jean-Michel Beau et Paul Barril. Les deux hommes ont livré leur version de cette fameuse journée du 28 août 1982, au cours de laquelle Paul Barril aurait dissimulé dans l'appartement des Irlandais

les armes et le pain de plastic destinés à les confondre. L'ancien numéro deux du GIGN a contesté à nouveau avoir orchestré le moindre montage.

Le même jour, M. Barril a été confronté à Claude Lévy, l'ancienne compagne de Bernard Jégat, l'homme-clé de l'affaire, décédé en février 1995 à l'âge de quarante-cinq ans. C'est lui qui aurait remis à Paul Barril, le 24 août 1982, les armes et les explosifs. Sympathisant de la cause irlandaise, il avait fait part au gendarme de ses soupçons concernant ses amis nationalistes. Trois ans plus tard, le même Bernard Jégat avait révélé à la DST les dessous de la manipulation opérée au domicile des Irlandais. Au cours de la confrontation, Paul Barril a, une nouvelle fois, démenti avoir récupéré des armes chez Bernard Jégat. Claude Lévy, en revanche, a maintenu les termes de sa déposition devant le juge Madre, qui l'avait entendue en février 1998. Claude Lévy avait alors déclaré : « *Le soir même [du 24 août], Bernard est venu avec Barril à l'appartement. Barril venait récupérer apparemment des armes qui se trouvaient chez moi.* » Pour les dissimuler, elle s'était souvenue devant le magistrat avoir donné au militaire « *un sac de voyage d'enviro 65-70 centimètres de long en sorte de toile plastifiée, de genre Skaï et de couleur verte. [...] Tout ce que Bernard a montré à Barril a été mis dedans. Barril est parti avec.* »

Sollicité par *Le Monde*, Paul Barril a déclaré, jeudi 21 juin, que cette confrontation avait « *tourné à*

[son] avantage ». « *M^{me} Lévy, qui dit se souvenir m'avoir remis un sac, n'a pas vu son mari y mettre les armes dedans* », a-t-il déclaré. L'ancien adjoint de Christian Prouteau à la cellule antiterroriste de l'Elysée s'est dit par ailleurs « *las de cette affaire qui date tout de même de dix-neuf ans* ». « *J'en ai assez de jouer les boucs émissaires* », a-t-il ajouté. Questionné sur le sentiment que lui inspire la perspective de se retrouver face aux Irlandais de Vincennes, vendredi après-midi, M. Barril a ironiquement observé : « *J'espère que personne ne va leur tirer dessus à la sortie du palais de justice, sinon, on dirait encore que c'est moi !* »

Interrogé par *Le Monde*, le procureur de la République de Versailles, Yves Colleu, a indiqué que la confrontation générale de vendredi constituerait « *probablement le dernier acte important de l'information ouverte en 1992* ». Un obstacle pourrait néanmoins retarder une nouvelle fois le règlement de ce dossier, qui semble voué aux « *accidents* » judiciaires. Fin juillet, le juge Madre aura quitté ses fonctions au tribunal de Versailles. Le magistrat doit rejoindre, le 1^{er} septembre, le pôle financier du tribunal de Paris. La charge de clore l'instruction devrait donc revenir au juge qui reprendra le cabinet de M. Madre. « *Cette péripétie ne devrait pas constituer un obstacle au règlement rapide de ce dossier* », assure cependant M. Colleu.

Fabrice Lhomme

Un 7 milliards de m², avec vue sur la mer.

L'Australie pour 5900 F*
(c'est pas cher le m²)

La plus grande île de la planète au prix d'un loyer, c'est avec QANTAS. Sydney, Brisbane, Cairns, Darwin, Adelaide, Perth ou Melbourne au départ de Paris. Contactez votre agence de voyages ou Qantas au 0820 820 500 (0,78 F TTC/min).

QANTAS
THE SPIRIT OF AUSTRALIA

* Tarif au départ de Paris, hors taxes d'aéroport, valable sous les périodes sélectionnées par Qantas. Offre soumise à conditions sous réserve de disponibilité. ** Ligne de l'Australie.

La cour d'assises examine le règne de la terreur imposé en classe par M. Kaisersmertz

Le directeur de l'école, mis en cause par les parents, a de nouveau nié avoir protégé l'instituteur

Les témoignages à la barre des anciens élèves de Jacques Kaisersmertz, l'instituteur de Cosne-sur-Loire accusé d'actes pédophiles qui

depuis le 15 juin, devant la cour d'assises de la Nièvre, ont permis de mettre au jour les méthodes tyranniques et le règne de la terreur imposés par

l'enseignant. Reconvoqué à la barre, le directeur de l'école, mis en cause par les parents, a réaffirmé ne pas avoir voulu « couvrir » M. Kaisersmertz.

NEVERS (Nièvre)

de notre envoyée spéciale

Il ne faisait pas bon vivre dans la classe de Jacques Kaisersmertz. Le maître y faisait régner la terreur.



PROCÈS

Au fil des témoignages de jeunes gens venus raconter à la barre ce que fut la vie d'un petit élève de CE1, CE2 ou CM1 dans les années Kaisersmertz (de 1967 à 1993), la cour d'assises de la Nièvre a ainsi découvert les méthodes tyranniques de l'instituteur de Cosne-sur-Loire, redouté et incontrôlable, machiavélique et intouchable.

Il y avait un sens giratoire pour circuler dans la classe, et un sens interdit ; une file réglementaire pour aller au bureau faire corriger ses devoirs et recevoir, dans la foulée, une tape ou un pincement, la main de l'instituteur sur la nuque, le haut de la cuisse, le bas du dos. Parfois, une cresse au pinceau. Jusqu'en 1976, le bureau du maître se trouvait au fond et l'élève qui, à l'étude, osait se retourner recevait un projectile sur la tête. Jacques Kaisersmertz faisait ainsi ce qu'il voulait sous ce bureau fermé où il coïncit parfois les petits garçons. Il avait mis au point une batterie de punitions. Il pouvait certes tirer les cheveux ou les oreilles, donner des gifles, des coups de règle, briser des ardoises sur les têtes et abuser de la fessée « cul nu ». Mais il aimait les sanctions plus étonnantes. Le « savon » consistait à enserrer la tête d'un élève sous un bras et à

frotter énergiquement son crâne avec les phalanges ; le « penalty » était un shoot de l'instituteur – avec élan – dans les fesses de l'élève ; la course « à l'échalote » était plus éprouvante puisque les shoots duraient le temps d'un tour de la classe ou de la cour d'école. « J'ai eu les fesses noires pendant dix jours, se souvient Stéphanie J., l'une des rares filles à avoir subi l'épreuve. J'avais sept ans, et très très peur de lui. Quand ma mère a découvert les traces, elle m'a conduite chez le médecin, à qui j'ai dit être tombée dans la cour. Kaisersmertz m'avait ordonné de ne rien dire et j'étais terrifiée. Ce type était un fou furieux. »

Des élèves pouvaient être accrochés à un portemanteau, condamnés à rester accroupis pendant plusieurs heures sous une table, ou debout sur un bureau au fond de la classe. Certains devaient rester appuyés contre un mur par les deux index, le corps tendu et incliné à 45°. Et il est arrivé qu'un autre instituteur ayant envoyé à Jacques Kaisersmertz un élève agité pour finir un exercice le retrouve, effrayé, à califourchon sur le tableau pivotant de ce dernier. Tous les témoins racontent l'angoisse d'aller à l'école, les maux de tête inventés pour rester à la maison, les maux de ventre réels, les bosses et ecchymoses dissimulées aux parents, les coups de poing donnés par le maître et même ses prises de karaté.

« J'avais sali ma page en la gommant. Alors il m'a coincé la tête et obligé à manger la gomme », raconte un jeune homme né en 1982, et tremblant presque de rage. Jeanne-Marie Warein, présidente de la cour,

se tourne vers l'accusé : « Aviez-vous donc besoin de cela, M. Kaisersmertz, pour obtenir la discipline ? »

« C'était un des éléments perturbateurs. Il ne soignait pas son travail. C'est dommage qu'on n'ait pas ici ses cahiers de l'époque. »

La présidente est médusée. Est-il possible que personne n'ait voulu mettre fin à cette brutalité ? Les enseignants interrogés apparaissent timorés et discrets. Globalement, ils n'avaient rien remarqué de choquant. Un cri, parfois. Mais chacun sa classe...

« VOUS AVIEZ PEUR DE LUI ? »

Les parents ? Appelés à la barre, certains racontent s'être plaints directement auprès de l'instituteur, lequel, arrogant et provocateur, s'est ensuite désintéressé de leurs enfants. D'autres affirment être allés voir le directeur. Celui-là même qui, mardi, avait nié avoir reçu des plaintes. Alors ? Alors, on le reconvoque !, décide la présidente de la cour, forte de son pouvoir discrétionnaire.

Voilà donc le directeur de l'école, contracté, qui s'avance à la barre des témoins. Il a déjà juré la veille. La juge : « Vous ne nous aviez pas tout dit sur les plaintes et les brutalités. » Raymond Barbier, impassible, réitère ses propos initiaux : deux ou trois plaintes au plus, rien de grave, une simple explication avec l'instituteur et tout rentrait dans l'ordre... Un jeune témoin est encore là : « Quand ma mère est venue vous voir, vous lui aviez demandé ce qui prouvait que ce n'était pas elle qui battait son fils ! » Une autre mère intervient : « Quand j'ai fait allusion à des rumeurs sur Kai-

sersmertz, vous m'avez demandé si je faisais partie des RG... » Raymond Barbier persiste, glacial : « Je ne comprends pas le procès qui m'est fait. » C'en est trop pour l'avocat général. « Ça ne passe pas !, s'empourte-t-il. On vient de nous raconter des scènes inconcevables. Plus de 250 élèves ont assisté à cela alors que vous étiez en charge de l'école. Et vous osez nous dire que vous ne saviez pas ? Et vous voulez que j'accepte ça ? Vous aviez peur de lui ? »

– Non.

– Alors, expliquez-moi !

– Ni moi ni mes prédécesseurs ne connaissions l'étendue des brutalités.

– Un témoin nous a dit : « Le vrai patron de l'école, c'était Kaisersmertz ». Ne vous sentiez-vous pas dépassé ? Impuissant ?

– Il avait un caractère très entier. J'essayais de le raisonner. Dans un groupe, il faut composer avec tous les caractères. » Les avocats de la partie civile sont furieux. « Monsieur Barbier, dites-le nous : au nom de qui protégez-vous Kaisersmertz ? »

– Je donne ma parole que je n'ai pas cherché à le protéger.

– Vous est-il arrivé d'aller faire un tour dans les classes pour inciter les enfants à vous parler ?

– Non. Quand il y avait un conflit, j'essayais de le régler entre l'instituteur, les parents et moi. »

En famille. Entre soi. Et au coup par coup. Voilà pourquoi la pétition lancée en 1988 par trois mères de famille excédées avait toutes les chances de finir au panier. M. Barbier l'a d'ailleurs oubliée.

Annick Cojean

Amiante à Jussieu : la justice reconnaît l'existence d'une « infraction »

Les victimes obtiennent gain de cause en appel

LES VICTIMES et les représentants du Comité anti-amiante Jussieu ne cachent pas leur satisfaction. La première chambre civile de la cour d'appel de Paris a rendu, jeudi 21 juin, sa décision sur les douze premières demandes d'indemnisation de victimes de maladies professionnelles liées à l'amiante. Elle a reconnu que leur préjudice « résulte de faits présentant le caractère matériel d'une infraction » et qu'en conséquence les demandeurs ont droit à une indemnisation. Pour établir le montant de cette dernière, la cour d'appel a prononcé la réouverture des débats afin que lui soient communiqués les éléments justifiant les montants sollicités et a renvoyé les affaires pour clôture à l'audience du 5 octobre.

Ainsi, la cour n'a pas suivi la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI) du tribunal de grande instance de Paris qui, le 7 juillet 2000, avait décidé de surseoir à statuer en attendant le résultat de procédures pénales en cours depuis 1996 (*Le Monde* du 10 juillet). Le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions, chargé de verser l'indemnisation décidée par une CIVI, avait demandé ce sursis notamment afin que soient préalablement déterminées les responsabilités en cause. La cour d'appel a rejeté les arguments du Fonds sur cette nécessité et a considéré que « le lien de causalité entre l'affection dont souffre [la victime] et son exposition à l'amiante dans le cadre de son activité professionnelle dans les locaux de Jussieu (...) n'est pas

contestable ». Elle a rappelé que « tout employeur a l'obligation de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité de ses salariés et de protéger leur santé ».

Au-delà de l'indemnisation des victimes, le Comité anti-amiante Jussieu de même que l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) soulignent qu'il reste à présent à « instruire le dossier Jussieu sur le plan pénal pour établir la chaîne de responsabilités, des présidents d'université aux ministres de l'éducation qui se sont succédé et qui ont failli ».

LES CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

Le jour où la cour d'appel de Paris rendait sa décision dans l'affaire de l'amiante à Jussieu, le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Nantes reconnaissait que les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire avaient commis « une faute inexcusable » dans trois dossiers de salariés contaminés par l'amiante. Une décision qui peut ouvrir la voie de la réparation aux 1 400 salariés ou anciens salariés de ces chantiers dont l'affection a été reconnue comme une maladie professionnelle liée à l'amiante. L'Andeva insiste, par la voix de son président, François Desriaux, sur le fait que « malgré plusieurs centaines de décisions de CIVI condamnant des employeurs pour faute inexcusable, pas un procureur n'a ouvert d'instruction pénale, pas plus que la ministre de la justice n'a donné d'orientation générale dans ce sens aux parquets ».

Paul Benkimoun

Des parents d'élèves de Zittersheim sollicitent le soutien des pouvoirs publics

C'EST SÉGOLÈNE ROYAL, ministre de la famille, qui a répondu à leur demande : les parents d'élèves réunis dans le Collectif des enfants du silence de Zittersheim, ce village du Bas-Rhin dans lequel Paul Jacquin, un instituteur accusé de pédophilie, s'est suicidé le 12 avril, avaient pourtant adressé leur courrier à quatre ministères. Outre celui de la famille, les ministères de l'éducation nationale, de la justice et de l'intérieur ont reçu la même lettre, datée du 7 juin : « Notre premier souci est que l'opinion générale ne puisse remettre en cause les éléments fournis par la justice et que M. Jacquin ne puisse être ici érigé en martyr car (...) il serait impossible aux enfants de pouvoir entamer un travail de reconstruction », disait-elle. Les parents sollicitaient par ailleurs « de l'éducation nationale une prise de position claire au niveau national, appuyant les éléments mis à jour par la justice [et] définissant clairement l'éthique dans de telles circonstances ».

Le 1^{er} juin, le juge d'instruction de Saverne, Gabriel Steffanus, avait expliqué aux parents que l'instituteur avait mêlé « séduction, perversion et passage à l'acte » (*Le Monde* daté 3-4 juin). Le magistrat avait révélé avoir identifié quatre enfants victimes et avoir retrouvé dans le disque dur de l'école un fichier de pho-

tos pédophiles. Il enjoignait tous les parents à engager leurs enfants dans une thérapie. Une partie des adultes a pourtant, depuis, continué de croire en l'innocence de l'instituteur, enfermant toujours un peu plus Zittersheim dans un douloureux clivage. « Pourquoi, en classe, ça ne marche plus entre nous ?, s'est interrogé récemment un enfant devant ses parents, il y a toujours des disputes. »

RETARD DANS LE SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Le 12 juin, Ségolène Royal a répondu au collectif. « J'ai demandé au recteur de Strasbourg de vous recevoir et de faire le nécessaire pour que l'accompagnement psychologique des enfants continue à être assuré de la meilleure façon possible. » Lundi 18 juin, une délégation de parents a ainsi été reçue par l'inspecteur d'académie et le directeur de cabinet du recteur. Sans autres commentaires, l'administration précise : « On nous a demandé de les recevoir ; nous les avons reçus ; nous avons toujours tenu le ministère de l'éducation informé de ce que nous faisons dans cette affaire. »

Devant ces parents, les cadres du rectorat ont rappelé que l'institution n'avait, depuis le début, pas mis en doute la parole des enfants.

Un fait à mettre au compte de l'inspectrice de circonscription, Liliane Wihlidal. Ils ont aussi annoncé que l'inspection académique devait réunir, mardi 19 juin, l'ensemble des instituteurs de la circonscription, pour « leur faire part des faits ». Et précisé que l'école du village était en train de retrouver « un fonctionnement administratif normal ». Le nouvel enseignant procède, ce que M. Jacquin n'avait pas fait, aux évaluations scolaires en vigueur auprès des élèves.

Quant au suivi psychologique des élèves sur les lieux du drame, il ne s'est lui aussi mis en place que ces jours derniers, malgré les demandes répétées de plusieurs intervenants. « Un temps précieux a été perdu », accusent les parents des victimes. Mardi, une psychologue a commencé à écouter les enfants, en groupe, dans l'école, sous la supervision du psychologue scolaire du secteur. Le rectorat voulait que ce dernier, qui a recueilli les premiers témoignages des victimes en février, intervienne dès lundi dans la classe. Le maire de Zittersheim ayant manifesté son opposition auprès du rectorat, celui-ci a cependant suspendu sa décision. « Nous voulons éviter le conflit local », a-t-on justifié au Monde.

Nathalie Guibert

Charles Pasqua est convoqué par les juges de l'affaire Elf

UNE CONVOCATION a été adressée par les juges d'instruction de l'affaire Elf à Charles Pasqua, ancien ministre de l'intérieur et président du RPF, « en vue de [sa] mise en examen », a indiqué, jeudi 21 juin, l'Agence France-Presse (AFP). Mis en cause dans l'utilisation, pour ses campagnes et déplacements personnels, d'avions privés affrétés, entre 1992 et 1997, par le groupe pétrolier (*Le Monde* du 9 juin), M. Pasqua doit être interrogé en qualité de « témoin assisté », avant de se voir notifier une éventuelle poursuite. Parlant de « fumisterie », l'ancien ministre avait contesté avoir bénéficié de tels affrètements. L'enquête sur la filiale suisse Elf-Aquitaine International (EAI) a par ailleurs mis en évidence les rémunérations occultes versées à plusieurs de ses proches et collaborateurs – qui ont tous été mis en examen.

Mort d'un jeune à Montigny-lès-Cormeilles : les policiers mis hors de cause

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE de Pontoise (Val-d'Oise), Xavier Salvat, a mis hors de cause, jeudi 21 juin, les deux policiers qui avaient pris en chasse, mardi, le scooter monté par trois jeunes de Montigny-lès-Cormeilles, dont l'un d'entre eux, Djamel, 17 ans, est mort en heurtant un mur. Le conducteur du fourgon de police, âgé de 25 ans, placé en garde à vue, a été remis en liberté. « Le passager survivant du scooter, seul témoin direct des circonstances immédiates de l'accident en dehors des policiers, déclare que le scooter est parti seul en direction du trottoir et du mur sans qu'il n'y ait eu le moindre heurt avant l'accident entre le véhicule de police et le scooter », précise le procureur dans un communiqué. Une information a été ouverte à l'encontre du conducteur du deux-roues « des chefs de refus d'obtempérer, mise en danger d'autrui et homicide involontaire à l'occasion de la conduite d'un véhicule ». Depuis le drame, des heurts opposent jeunes et forces de police à Montigny, où les manifestations prévues pour la Fête de la musique avaient été annulées.

DÉPÊCHES

■ ACCIDENT : un mineur est mort et huit autres ont été blessés, dont deux gravement, jeudi 21 juin vers 22 heures, aux Houillères du bassin de Lorraine (HBL), à Freyming-Merlebach (Moselle), après une secousse tellurique de magnitude 3,6 sur l'échelle ouverte de Richter. « Cette secousse, appelée « coup de charge » (libération brutale d'énergie accumulée dans les terrains), a soulevé brusquement le sol » d'une galerie où travaillaient une trentaine de mineurs, ont précisé les HBL.

■ RACKET : un lycéen de 17 ans, interpellé en flagrant délit à Saint-Chamond (Loire), a été incarcéré, jeudi 21 juin, à la prison de La Talaudière après s'être fait remettre par l'un de ses camarades de lycée hôtelier une enveloppe censée contenir 80 000 francs. En avril, le jeune homme avait exigé 20 000 francs du même lycéen, dont la mère a déposé plainte.

■ JUSTICE : dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de Nicolas Giudici, les gendarmes recherchent deux auto-stoppeurs que le journaliste et écrivain corse aurait pris à bord de sa voiture, samedi 16 juin, sur la route nationale entre Corte et Ponte-Leccia. Le corps de M. Giudici avait été retrouvé, dimanche 17 juin, près de Piedigrioglio (Haute-Corse) (*Le Monde* du 19 juin).

■ ÉDUCATION : la Ligue de l'enseignement (45 000 associations) a élu, jeudi 14 juin, pour la première fois depuis sa création, en 1866, une femme au poste de présidente. Il s'agit de Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS, vice-présidente de la Ligue depuis 1997.

NEUBAUER

206 XT Premium HDi
DISPONIBLE RAPIDEMENT CHEZ NEUBAUER

- Air conditionné avec régulation automatique
- Autoradio avec commande au volant
- ABS
- Existe en version 3 et 5 portes

206 **PEUGEOT**

NEUBAUER

NEUBAUER à Paris Porte de Champeret
9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

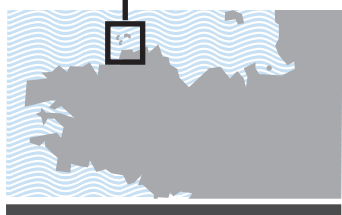
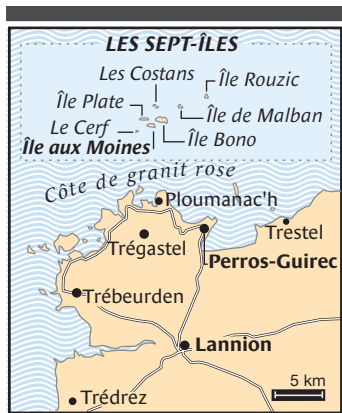
Les derniers veilleurs de l'océan gardent les phares des îles

La France modernise son réseau et, dans les tours isolées en mer, remplace progressivement les hommes par des dispositifs automatiques. Reportage dans l'un des quatre ultimes bâtiments de ce type habités : les Sept-Îles, au large des Côtes-d'Armor. Ici, le gardien est une gardienne

LES SEPT-ÎLES (Côtes-d'Armor)
de notre envoyée spéciale

Une brume matinale enveloppe le phare des Sept-Îles, laissant à peine deviner ses contours aux passagers du *Fou-de-Bassan*. La vedette de tourisme est partie du port de Perros-Guirec un quart d'heure plus tôt. Les voyageurs sont bouche bée. « *Qu'est-ce c'est ? Un mirage ?* » Le mythe du gardien de phare s'impose à l'esprit : on s'imagine l'homme - il ne peut s'agir que d'un homme - seul face aux éléments. Mais c'est Françoise André qui surgit, au détour d'un chemin de l'île aux Moines. Une petite femme à la carrure imposante, le visage bronzé encadré de courtes boucles sombres semées de mèches d'argent, les yeux protégés par de petites lunettes noires du soleil, qui tombe en une pluie de plomb sur la mer.

Ni introvertie ni solitaire, Françoise se dit « *indépendante* ». Et se sait grande gueule. Elle raconte comment elle est devenue la seule gardienne de phare de France avec force éclats de voix. Costarmoricaine d'adoption (née à Nantes, elle a vécu à Lannion dès l'âge de neuf ans), Françoise voulait travailler « *près de la mer* ». « *A cette époque-là, les filles étaient soit secrétaires, soit comptables, qu'est-ce que vous vouliez que je fasse ?* » Elle se rabat sur la mécanique -



déjà, petite, elle bricolait des Moby-lette... A vingt ans, en 1982, elle passe le concours d'entrée dans l'administration des phares et balises, moyen apparemment infailliable de ne jamais s'éloigner des côtes bretonnes. Pour la première fois, le concours est ouvert aux femmes. « *Je me disais : je serai peut-être mutée à Dunkerque ou à Marseille, mais il y*

aura toujours la mer. » Raté. Elle est nommée à Aurillac, dans le Cantal. Un ancien système de radio-positionnement terrestre, dont les signaux puissants servent aux marins y est installé. Ce dépaysement forcé permet à la jeune femme « *casanière* » de faire du tourisme, pour la seule fois de sa vie. Deux ans plus tard, son exil prend fin, elle retrouve les Côtes-d'Armor pour ne plus les quitter. Désormais contrôleur des « *Phares-Bals* », elle rebranche les circuits des phares, tourelles, bouées ou voyants accidentés. Un point de repère en moins, ce peut être une catastrophe pour des marins.

Mais elle veut, elle aussi, « *monter* » au phare, comme les gardiens qu'elle remplace occasionnellement. En 1992, Françoise, entre-temps mariée à un agent des phares et balises, postule comme gardienne du phare des Roches-Douvres. Elle se sait isolée dans cette administration presque entièrement masculine. Une pétition, lancée par des épouses de gardiens de phare, circule. Les gardiens fonctionnent en binôme. Leurs femmes ne veulent pas voir leurs maris enfermés jour et nuit avec une autre. Le poste est refusé. Françoise se met à peser ses mots. Elle a dénoncé le machisme du milieu des « *Phares-Bals* » dans un entretien à *Ouest-France* il y a

quelques mois. L'article a fait du bruit. Le petit monde des phares et balises, comme celui des marins, n'aime pas que les gens à terre découvrent les affaires de famille dans le journal. Maintenant, Françoise se contient. « *On finit toujours par te faire comprendre que tu n'es qu'une gonzesse* », conclut-elle d'un ton acide. « *Je vais finir par devenir chienne de garde...* »

VEILLE DE RELÈVE

A force d'acharnement et après presque vingt ans dans la maison, Françoise finit par être nommée au phare des Sept-Îles en janvier. Sa fille, Elynn, est dans sa dixième année. « *Les marins partent bien quatre mois en mer pendant que bobonne s'occupe des gosses. Pourquoi pas l'inverse ?* »

L'éloignement n'est jamais aussi long. Une semaine au phare, une semaine à terre, deux semaines au phare, puis une semaine à terre. La vie s'organise entre deux valises que Françoise ne vide même plus. « *Ma fille, je la vois plus qu'avant, j'avais des journées de dingue. Maintenant, j'en profite vraiment quand je suis à terre* », affirme-t-elle. Pas de coups de blues. Ni la terre ni la mer ne lui manquent quand elle s'installe dans l'un de ses deux logis. Heureuse de « *monter* » dans son île, Françoise retrouve avec autant

de plaisir son immense jardin et son « *très gentil mari* ». « *Une fois quand je suis revenue, ils n'ont mis que deux assiettes sur la table* », confie-t-elle. Elle n'a pas paniqué. Elle a simplement ri.

Aujourd'hui, au phare, c'est veille de relève, le jour du grand ménage. Carreaux, sols, cuivres sont astiqués, c'est la tradition. Une autre veut que l'un des deux gardiens qui « *montent* » (trois personnes en tout s'y relaient) achète le pain et la viande et qu'on partage les frais. Pour le reste, chacun fait à son idée. Le gardien qui éteint le phare doit ensuite préparer la « *popote* », c'est la règle. Les journées sont rythmées par les quarts. Allumer et éteindre le phare. S'assurer de son bon fonctionnement. Être présent au cas où il ne lancerait plus ses trois éclats en quinze secondes. Surveiller les groupes électrogènes et la mer, qui peut se couvrir de pêcheurs en détresse ou de plaisanciers maladroits. « *Notre boulot, c'est d'être là* », résume Françoise. Immobilisés sur une île de trois hectares. Sans autre compagnie que son collègue. Sans famille, sans amis, sans sorties, sans évocation possible. Parfois, une relation profite d'un voyage en bateau pour déposer le dernier journal. Les gardiens savent qu'ils sont les derniers à vivre cette vie : seule une vingtaine de gardiens « *montent* »

encore dans les quatre derniers phares habités et isolés en mer.

Celui des Sept-Îles est un trois-étages. Le bâtiment, qui comprend une tour de granit haute de 20 mètres avec encorbellements en granit rose, et des locaux attenants où se trouvent les bureaux et les logements des gardiens, date de l'après-guerre. L'humidité le rongé, mais on est à son aise sur l'île aux Moines. Françoise fait la visite. « *Voici ma petite plage privée, voici le rocher où je m'assois pour réfléchir...* » Chaque gardien occupe une chambre bleu ciel, exactement identique à celle de son collègue. Les meubles des années 1950 sont restés là. Aux murs, certaines des toiles que Françoise peint depuis quelque temps. La cuisine et la salle de bains sont spacieuses : c'est un luxe. Dans d'autres phares, plantés sur un caillou, les gardiens se serrent dans les pièces rondes de la tour, sans pouvoir faire un pas dehors. L'enfer, c'est Ar Men, automatisé depuis plusieurs années, ou les Roches-Douvres, à trois heures de mer du continent. Des bougies plantées dans l'eau, humides, grinçantes quand la mer est en « *furie* ». Françoise aurait bien aimé connaître l'enfer, rien qu'une fois. Pour se frotter au mythe.

Gaëlle Dupont

Le naufrage de l'« Erika » a accéléré le programme d'automatisation

LA MODERNISATION du dispositif de signalisation maritime le long des côtes françaises avance, lentement mais sûrement. Lancé fin 1997, ce programme a, « *grâce* » au naufrage de l'*Erika* en décembre 1999, qui a provoqué un électrochoc, bénéficié d'un coup d'accélérateur. Il s'agit non seulement de poursuivre l'automatisation - l'« *électromécanisation* » - des phares isolés en mer, mais aussi de renouveler, en métropole et outre-mer, les bouées (plus de 400 au total) et la flottille - la plus vétuste du monde - des navires baliseurs.

Il y a un an, le Comité interministériel de la mer avait ouvert dans ce but une enveloppe de quelque 300 millions de francs sur trois ans. « *Rien n'est jamais parfait avec Bercy, mais globalement on peut dire que le renouvellement des équipements se poursuit correctement* », explique Christian Serradji, directeur des affaires maritimes et des gens de mer au ministère de l'équipement et des transports.

NÉGOCIATIONS DÉLICATES AVEC LES SYNDICATS

Outre celui des Sept-Îles, restent quatre phares isolés qui ont encore aujourd'hui des gardiens, membres du corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat relevant du même ministère : à l'île Vierge, au nord de la Bretagne, à Kéréon, entre Ouessant et Molène, et à Cordouan, dans l'embouchure de la Gironde (ce dernier a été gravement endommagé par les tempêtes de l'hiver 1999-2000 et exige des travaux coûteux de remise en état). Pour des raisons à la fois budgétaires et de négociations parfois délicates avec les syndicats, aucun calendrier précis n'est toutefois arrêté pour savoir quand ils seront automatisés. A titre de comparaison, parmi les grandes nations maritimes, l'Angleterre a complètement automatisé son dispositif, mais il reste encore des gardiens en Écosse ou au Canada.

De son côté, la flottille de baliseurs avait besoin

d'un sérieux coup de jeune. La Guadeloupe vient d'être équipée d'un baliseur moderne, un autre bâtiment neuf est en place en baie de Somme. Les parages du Havre attendront le début 2002, tandis que deux gros navires sont en construction pour Dunkerque et Brest. Le remplacement des bateaux à Saint-Nazaire et dans l'embouchure de la Gironde, en revanche, est repoussé pour des raisons budgétaires, alors qu'est évoquée l'hypothèse de la construction, peut-être en collaboration avec la Marine nationale, d'un navire baliseur-dépollueur dernier cri qui coûterait au moins 140 millions de francs. La Nouvelle-Calédonie devrait, pour sa part, être dotée d'un navire moderne polyvalent (16 millions de francs), fin 2002.

Ce renouvellement urgent - ne serait-ce que pour des questions de sécurité du personnel à bord - de la flotte publique de balisage et de travaux provoque des réajustements des effectifs de marins (260 en 1998, 176 prévus une fois le plan de modernisation achevé), qui donnent lieu à des négociations serrées avec les syndicats. Une partie de ces marins, notamment en Bretagne, sera, sur la base du volontariat et de la mobilité entre ministères, affectée aux vedettes de surveillance des pêches qui effectuent leurs missions dans les eaux territoriales, la zone économique française de métropole des 200 milles et des parages plus lointains comme l'Islande. voire pour des opérations très médiatiques : ainsi le « *navire amiral* » de cette flottille, l'*Iris*, accompagnera, fin septembre, les concurrents de la course Transat 6,5 Charente-Maritime (l'ancienne mini-Transat) de La Rochelle aux Canaries avec, à son bord, des spécialistes de la taille des chaluts, des experts en positionnement par satellite et... un médecin.

François Grosrichard

Le Musée basque de Bayonne enfin rouvert

BAYONNE

de notre correspondant

Douze ans presque jour pour jour après sa fermeture, le Musée basque et de l'histoire de Bayonne sera rouvert à partir du samedi 23 juin : la Maison Dagourette, qui accueille ses collections ethnographiques, au centre de la ville, a été entièrement restructurée et assainie, au prix de 75 millions de francs de travaux, pris en charge, après des années de négociations, par l'Etat (40 %), la région et le département (15 % chacun), et la ville pour le reste, avec une pincée d'aides européennes.

Le 1^{er} juin 1989, le maire d'alors, Henri Grenet, avait fait fermer cette bâtisse plantée sur un quai de la Nive, rongée par l'humidité et les termites. Il était question de déplacer le musée, loin de la Maison Dagourette, classée monument historique. Située à côté de la montagne de la Rhune et du Musée de la mer à Biarritz, elle était l'un des sites touristiques les plus fréquentés du Pays basque, avec 60 000 visiteurs par an.

Ancien entrepôt portuaire de négociants au XVII^e siècle, puis couvent et hôpital civil, le lieu a été ouvert au public en 1924, avant de devenir musée municipal

en 1954. Il est alors, indique son conservateur Olivier Ribeton, « *le seul musée reconnu par la direction des Musées de France consacré à la culture basque dans l'Hexagone* ». On y trouve plus de 20 000 objets, 50 000 documents iconographiques, agencés à travers des salles thématiques : l'auberge-cidrerie, la pelote, une chapelle, la vie maritime des Basques, les juifs à Bayonne, une cuisine, l'histoire militaire de la ville.

PUITS DE LUMIÈRE

Les espaces d'exposition sont passés de 2 000 m² à 4 000 m², articulés maintenant sur trois niveaux autour d'un puits de lumière, comme dans les vieux immeubles bayonnais. « *Plutôt qu'en salles d'atmosphère, les collections s'offrent désormais autour de thèmes - la maison, l'artisanat, la mort, les danses* », précise le conservateur. Des supports modernes comme les bandes sonores ont fait leur entrée dans ce musée, où « *la langue basque est bien présente* ». Le maire actuel, Jean Grenet (UDF), estime le coût annuel de fonctionnement à 7 millions de francs.

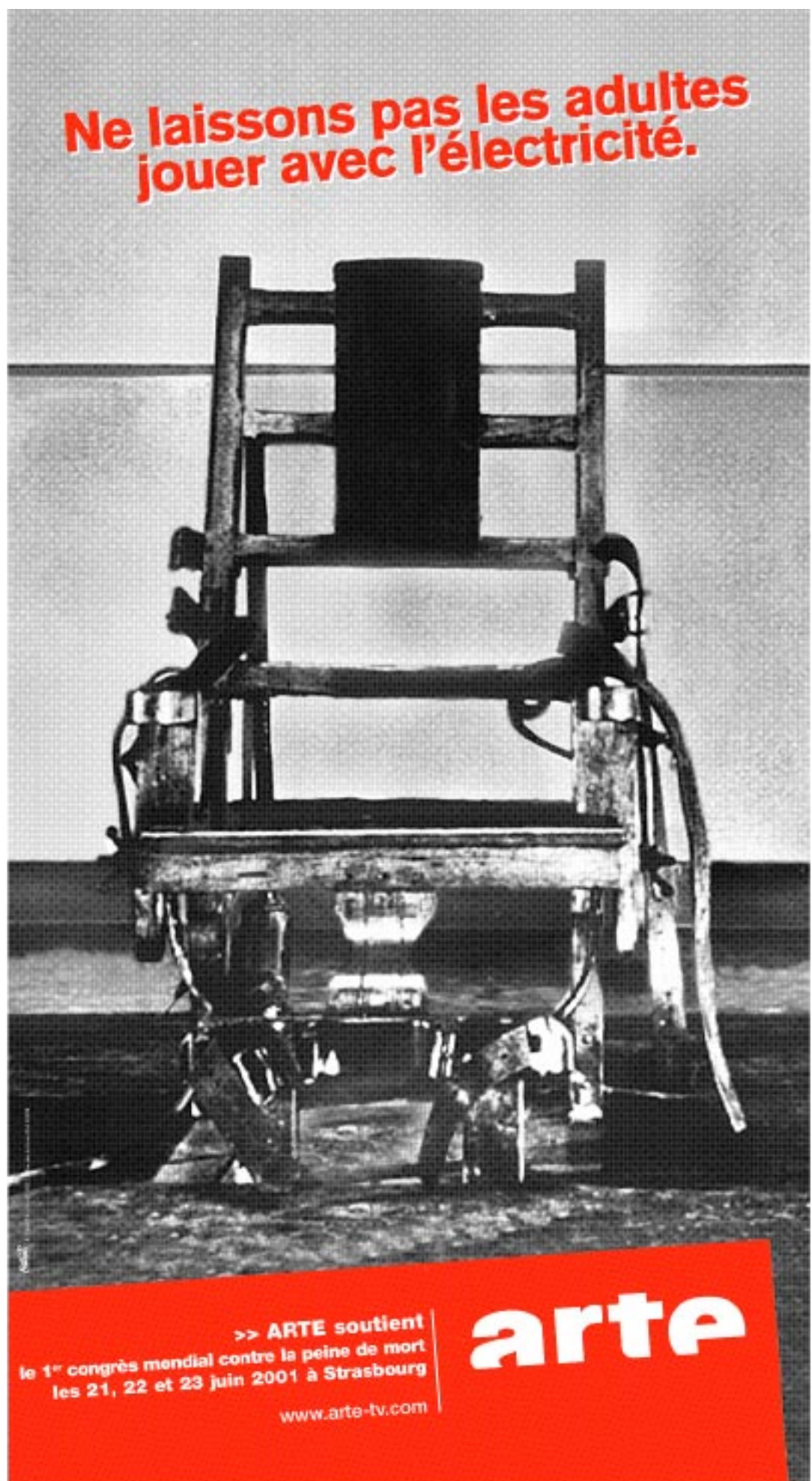
Michel Garicoix

DÉPÊCHES

■ **LORRAINE** : l'expert désigné par le tribunal administratif de Nancy pour étudier les dysfonctionnements du tramway sur pneus de la ville, arrêté depuis le 10 mars, a mis en avant des défauts de conception, notamment mécaniques, a annoncé jeudi 21 juin la Communauté urbaine du grand Nancy (CUGN).

■ **OGM** : la liste des expérimentations OGM de l'année 2001 vient d'être diffusée par le ministère de l'agriculture sur son site Internet (www.agriculture.gouv.fr). Le ministère, qui refusait jusque-là de communiquer les lieux des essais, avait été condamné en mars par le tribunal administratif de Paris, à la suite d'un recours de l'association France Nature Environnement (FNE).

■ **PLAGES** : Didier Borotra (UDF), sénateur des Pyrénées-Atlantiques, maire de Biarritz et président de l'Association nationale des maires des communes touristiques et stations classées, a demandé, jeudi 21 juin, la création d'une autorité scientifique indépendante chargée d'assurer la qualité des eaux de baignade. M. Borotra a dénoncé « *le manque de sérieux qui entoure l'attribution des pavillons bleus et leur corollaire, les pavillons noirs* » (*Le Monde* du 21 juin).



A la fin des années 1960, le caricaturiste Alidor croquait Etienne Davignon, alors chef de cabinet, arrivant nonchalamment vers une voiture conduite par son ministre, Pierre Harmel, tandis qu'un huissier annonçait : « *Le ministre de monsieur le vicomte est annoncé.* » Déjà, les diplomates du monde entier s'étaient habitués à la silhouette longiligne, pas loin de 2 mètres sous la toise, et à l'humour dévastateur de ce vrai sceptique et faux dilettante. Trente ans plus tard, le 12 juin 2001, tout ce que l'Europe compte de dirigeants a tenu à être présent, au Palais des beaux-arts de Bruxelles, pour saluer son départ en retraite, et Etienne Davignon n'a rien perdu de sa superbe. Les cheveux, rares, ont blanchi, la silhouette s'est épaissie, mais la pipe est toujours là. Les yeux, étrangement ronds et bleus – un pour assassiner, l'autre pour charmer –, lancent encore des éclairs.

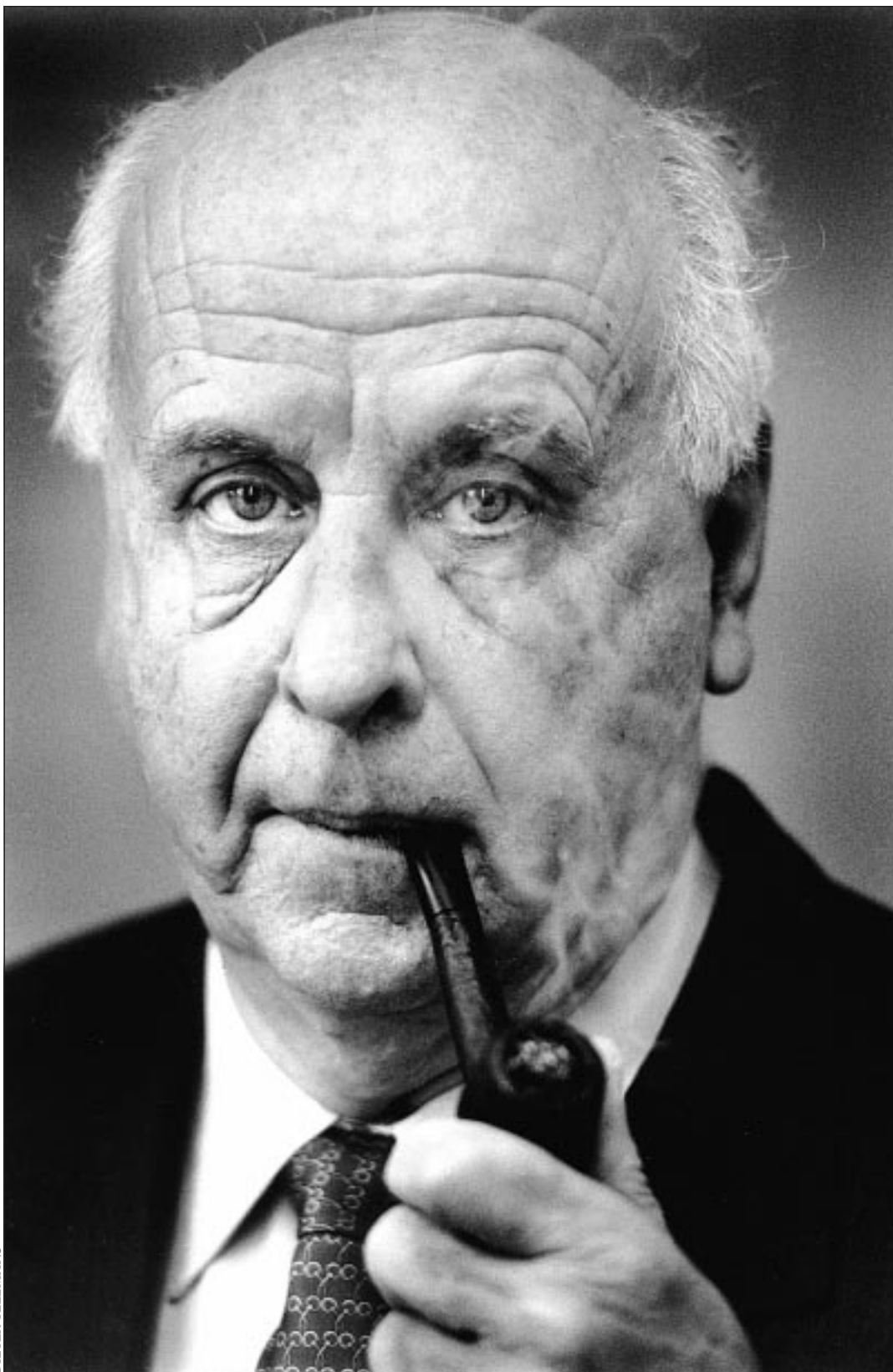
Louis Michel, le ministre belge des relations extérieures, Jacques Delors, l'ancien président de la Commission européenne, Gérard Mestrallet, le patron de Suez : le choix des trois personnes chargées de tresser les louanges de l'ancien patron de la Générale de Belgique symbolise bien les trois vies du « *mirobolant jeune homme* » : la diplomatie, l'Europe et les affaires. Artisan de la construction de l'Europe, il apparaît aussi comme une de ses victimes, n'ayant pas su ou pas pu préserver un capitalisme belge aujourd'hui totalement dissous.

Le « *dernier des Belges* » pose un regard détendu sur ses différentes existences. Résumé : naissance à Budapest dans une famille de diplomates, premières évolutions dans le monde, à Berlin, entre 1936 et 1939, des études en Suisse, puis chez les bénédictins de Maredsous, avant le passage obligé par l'université catholique de Louvain pour faire son droit. Avec, au passage, un baccalauréat d'études thomistes. Pour plaire à son père, dit-il, il entre dans la carrière diplomatique et se trouve au Congo belge, confronté d'emblée aux soubresauts tragiques de la décolonisation et de l'indépendance.

En 1964, il rencontre l'homme qui le marquera sans doute le plus : Paul Henri Spaak, un des pères de l'Europe. « *Je lui dois tout* », dit-il. De Spaak, il admire « *la force des convictions mais aussi l'agilité à utiliser les circonstances* ». Spaak est socialiste, Davignon social-chrétien : qu'importe, ces deux-là ne sont pas de nature à se laisser bloquer par des étiquettes politiques ! Leur collaboration durera quatre ans. Etienne Davignon dirige ensuite le cabinet de Pierre Harmel, où il participe à l'élaboration de la doctrine de l'Alliance atlantique. Il préside aussi un comité, qui porte son nom, chargé de préparer les premières propositions sur la coopération politique entre les pays de la Communauté. Un succès puisque ce texte permettra avant tout d'apaiser les blessures de l'échec de l'Europe de la défense autour de la CED et de jeter les bases de la politique extérieure commune. « *De petites choses* », dont il affirme aujourd'hui être le plus fier.

1976, Etienne Davignon est au tournant de sa carrière. Il hésite. Il ne veut pas devenir ambassadeur. Il a côtoyé de trop près le vrai pouvoir pour se contenter de ses apparats. La politique, pourquoi pas ? Difficile de passer sous les fourches Caudines de partis tout-puissants. D'autant que les responsables de la famille social-chrétienne, la sienne, se méfient de cet atypique, insaisissable même pour ses proches. « *Se faire des amis est une nécessité de commerçants, se faire des ennemis est un passe-temps d'aristocrate. L'aristocratie pour "Stevie", c'est qu'il ne s'abaissait même pas pour ceux qu'il méprisait à leur faire l'honneur de leur déclarer son inimitié. Mais à qui fait-il l'honneur de son amitié ?* », s'interrogeait encore Maurice Lippens, le patron du groupe financier Fortis, lors de la soirée des adieux au Palais des beaux-arts. « *Stevie* » répond par une de ses innombrables pirouettes : « *Pendant toute*

Ancien diplomate, puis vice-président de la Commission européenne, Etienne Davignon quitte la présidence de la Société générale de Belgique, désormais totalement absorbée par Suez. Retour sur un parcours atypique



DIETER TELEMAINS

La dernière parade d'Etienne Davignon

ma vie, j'ai eu une grande faculté à me faire engueuler. »

Une fois encore, les circonstances – il faut l'entendre prononcer ce mot avec une incontestable délectation et une touchante fausse modestie – sont au rendez-vous. Il est nommé à la Commission européenne, présidée par Roy Jenkins. Dans son portefeuille : la sidérurgie. Un des dossiers les plus importants du moment. Un des plus minés aussi. La crise est totale. Il faut se battre sur tous les plans : avec les syndicats, avec les maîtres de forges, avec les « *bresciani* », ces industriels italiens modernes qui cassent les prix, avec les Japonais et avec les Américains. Encore une « *belle petite chose* » : Etienne Davignon, avec d'autres, réussit à empêcher la politique sidérurgique européenne de voler en éclats.

Ses adversaires mettront du temps à comprendre sa méthode. D'abord, la fausse nonchalance, qui permet de faire tomber la tension. Ensuite, une formidable capacité d'absorber les dossiers. Et puis le laminage des contradicteurs. Le vicomte a aussi parfaitement compris l'importance des médias dans la nouvelle donne européenne. En voilà un qui sait à quelle heure « *bouclent* » les principaux journaux de la Communauté ! Pas étonnant, alors, de le voir sortir de réunion quelques instants avant l'heure cruciale. « *Juste pour bavarder* » avec les journalistes. Une plaisanterie pour déten-

dre l'atmosphère, un habile et apparemment objectif tour d'horizon, et, l'air de rien, une proposition éventuelle de compromis. Le lendemain, c'est « *La solution Davignon* » qui est à la « *une* ». Il devient indispensable. Alors qu'il présidait un conseil des ministres européens particulièrement houleux, Joseph Luns, l'ancien ministre néerlandais des affaires étrangères, demande à tous les membres des délégations de quitter la salle pour ne laisser que les ministres. « *Et Davignon* », ajoute le futur secrétaire général de l'OTAN.

En juin 1980, lors d'un sommet à Venise, les chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf, Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt en tête, semblent d'accord pour que Davignon succède à Jenkins à la tête de la Commission européenne. C'est sans compter avec Margaret Thatcher, qui se méfie d'un exécutif européen trop puissant. Le père Gaston Thorn, ancien premier ministre luxembourgeois, l'emporte. « *Président de la Commission, cela aurait bien entendu fait plus grande impression sur mon CV, mais, à franchement parler, je ne crois pas que j'aurais pu avoir une politique différente de celle de Thorn* », affirme aujourd'hui le vicomte. Avant de lancer, l'air de rien, une légère, mais si légère, méchanceté : « *Peut-être que Margaret Thatcher m'aurait davantage respecté.* » Quatre ans plus tard, en juillet 1984, il rate encore le coche. A quelques heures près. « *A midi,*

j'étais président, à 14 heures, c'était Delors. » C'en est fini de l'Europe.

Il en garde une incontestable nostalgie. Aujourd'hui, il ne réfléchit pas longtemps quand on lui demande quelle période de sa vie il a préférée. « *De tous les dossiers dont je me suis occupé, c'est incontestablement celui de la construction européenne dont je suis le plus fier. L'Europe est la seule idée extraordinaire qui est née dans la seconde moitié du XX^e siècle* », répond-il comme une évidence.

Artisan de la construction de l'Europe, il apparaît aussi comme une de ses victimes, n'ayant pas su ou pas pu préserver un capitalisme belge aujourd'hui en miettes

La suite est plus cahotante. En 1985, il hésite encore. Un instant il pense, de nouveau, à une carrière politique. Impossible de viser tout en haut puisque le premier ministre est désormais presque obligatoirement flamand. L'université ? Pourquoi pas, puisqu'on lui propose une chaire à Harvard. « *Il est de toute façon trop tard pour jouer au foot* », plaisante ce supporter inconditionnel d'Anderlecht, qui, par la suite, accordera son adoubement aux candidats à la présidence de la Générale de banque à la condition expresse qu'ils acceptent de

poursuivre le parrainage de son club de football favori.

Alors, faute de mieux, il se réfugie dans les affaires. Il entre à la Société générale de Belgique (SGB) comme directeur de la stratégie internationale. Un titre ronflant dans un groupe prestigieux. Mais derrière les hauts murs du siège, situé symboliquement à mi-chemin entre le palais royal et les bureaux du premier ministre, cet empire, qui règne sur un tiers de l'économie du pays, se lèzarde.

contre-attaque s'organise. On va chercher les amis. Suez, le partenaire étranger, est pressenti pour devenir le chevalier blanc. Etienne Davignon est partout, fait jouer ses relations, se rend indispensable. Après avoir emporté la bataille boursière, Suez le nommera naturellement président de la SGB.

Le scénario n'est pas celui dont « *Stevie* » avait rêvé. Il pensait trouver en Suez le partenaire étranger qui aiderait la holding à se moderniser et qui le laisserait gouverner à sa guise. Il se retrouve avec un actionnaire majoritaire, d'autant plus déterminé à maîtriser le groupe belge que celui-ci est une des clés de sa propre survie. Plusieurs fois, Etienne Davignon essaiera de reprendre le pouvoir subtilisé par le groupe français. Mais, plus politique qu'entrepreneur, il cherche plutôt à recréer des coalitions d'actionnaires belges pour reformer la holding d'antan qu'à dessiner un projet industriel capable d'emporter l'adhésion de partenaires. Les tentatives échouent. « *Dans les moments difficiles, "Stevie" a toujours été présent* », préfère se souvenir Gérard Mestrallet, aujourd'hui PDG de Suez, chargé, à l'époque, de diriger la SGB pour le compte du groupe français. Combien de fois pourtant les deux hommes, derrière les portes capitonnées de la Rue Royale, se sont-ils heurtés ?

TOUT en paraissant décider de la situation, Davignon assiste, impuissant, au patient démaillage de la Société générale de Belgique et de l'économie belge. Une à une, les participations dans la chimie, les transports maritimes, les ciments, les armes, la métallurgie, les mines... sont vendues. A chaque fois, il tente de résister, puis s'incline. Le plus difficile viendra, pour cet Européen, quand il faudra organiser, au nom du marché unique et de la mondialisation de l'économie, les mariages des joyaux du groupe. La Générale de banque avec le néerlandais Fortis, l'électricien Tractebel avec Suez, le pétrolier Petrofina avec Total : dans tous les cas, l'apport belge est déterminant et permet aux groupes repreneurs de se hisser aux premiers rangs européens, voire mondiaux.

Malgré ses essais, Etienne Davignon ne parviendra jamais à créer des groupes belges équivalents. Un moment, il place ses espoirs dans Philippe Bodson, alors patron de Tractebel. Pour ce Liégeois plein de superbe, et pour lui seulement, « *Stevie* » menacera de démissionner. Mais sa protection ne suffira pas. Incapable de composer avec Suez, son actionnaire principal, et d'inventer un partage des pouvoirs, Bodson sera contraint de s'en aller. Davignon, qui lui a retiré son soutien, verra s'évanouir une dernière fois son rêve.

Etienne Davignon est-il le fossoyeur du capitalisme belge, comme l'accusent ses nombreux détracteurs ? « *La nationalité d'une société est une foutaise intégrale. Les marchés ont tout balayé* », réplique-t-il. Ses défenseurs soulignent que, s'il y a eu meurtre du capitalisme belge, il a été collectif. A l'image de Wallon Albert Frère, qui a quitté la Belgique pour devenir un des personnages centraux du capitalisme français. Ce dernier ne manque jamais d'appeler régulièrement le vicomte pour l'informer de ses succès et de ses nouvelles rencontres parisiennes. « *Mais, Albert, je les connais depuis dix ans* », ne peut s'empêcher de répondre Etienne Davignon à l'évocation de certains noms, histoire de rappeler à Frère que, bien avant lui, il a fréquenté avec le monde politique et économique en Europe.

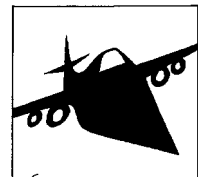
Etienne Davignon sait que la page est tournée. Même si Gérard Mestrallet a attendu son départ pour le faire, la plaque de Suez est désormais solidement vissée à l'entrée du siège de l'ex-SGB, rue Royale. Clin d'œil d'un homme qui connaît la vanité des choses : le 12 juin dernier, alors que s'éteignaient les flonflons de sa « *fête* », « *Stevie* » est reparti avec l'emballage de la boîte de chocolats offerte à René Lamy par Carlo De Benedetti.

José-Alain Fralon et Martine Orange

Le futur avion de combat européen a du mal à voir le jour

Les Etats-Unis tentent de proposer une alternative

À L'HORIZON 2020, l'Europe aura-t-elle su s'organiser autour d'un seul programme d'avion de combat multinational, au lieu des trois appareils en service aujourd'hui ? L'industrie américaine a su se restructurer, autour de Boeing et Lockheed



SALON DU BOURGET Martin avec le F-22, peut-être le Joint Strike Fighter (JSF) et les dérivés de leurs F-18 E/F, F-15 E ou autres F-16 C/D. Et qui sait si l'avion de combat piloté, tel qu'on le connaît en 2001, aura même un héritier ou s'il ne sera pas remplacé par des aéronefs sans pilote, sur le modèle de ces engins de reconnaissance télégués (drones) qui ont commencé de faire leurs preuves ? Contrairement aux vœux des industriels, la réflexion n'a pas débouché au Bourget sur une déclaration commune des représentants de plusieurs pays européens appelés à se prononcer sur le programme de système de combat aérien du futur (SCAF).

Le Rafale français est sans doute le dernier avion de combat national en Europe. Ses concurrents, l'Eurofighter-Typhoon britannico-germano-italo-espagnol ou le Gripen suédois, commercialisés à l'exportation par les Britanniques, ne sont pas davantage que le Rafale assurés d'avoir leur successeur.

De part et d'autre de l'Atlantique, on assiste au même phénomène. Le tableau de bord mensuel *ID Aero* explique que le remplacement des avions anciens par des exemplaires plus modernes, c'est-à-dire mieux équipés et donc plus chers, ne se fait pas nombre pour nombre. Entre 1990 et 2000, le parc militaire dans le monde est passé de 12 000 appareils à 5 000. On assiste à une baisse globale, très sensible, du chiffre d'affaires des industriels sous l'effet de la diminution des budgets annuels de défense – à quelques exceptions près en Asie – parce que le coût des avions a, en dollars constants 2000, progressé de 50 % en dix ans. Les producteurs d'avions de combat en sont réduits à se tourner de plus en plus vers l'exportation. Ce qui induit une féroce compétition entre eux sur les marchés étrangers, avec une part de 40 % pour les Américains et avec, par exemple, 8 % à 10 % pour le groupe Dassault et ses Mirage-2000.

Les Etats-Unis sont en ordre de bataille. De la douzaine d'industriels aéronautiques capables de mener à bien tout ou partie d'un programme d'avion de combat en 1990, on est passé en 2001 à deux coalitions industrielles majeures. Pour autant, la nouvelle administration Bush laisse encore planer des

doutes sur ses projets et le sort des F-18 E/F, F-22, F-16 C/D Block 50 ou 60 et du JSF reste en suspens.

Il ne faut pas exclure trop vite les dérivés modernisés d'avions anciens, tels le F-16 ou le F-15. Mais, dans les faits, le débat opposé, d'un côté, le F-22 furtif, onéreux (probablement 100 millions de dollars l'unité) et peut-être inexploitable pour cette raison, et, de l'autre, le JSF, qui n'a rien de révolutionnaire. Le JSF intéresse déjà le Royaume-Uni et l'Italie, au point qu'il apparaît comme une machine de guerre contre une initiative de l'Europe qui voudrait se fédérer. D'une certaine façon, on retrouve là « le marché du siècle » des années 1970 quand le F-16, première version, réussit à dominer le marché européen face au Mirage F1.

ARRIERE-PENSÉES

Partisans de ne pas rééditer ce fiasco, six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie et Suède) et cinq avionneurs (Alenia, BAE systems, Dassault, EADS et Saab) ont commenté, début 2001, à débattre du SCAF. On n'en est pas à dessiner un nouvel avion de combat européen. A peine examine-t-on comment moderniser ensemble, à mi-vie opérationnelle, les Eurofighter, Rafale et autres Gripen. Moyennant un financement évalué à 1 milliard d'euros sur huit ans, à partager entre les six pays, il s'agirait, selon des responsables de la délégation générale pour l'armement (DGA) en France, d'orienter les études sur les besoins pour les vingt à trente années à venir. En particulier, pour savoir quel est le bon choix : l'avion furtif piloté, l'appareil sans pilote ou une combinaison des deux.

Pour l'heure, il existe nombre d'arrière-pensées entre les six partenaires. La défense relève encore de l'esprit de souveraineté et les enjeux industriels contraignent les pays à maintenir l'emploi chez eux. Washington tire parti de ces atermoiements, avec son JSF présenté comme un programme « fédérateur » transatlantique. En France, le gouvernement marche sur des œufs. A l'instar de la Grande-Bretagne qui contrôle à la fois le Gripen (pour 35 %, dans son alliance avec Saab) et l'Eurofighter (à hauteur de 37,4 %), le groupe EADS est dans la situation schizophrénique de devoir, en même temps, vanter les mérites du Rafale et de l'Eurofighter auquel il participe. Quant au gouvernement français, il soutient, sans trop y croire, le Rafale à l'étranger parce que l'armée en a commandé et qu'il lui faut garantir les emplois.

Jacques Isnard

► www.lemonde.fr/bourget

Le Parti communiste s'oppose à la privatisation de la Snecma

LE PROJET de privatisation de la Snecma a connu, jeudi 21 juin, son premier accroc politique. Le Parti communiste s'est dit « hostile » à l'ouverture du capital du motoriste et équipementier aéronautique français. L'opération, qui viserait à céder 20 % du capital du groupe, devait être annoncée samedi par Lionel Jospin à l'occasion du déjeuner de clôture du 44^e Salon du Bourget. « La mise en Bourse d'une partie, même minoritaire, du capital de la Snecma n'est pas une solution convaincante », a affirmé dans un communiqué le PCF. « La réussite actuelle de la Snecma plaide pour la poursuite des choix de véritables coopérations industrielles, plutôt que pour les fusions-acquisitions capitalistes dont les conséquences viennent de faire la une de l'actualité avec la vague des licenciements boursiers », a ajouté le PCF, qui a réclamé « un débat public » sur ce dossier.

En revanche, Jean-Paul Béchat, PDG de la Snecma, a une nouvelle fois plaidé en faveur de l'opération. « Si nous souhaitons participer aux discussions européennes [sur la

mise en place d'un pôle de motoristes] qui vont intervenir, disposer d'un capital plus ouvert peut nous aider. Mais il est clair que, pour nous, l'objectif est exclusivement industriel », a-t-il déclaré au quotidien *La Tribune* de vendredi.

L'INTÉRÊT DE GENERAL ELECTRIC

Contrairement à ce qui s'est passé dans l'aéronautique, dans l'espace ou dans les missiles, le secteur européen des motoristes reste très fragmenté, avec deux acteurs importants, Rolls-Royce et la Snecma, et une série de sociétés plus petites, Fiat Avio, MTU, filiale de DaimlerChrysler ou encore le suédois Volvo Aero. Par ailleurs, General Electric (GE), partenaire de la Snecma, a fait part de son intention de participer à l'ouverture du capital. « Nous sommes très clairement intéressés par un investissement dans la Snecma pour renforcer nos relations », avait indiqué en début de semaine David Calhoum, président de la branche moteur de GE.

Stéphane Lauer (avec AFP)

Boeing et Airbus rivalisent pour offrir Internet à leurs passagers

Plusieurs compagnies testent ce nouveau service à bord

Boeing et Airbus s'affrontent sur un nouveau terrain : l'Internet embarqué sur les vols long-courriers. Airbus vient de prendre 30 % du capi-

tal de Tenzing, société américaine spécialisée sur ce créneau. Le marché est évalué entre 50 milliards et 70 milliards de dollars. Lufthansa et plu-

sieurs compagnies américaines ont choisi le système de Boeing. Air Canada et Singapore Airlines ont opté pour celui d'Airbus.

L'INTERNET en vol est en passe de devenir une réalité. Après le téléphone, c'est au tour de la Toile de prendre l'avion. Et comme pour l'avion, deux grands rivaux sont en train de s'affronter sur le terrain de l'Internet embarqué : Boeing, avec sa division « Connexion by Boeing » et Airbus, par le biais de Tenzing, petite entreprise de Seattle, dont il vient de prendre une participation de 30 %, pour un montant de 50 millions de dollars. Annoncé au mois d'avril 2000, « Connexion by Boeing » est un service de communication satellitaire à haut débit maintenant opérationnel.

Aujourd'hui, ce pari est pratiquement gagné, les contrats s'accumulent et dans moins d'un an, les passagers pourront, sur de nombreux vols long-courriers, connecter leur ordinateur portable ou leur assistant personnel sur une borne. Le coût de la connexion devrait être sensiblement inférieur au coût d'une communication en vol et avoisiner les 10 dollars de l'heure, soit près de dix fois moins cher qu'une communication téléphonique. Les passagers pouvant rédiger

leur courrier électronique hors connexion, le coût devrait être peu élevé. A terme, ce marché devrait se substituer aux communications téléphoniques, qui, en raison de leur tarif prohibitif, constituent un échec.

IDENTIFIER LES BESOINS RÉELS

Selon Scott Carson, président de la division de Boeing en charge du projet, le potentiel de ce nouveau marché est estimé entre 50 milliards et 70 milliards de dollars. La firme de Seattle espère pour l'instant une part de marché de l'ordre de 10 %. D'autres chiffres sur lesquels s'appuie Scott Carson sont éloquentes : selon les prévisions les plus communément admises, la flotte mondiale de long-courriers est estimée à 14 500 avions et croît de 4,8 % par an. Demain, 4,7 millions de passagers emprunteront 41 500 vols autour du monde.

Le dernier contrat conclu par « Connexion by Boeing » l'a été dimanche 17 juin avec la compagnie allemande Lufthansa. La totalité de sa flotte long-courrier va être équipée du système de connexion haut

débit développé par Boeing. Un premier appareil devrait être opérationnel à partir de 2002, et le reste de la flotte long-courrier dès 2003. Boeing et Lufthansa ont, dans un premier temps, prévu de faire des essais en vol pendant plusieurs mois de façon à bien identifier les besoins réels des passagers. Lufthansa n'a pas signé ce contrat au hasard : depuis le printemps, les ingénieurs de la compagnie allemande ont déjà équipé un Airbus A340 VIP du système « Connexion by Boeing ».

En adoptant ce système, la compagnie européenne rejoint ainsi American Airlines, Delta et United Airlines qui avaient noué un partenariat avec Boeing quelques jours auparavant. Aux termes de la lettre d'intention signée par les trois compagnies américaines, 1 500 appareils devraient être équipés par Boeing à partir du deuxième semestre de 2002.

Airbus ne s'avoue pas vaincu : avec la petite firme américaine Tenzing, dont il est désormais actionnaire, il s'attaque à ce marché de l'Internet et de la réception de courrier électronique en avion. Cette petite entreprise a été fondée en 1998 et

compte aujourd'hui 150 salariés. Si elle reconnaît que son système est pour l'instant moins performant que celui de Boeing, il a deux mérites : il est à la fois moins cher et déjà opérationnel. Six appareils équipés volent : cinq d'Air Canada et un de Singapore Airlines. Moyennant un prix qui va de 15 dollars à 20 dollars de l'heure, l'internaute volant peut à la fois consulter son courrier électronique et « surfer » sur une soixantaine de sites partenaires réactualisés tous les quarts d'heure avant que cela ne devienne du véritable « temps réel ». Le premier vol de Singapore a été inauguré le 23 avril. Il est d'ores et déjà prévu que le service sera gratuit pendant la période de test et payant à partir du mois de septembre. La compagnie singapourienne va dans l'immédiat consacrer 167 millions de dollars pour les aménagements des cabines. Tenzing continue d'engager des contrats : après Singapore Airlines, Cathay Pacific, Virgin Atlantic et Varig vont faire équiper leur flotte long-courrier.

François Bostnavaron

Hépatite C.

Se faire dépister, c'est pouvoir se soigner.

Encore trop de personnes ignorent qu'elles sont atteintes par l'hépatite C. Parce que l'hépatite C est longtemps silencieuse. Elle peut entraîner des complications qui apparaissent en général longtemps après la contamination. Plus tôt on est pris en charge, plus on a de chances d'éviter ces complications grâce aux nouveaux traitements.

Un test de dépistage est nécessaire si :

- Avant 1992, vous avez reçu des produits sanguins, été greffé, subi une intervention chirurgicale importante, été hospitalisé en réanimation, eu une hémorragie digestive, un accouchement difficile, reçu des soins en néonatalogie, en pédiatrie pour une maladie grave.
- Vous avez utilisé, même une fois dans votre vie, des drogues par voie intraveineuse ou nasale.
- Vous vivez ou vous avez vécu avec une personne atteinte par l'hépatite C.
- Vous avez eu recours au tatouage, au piercing, à la mésothérapie ou à l'acupuncture sans aiguilles jetables ou personnelles.
- Vous avez reçu des soins dans les pays du Sud-Est asiatique, du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Amérique du Sud.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant, qui pourra vous prescrire un test de dépistage remboursé à 100% par la sécurité sociale.

Vous pouvez également vous rendre dans un centre de dépistage anonyme et gratuit. Se soigner, c'est éviter des complications.

Pour en savoir plus sur les hépatites :

<http://www.sante.gouv.fr> (Rubrique: les dossiers)

Hépatites Info Service: 0 800 845 800

appel anonyme et gratuit



TV5 se réorganise pour partir à l'assaut des Etats-Unis

La chaîne francophone va gérer sa diffusion dans le monde entier, à l'exception du Canada, depuis Paris.

Pariant sur le sous-titrage et une grille généraliste, la télévision multilatérale veut combler ses lacunes en Amérique du Nord et du Sud

LA FRANCOPHONIE appliquée à l'audiovisuel peut prendre beaucoup de temps. La réorganisation de la chaîne multilatérale TV5, engagée depuis la conférence ministérielle de Vevey en octobre 2000, a été entérinée, après de très longues discussions, vendredi 22 juin, par les cinq bailleurs de fonds (la France, le Canada, la communauté française de Belgique, la Belgique et le gouvernement du Québec). Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, a annoncé, vendredi, que l'entité TV5 Satellimages, bientôt rebaptisée TV5 Monde, regroupera désormais tous les signaux de la chaîne, à l'exception de celui destiné au territoire canadien. Aux cinq signaux existants (Afrique, Asie, Orient, Europe non francophone et France/Belgique/Suisse), TV5 ajoutera ceux destinés à l'Amérique du Sud et aux Etats-Unis, précédemment sous l'égide de TV5 Québec Canada. Cette décision technique revêt des enjeux politiques importants.

« Dès le mois d'août, une programmation nouvelle sera mise en place pour ces nouveaux signaux, en met-

tant l'accent sur cinq priorités : l'information, les programmes destinés aux enfants, la fiction (films et téléfilms sous-titrés en anglais, en espagnol et en portugais), le football et des magazines le week-end », explique Jean Stock, président de TV5. Issu de la télévision privée, il avait été appelé, voici deux ans, par le gouvernement français pour dynamiser les programmes jugés trop vieillots et souffrant de l'absence d'une ligne éditoriale claire.

« Avec un budget équivalent au coût de perception de la redevance en France, TV5 Satellimages obtient une audience moyenne de 6,6 millions de téléspectateurs en Europe et sur l'Afrique du Nord. C'est autant que "Loft Story" sur M6 », se félicite-t-il. La concurrence mondiale est rude, mais TV5 bénéficie d'une audience « bien supérieure à celle de BBC World ou encore de Deutsche Welle parce qu'elle est positionnée comme une chaîne généraliste, et non uniquement spécialisée en informations. Le sous-titrage des films permet de drainer de nouveaux téléspectateurs », affirme M. Stock. Alors qu'il a annoncé sa décision de quitter l'entreprise pour prendre la tête de l'Union européenne

de radiodiffusion (UER), M. Stock reste finalement en poste jusqu'à l'automne pour mettre en place les nouveaux programmes aux Etats-Unis. Son prochain départ a déjà suscité plusieurs dizaines de candidatures officielles et officieuses au Quai d'Orsay.

TV5 Québec Canada pâtit de cette réforme : si le maintien du bureau de Montréal a été acté, ses prérogatives ont été réduites

TV5 est absolument atypique : la composition du capital et les difficultés à harmoniser les positions des différents gouvernements rendent particulièrement délicat le savant dosage de programmes issus des télévisions partenaires. Sur 552 millions de francs de bud-

get consolidé pour TV5 – tous signaux confondus –, la France apporte 66,5 % des fonds. Si l'on excepte les ressources propres de la chaîne (71 millions de francs), Paris est de loin le premier contributeur, avec les trois quarts des financements.

Le rapatriement, dans la capitale française, des signaux d'Amérique du Sud et des Etats-Unis a été jugé d'autant plus nécessaire que le bilan de la chaîne outre-Atlantique n'est pas reluisant. Un accord d'exclusivité avec un opérateur de satellite, EchoStar, n'a pas permis d'engranger plus de 5 000 abonnés. Cet accord est en cours de renégociations. De plus, sur le câble, TV5 est toujours reléguée avec un statut de chaîne ethnique.

TV5 Québec Canada pâtit de cette réorganisation : si le maintien d'un bureau à Montréal a été acté, ses prérogatives ont été réduites : hormis le signal sur son territoire, cette structure gèrera par exemple le sous-titrage ou la facturation. Des réductions d'effectifs, qui pourraient toucher plusieurs dizaines de personnes, sont envisagées (Le Monde du 25 avril). Les relations avec Montréal s'étaient

refroidies depuis que le gouvernement français avait menacé l'an dernier de bloquer les dépenses jugées trop onéreuses, engagées par TV5 Québec Canada aux Etats-Unis et en Amérique latine. Un contentieux financier s'était greffé à ces divergences stratégiques. « Une erreur d'imputation comptable relative à des économies réalisées grâce au passage au numérique de la diffusion satellitaire a été effectuée au détriment des autres partenaires. Cette erreur comptable, portant sur 20 millions de francs, a été rectifiée et sera rendue aux autres télévisions d'ici à 2003 », précise la direction financière de TV5 à Paris.

Cette reprise en main de la chaîne par Paris a fait grincer des dents. Pas uniquement au Canada. La société suisse de radiodiffusion SSR était favorable à « une simplification des structures », selon un de ses administrateurs, Jean-Claude Chanel, qui rappelle pourtant « que la francophonie, ce doit être le partenariat ». La télévision belge, la RTBF, a suggéré une modification des structures de TV5, avec notamment la mise en place d'un mécanisme d'alarme, permettant

à l'un des partenaires qui s'estimerait lésé de faire entendre sa voix plus rapidement.

La stratégie audiovisuelle française a évolué. Pour éviter des doublons avec TV5, la diffusion de Canal France International (CFI) a été recentrée exclusivement sur l'Afrique. Ce qui ne semble pas empêcher France Télévision, actionnaire de référence de TV5 Satellimages, de poursuivre sa propre stratégie : le journal télévisé de France 2 est historiquement diffusé depuis des années aux Etats-Unis et au Japon, de façon autonome. France Télévision vient de signer un accord pour débloquent ses droits, y compris des films, dans 67 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et dans l'Océan indien, pour faire partie de bouquets de chaînes cryptées. Un premier accord prévoit l'arrivée de France 2 et La Cinquième sur le bouquet Le Sat en Afrique dès septembre. Philippe Cayla, directeur du développement international du groupe, négocie avec d'autres opérateurs, francophones, arabophones et anglophones.

N. V.

TROIS QUESTIONS À...

HUBERT VÉDRINE

1 Vous êtes ministre des affaires étrangères. Selon vous, en quoi l'accord modifie-t-il la politique française en matière d'audiovisuel extérieur ?

L'accord signé par les cinq partenaires traduit la politique audiovisuelle extérieure arrêtée par le gouvernement il y a trois ans, dont TV5 est l'un des éléments-clés. Mon objectif, avec Charles Josselin, le ministre délégué à la coopération et à la francophonie, qui s'y est beaucoup impliqué, était de faire de TV5 modernisée une vitrine de l'audiovisuel français dans un cadre multilatéral francophone.

TV5, qui devient TV5 Monde, va simplifier ses structures, son outil technique et sa programmation, et consolider ainsi les progrès réalisés depuis trois ans sous la présidence de Jean Stock. TV5 Monde proposera le 1^{er} août, au départ de Paris, sept – au lieu de cinq aujourd'hui – signaux destinés aux différents continents. Les deux nouveaux signaux confectionnés à Paris renforceront la présence française et francophone aux Etats-Unis et en Amérique latine.

2 Comptez-vous dégager de nouvelles mesures financières pour permettre à TV5 de rivaliser face à BBC World et la Deutsche Welle ?

Notre pays doit disposer d'un outil audiovisuel performant ; c'est une dimension essentielle de notre action extérieure. TV5 atteint 130 millions de foyers dans le monde ; c'est beaucoup plus que BBC World ou Deutsche Welle, malgré un budget inférieur d'un tiers environ à ces concurrents. Mais il faut être plus ambitieux encore : enrichir les programmes, élargir l'audience, étendre l'influence et ainsi gagner la bataille de la diversité culturelle.

3 Quelles mesures envisagez-vous pour permettre un meilleur accès de TV5 aux Etats-Unis, où la chaîne francophone est quasiment absente ?

Le marché américain, à la fois fermé et encombré, est le plus difficile du monde. Les images françaises – cinéma et télévision – y sont encore trop rares. Il faut franchir ces obstacles, proposer un programme spécifique capable de répondre à la curiosité et au désir de France qui, j'en suis convaincu, existent dans le public américain.

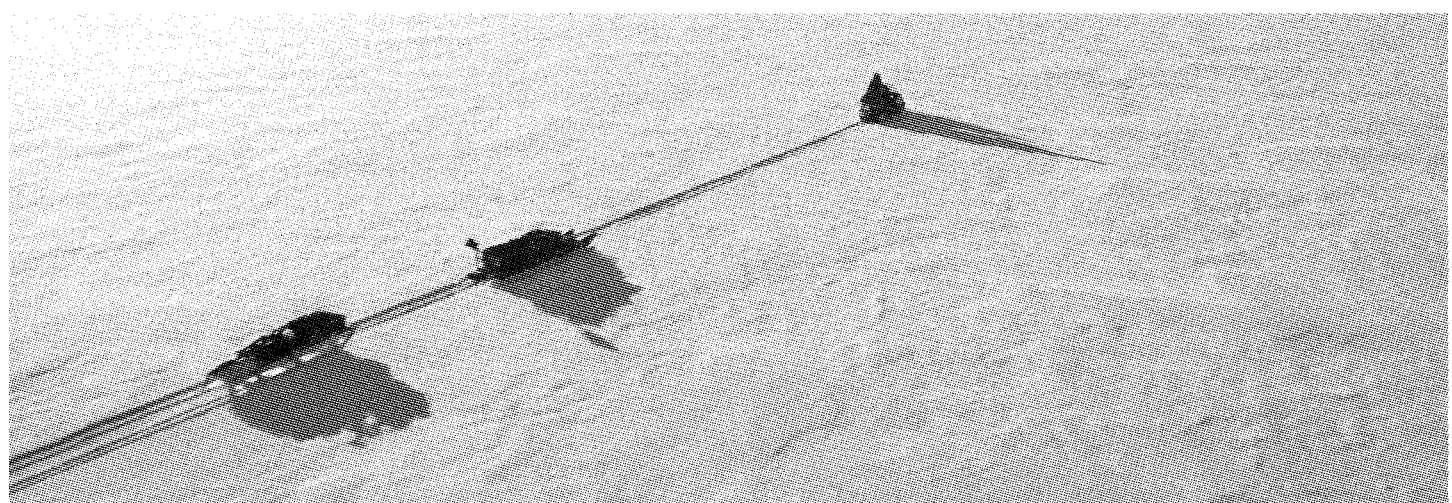
Propos recueillis par
Nicole Vulser

Le groupe Amaury ne donne pas suite aux propositions des NMPP

LE GROUPE Amaury, éditeur du *Parisien/Aujourd'hui en France* et de *L'Equipe*, a opposé, jeudi 21 juin, une fin de non-recevoir aux propositions de réforme des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) (Le Monde du 22 juin). « Le groupe Amaury ne peut en aucune façon donner suite à ces propositions », a déclaré l'éditeur. Contrairement aux NMPP, il estime que ses accords conclus avec le Livre CGT sur la distribution par ses soins du *Parisien* sont « parfaitement compatibles » avec la loi et souligne « sa détermination à mettre ces accords intégralement en œuvre conformément (...) au calendrier arrêté » avec le Livre CGT. Ce dernier a « exigé » jeudi des éditeurs, de la direction des NMPP et de leur opérateur, Hachette (groupe Lagardère), « un montage juridique et financier » permettant de rendre « opérationnel » l'accord de distribution du *Parisien*. Par ailleurs, les NMPP ont annoncé jeudi une « avancée » dans leur plan de modernisation 2000-2003, avec un accord pour le départ en préretraite de 648 salariés.

Le décès de Nadine Hersant pourrait modifier l'équilibre du groupe

LE DÉCÈS, mercredi 20 juin, de Nadine Hersant, veuve de Robert Hersant, pourrait remettre en question l'équilibre capitalistique du groupe de presse construit autour de la Socpresse, l'éditeur du *Figaro* et de France Antilles (presse régionale et des DOM-TOM). Agée de soixante-seize ans, M^{me} Hersant était très proche d'Yves de Chaisemartin, le PDG du *Figaro*. La question de la succession des héritiers de Robert Hersant, mort en 1996, est complexe. Alors que la famille est majoritaire dans le capital, certains héritiers pourraient être tentés de revendre leur part. Même s'il a fortement réduit son endettement et cédé *France Soir*, un titre très déficitaire, le groupe est confronté à un ralentissement général de la croissance publicitaire. *Le Figaro* pourrait envisager une reconstitution capitalistique. Le fonds d'investissements américain Carlyle, qui détient près de 40 % du capital du journal, serait tenté de céder ses parts à un nouvel entrant. Le groupe Dassault, qui avait déjà étudié une telle éventualité pourrait être à nouveau sur les rangs.



Complètement

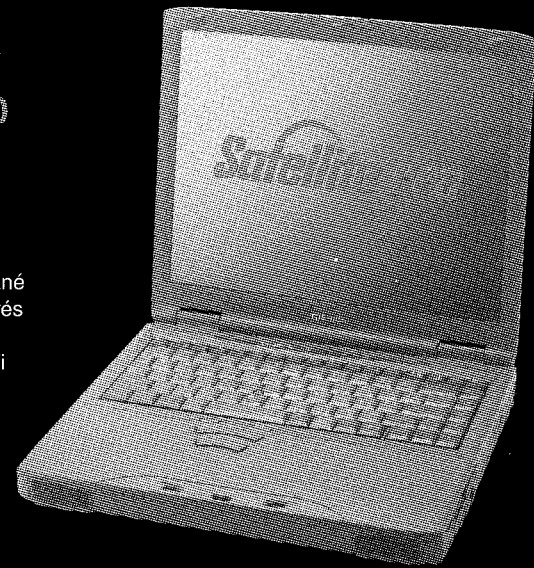
givrée!

Satellite Pro 4600 : le portable professionnel TOSHIBA qui vous ouvre le monde du sans fil ne coûte que

9990 FHT⁽¹⁾

TOSHIBA Satellite Pro 4600

- Processeur Mobile Intel® Celeron™ 700 MHz
- Écran 13" 3 matrice active XGA
- 16 Mo mémoire vidéo et sortie TV
- 64 Mo SDRAM ext. à 320 Mo
- Disque dur 10 Go
- CD-ROM 24X et lecteur de disquettes en simultané
- Réseau Ethernet 10/100, Modem V90 56K intégrés
- Microsoft Windows® 98SE
- SpanWorks 2000, pré-équipé d'une antenne WiFi
- Module mini PCI WiFi en option



Pour plus d'informations contactez Toshiba infos au :
0892 69 29 49 (L23 F/m) ou sur www.pc.toshiba.fr



⁽¹⁾ Soit 11948 FTTC, prix conseillés chez les revendeurs agréés Toshiba participant à cette opération en France Métropolitaine. Offre valable, du 1^{er} juin au 16 juillet 2001, dans la limite des stocks disponibles et non cumulables avec d'autres promotions Toshiba ou conditions particulières.

Les PC de Toshiba utilisent la version légale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

Choose freedom*

TOSHIBA

VALEURS FRANCE

L'action France Télécom a perdu 2,12 % jeudi 21 juin, à 53,05 euros, affaiblie par un déclin de la dette de l'opérateur téléphonique par l'agence de notation Ficht. Le titre du groupe de restauration Sodexo a gagné 3,85 %, jeudi, soutenu par des recommandations de Morgan Stanley et CAI Chevreux. L'action M6 a clôturé en hausse de 4,56 %, jeudi, à 24,1 euros. Les déclarations jugées rassurantes du directeur général d'AOL, Time Warner, sur la stabilisation des recettes publicitaires ont permis au secteur des médias d'opérer un rebond. Le titre du groupe de défense Thales a baissé de 5,87 %, jeudi, à 42,83 euros, enregistrant la plus forte baisse du CAC 40. L'action Crédit Lyonnais a perdu 0,37 %, jeudi, à 43,35 euros, réagissant assez peu aux informations selon lesquelles la Californie s'associe aux plaintes contre la banque française dans l'affaire Executive Life. Le titre du distributeur Pinault-Printemps-Redoute (PPR) a terminé en hausse de 0,99 %, jeudi, à 174 euros, après que PPR eut indiqué ne pas vouloir lancer de luxe Gucci. Le titre avait débuté en baisse et chuté de 7,12 % la veille, pénalisé par des spéculations.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 22 JUIN Cours à 9 h 57 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 juin

Table of market data for France, showing various indices and their values.

Main table of stock market data for France, listing various companies and their stock prices.

Main table of stock market data for International markets, listing various companies and their stock prices.

Table of abbreviations and market data for International markets, including symbols and values.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 21 JUIN Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of market data for Nouveau Marché, showing various indices and their values.

Main table of stock market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Main table of stock market data for Second Marché, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Second Marché, showing various indices and their values.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 21 juin

Table of market data for SICAV et FCP, showing various indices and their values.

Main table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Main table of market data for Fonds communs de placements, listing various funds and their values.

Table of market data for Fonds communs de placements, showing various funds and their values.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

Table of market data for Banque Populaire Asset Management, listing various funds and their values.

Main table of market data for Banque Populaire Asset Management, listing various funds and their values.

Main table of market data for Crédit Lyonnais, listing various funds and their values.

Table of market data for Crédit Lyonnais, showing various funds and their values.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of market data for Caisse d'Épargne, listing various funds and their values.

Main table of market data for Caisse d'Épargne, listing various funds and their values.

Main table of market data for Caisse d'Épargne, listing various funds and their values.

Table of market data for Caisse d'Épargne, showing various funds and their values.

LEGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif.

SPORTS Depuis quelques semaines, les matches de football ne se disputent plus dans des enceintes sportives mais devant les instances juridiques, voire au Conseil d'Etat. Jeudi

21 juin, la commission d'appel de la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) a confirmé la relégation du Toulouse Football Club (TFC) en National alors qu'elle a rétabli

l'OM en division 1. ● LES INSTANCES nationales ont estimé que le plan de sauvetage financier présenté par Alain Afflelou n'était pas suffisant pour combler le trou de 70 mil-

lions de francs dans les finances du club toulousain. ● LES DIRIGEANTS du TFC ont décidé de maintenir leur recours devant le Conseil d'Etat dans l'affaire des faux passeports.

Ils ont aussi profité de l'occasion pour dénoncer « un marché scandaleux : le silence contre un maintien en division 2 ». Une accusation démentie par la DNCG.

Le football français s'offre un nouveau scandale

La décision de la direction nationale du contrôle de gestion de confirmer la relégation du Toulouse Football Club en National a provoqué la colère des dirigeants du club. Ils accusent les instances nationales d'avoir voulu « acheter le silence du club »

LE FOOTBALL français n'en finit plus de rebondir. Jeudi 21 juin, l'affaire des faux passeports a offert une nouvelle prolongation à une saison qui s'étire en longueur devant les instances nationales du sport ou encore dans les locaux du Conseil d'Etat, compliquant encore davantage une situation déjà bien confuse. Au centre de ce nouveau coup de théâtre, toujours le Toulouse Football Club.

M^e Bernard Decker, l'avocat et vice-président du club, ne décolore pas après l'annonce de la rétrogradation de son équipe en National (ex-division 3) par la direction nationale de contrôle de gestion (DNCG), qui estimait que le plan de sauvetage qu'il avait présenté n'était pas convaincant. « On a voulu acheter le silence du club », lâchait-il lors d'une conférence de presse improvisée avant d'être plus explicite et d'affirmer : « Après trois heures de débat, le président de la DNCG [Jacques Bistagne] nous a proposé le marché suivant : vous voulez jouer en D 2, vous voulez que vos comptes soient admis en D 2, alors il faut en terminer tout de suite. Il suffit de signer un papier par lequel vous renoncez au recours devant le Conseil d'Etat. »

L'affaire tourne au règlement de comptes, au grand déballage, après le rejet de l'appel déposé par le TFC auprès de l'instance chargée de veiller à la solvabilité des équipes professionnelles. Bernard Decker a précisé qu'il se gardait le droit de porter plainte auprès du procureur de la République pour « tentative d'extorsion de signature ».

« Je n'ai jamais demandé une



Jacques Rubio, Alain Afflelou et Bernard Decker, lors de la conférence de presse du 21 juin.

signature, rétorque Jacques Bistagne. Je n'ai aucun intérêt à tout cela. Je suis totalement bénévole. Il peut saisir le procureur de la République, je le saisirai avant. » Autant dire que l'homme de loi toulousain entend plus que jamais plaider devant le Conseil d'Etat l'annulation du classement du championnat de division 1 2000-2001, samedi 23 juin.

Jacques Rubio, le président du club, l'avait d'ailleurs fait savoir vers midi, quatre heures avant que la décision de la DNCG ne soit rendue publique. Pas question donc d'abandonner la procédure visant à obtenir dans les prétoires le maintien de son équipe au détriment des clubs ayant aligné des joueurs détenteurs de faux passeports, comme le précé-

nisait la veille Alain Afflelou en sortant de la DNCG. L'homme d'affaires, présenté comme le « sauveur », a offert une volte-face assez étonnante.

Lors d'une conférence de presse improvisée jeudi matin à l'aéroport de Toulouse-Blagnac, il a déclaré : « On a fait une mauvaise interprétation de mes propos. Je serai à côté des

dirigeants du club quoi qu'il arrive, que le club joue en D 1 ou en D 2. » Mercredi, le président de Créteil avait pourtant bel et bien émis une réserve à son engagement (Le Monde du 20 juin). « Je ne pourrais pas être le partenaire du club s'il maintenait sa requête auprès du Conseil d'Etat », disait-il. Ne doutant visiblement pas de l'impact de sa prestation devant la DNCG, il précisait : « Je pense que les dirigeants toulousains vont aller dans la direction que je leur propose. »

L'industriel, qui n'a produit aucun document écrit devant les experts comptables du football, n'a pas souhaité révéler le montant de l'aide financière qu'il entendait

Glasgow du défenseur Baldé pour 25 millions, pour finalement, d'après le président toulousain, atteindre les 50 millions exigés par la DNCG comme garantie.

Jeudi soir, le discours d'Alain Afflelou avait radicalement évolué : « Cette nouvelle est terrifiante, les dirigeants toulousains ont bouclé le budget, j'en atteste, je le crie haut et fort. Il doit y avoir d'autres raisons pour que Toulouse soit relégué en National. A qui profite le crime ? A qui profite le fait que Toulouse disparaisse du football français ? », s'est interrogé l'homme d'affaires, accréditant à son tour la thèse du complot. Jacques Rubio, qui a qualifié la décision de scandaleuse, s'étonnait :

Gérard Bourgoïn : Toulouse a « raté son examen »

Le président de la Ligue nationale de football (LNF), Gérard Bourgoïn, a qualifié « d'affirmation d'avocat » les accusations du vice-président de Toulouse, Bernard Decker. Invité de l'émission « Télématin » sur France 2, Gérard Bourgoïn estime « qu'il y a l'art et la manière de mettre en valeur les verbes » et formule « les plus grandes réserves sur des commentaires effectués lors de commissions extrêmement confidentielles ».

« Toulouse, malheureusement, a raté son examen sportif, explique le président de la Ligue. Ensuite il n'a pas respecté la charte du football en ne pouvant aller jusqu'au bout, en ne payant pas ses salariés, en n'arrivant pas à l'équilibre entre son projet de recettes et de dépenses. » Commentant encore les accusations des dirigeants toulousains, il assure que la famille du football, ce sont « des gens qui ont mis en place des règlements, une charte du football. Il est incroyable de constater que ceux qui plaident soient ceux qui ne réussissent pas leurs examens ».

apporter. Son entrée dans le capital du TFC et les modalités de cet engagement restent floues. « Je me suis engagé à faire ce qu'il fallait pour que le club vive et éviter le dépôt de bilan », s'est-il borné à déclarer.

Dans un entretien publié dans La Dépêche du Midi du jeudi 21 juin, il avançait la somme de 48 millions de francs. Lors d'une deuxième conférence de presse organisée en fin de journée au siège du club, le président du TFC, Jacques Rubio, révélait pour sa part que l'ancien patron des Girondins de Bordeaux s'appropriait à injecter 20 millions de francs. Alain Afflelou a précisé qu'il s'engageait comme « partenaire économique sur le plan publicitaire ».

Son arrivée devait s'accompagner de celle d'investisseurs locaux. Jacques Rubio a simplement précisé lors du point presse du soir que ces derniers, dont il n'a pas souhaité révéler l'identité, déboursaient 4,5 millions de francs. En outre, le plan reposait sur la « promesse de la vente » au club écossais Celtic

« Malgré notre demande, la DNCG ne nous a pas communiqué le motif de son refus. »

La nouvelle de la rétrogradation du club a jeté la consternation à Toulouse. Les derniers espoirs reposent désormais dans la décision du Conseil d'Etat, qui doit siéger samedi 23 juin pour étudier la requête sur le fond, avant de rendre son verdict, au plus tard le mercredi 27 juin. « Comme tous les Toulousains, je souhaite que le TFC soit sauvé », a déclaré au Monde Philippe Douste-Blazy, le maire (UDF) de Toulouse, qui serait à l'origine de l'arrivée d'Alain Afflelou. « Nous sommes confiants dans la justice de l'Etat », a repris en écho Jacques Rubio. Une sérénité de mise dans le camp toulousain. « Nous sommes dans notre bon droit », martèle M^e Bernard Decker, qui n'hésite plus à qualifier cette histoire « d'affaire d'Etat ».

Etienne Labrunie, avec Stéphane Thépot à Toulouse

TROIS QUESTIONS À...

JACQUES BISTAGNE

1 En tant que président de la Commission d'appel de la Direction nationale de contrôle et de gestion, que répondez-vous à l'avocat et vice-président de Toulouse qui vous met personnellement en cause ?

Je suis un président indépendant et bénévole. Ce travail c'est un peu « ma danseuse ». Quel intérêt personnel aurais-je à rétrograder Toulouse ? Un intérêt financier ? J'espère que les dirigeants toulousains ne le pensent pas. Dans le cas contraire, je les assignerais en justice. Soyons sérieux, je ne vais pas débiter une carrière

d'escroc à 62 ans. Vous imaginez que je puisse dire à un club : « Je vous sauve, j'éponge la dette, en échange d'une signature ».

2 Les dirigeants toulousains évoquent un chantage durant cette audition. Quelle est votre version des faits ?

Tout d'abord, je suis très surpris que les dirigeants n'est pas crié Au loup ! à la sortie de leur audition. Ils ont attendu le résultat ! Je n'ai jamais vu les Toulousains seul. Par contre, avant la séance, Alain Afflelou m'a fait demander. Je l'ai vu. Il m'a dit : « J'apporte les sous, 10 millions maintenant, 10 millions en octobre, à condition qu'ils retirent leur requête au Conseil d'Etat. En National, c'est invivable ». J'ai donc

évoqué cette offre à condition suspensive devant les dirigeants toulousains. Je leur est demandé s'ils comptaient retirer leur plainte. M^e Decker m'a répondu que ce serait trop long et m'a dit à trois reprises que, de toute façon, cette affaire n'irait pas jusqu'au bout. J'ai en effet évoqué les modalités d'un retrait, leur expliquant qu'il leur fallait constituer un mémoire de désistement. Bernard Decker dit que j'aurais proposer d'apporter moi-même l'annulation du recours au Conseil d'Etat. Je ne suis pas un petit télégraphiste.

3 Le refus en appel de la commission d'appel de la DNCG, que vous présidez, a donc été motivé par des raisons économiques ?

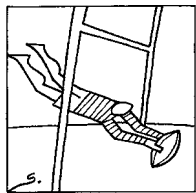
La décision a été prise à l'unanimité des 10 membres qui ont jugé que le budget proposé n'était pas recevable. Il s'appuie sur des promesses de ventes, notamment des joueurs Baldé et Bonilla. Des transferts qui ne sont pas encore effectués, ou pas enregistrés auprès de la Ligue. Nous avons même accordé un délai supplémentaire aux dirigeants, jusqu'à jeudi 21 à midi, pour nous fournir les documents nécessaires. Ils n'ont pas pu les produire. Je suis tenu au secret, mais croyez-moi, on a étudié l'offre attentivement et si on ne l'a pas retenue, c'est que le dossier ne tenait pas la route.

Propos recueillis par Etienne Labrunie

Les Springboks promettent au XV de France un deuxième test plus physique

DURBAN (Afrique du Sud)
de notre envoyé spécial

Jeudi 21 juin, c'était safari, ou bien golf, ou alors sieste. A quarante-huit heures de leur second rendez-vous



avec les Springboks, samedi 23, au King's Park de Durban, les rugbymen français n'avaient rien modifié à leur mode de préparation. Les 26 joueurs emmenés par Bernard Laporte dans l'hémisphère Sud savourèrent le mauvais tour joué à leurs hôtes sud-africains lors du premier test, mais, promis-juré, sans s'emballer. Ils vivent dans « une euphorie normale, assez tempérée », selon Fabien Galthié. « Nous savons ce qui nous attend », précise le capitaine des Bleus.

« Nous sommes en confiance, mais sans aller dans l'excès », ajoute Olivier Brouzet, le deuxième-ligne. Ce serait gravissime de refaire comme en 1997. Après notre courte défaite dans le premier test (32-36) contre les Springboks, à Lyon, on se disait que les Boks n'étaient pas si forts que ça. On avait tous cru que les choses allaient se faire toutes seules à Paris, pour le deuxième match. Mais ça ne s'est pas passé comme prévu. » Seuls cinq joueurs du XV de France de

Bernard Laporte avaient participé à la déroute du Parc des Princes (10-52). Comme Olivier Brouzet, ils devaient « probablement en parler aux jeunes » avant le coup d'envoi du test-match de Durban. En attendant, les séances d'entraînement alternaient avec les parties de ping-pong et les plongeurs dans les rouleaux de l'océan Indien, aux portes de l'hôtel de Durban, où sont arrivés les Français dès le lendemain de leur victoire à l'Ellis Park de Johannesburg, samedi 16 juin (32-23).

A quelques kilomètres de là, dans un palace posé en surplomb de l'océan, l'ambiance du camp de base des Sud-Africains semble nettement moins légère. Passée la surprise, le « choc » selon certains journaux locaux, vient l'heure des confessions. « Nous sommes plutôt embarrassés par la façon dont nous avons joué devant notre public, et notre confiance a été ébranlée », reconnaît le pilier Ollie Le Roux. Et des promesses : « Nous ne pouvons pas être moins physiques que lors du premier match », concède Mark Andrews, le rugueux deuxième-ligne aux 70 sélections, soupçonné d'avoir donné un coup de tête volontaire à Fabien Galthié. « En étant aussi peu physiques, nous avons insulté les Français. Maintenant, nous les respectons comme un bon pack. Nous allons aborder le

match de Durban comme si nous jouions contre les All Blacks. »

La performance des avants français, notamment le « cinq de devant », a durablement impressionné les Sud-Africains, plutôt connaisseurs en matière de jeu d'avants. En mêlée fermée, ils ont fait connaissance avec Jean-Jacques Crenca, un pilier sans carrière internationale, mais assez en forme pour renvoyer deux fois de suite Christian Califano (64 sélections) sur le banc des remplaçants.

LES BOKS REVIENNENT AUX BASES

En touche, ils ont découvert deux sauteurs de haut vol, David Auradou et Patrick Tabacco, et des combinaisons variées. Sur tous les regroupements, ils se sont aperçus que la technique n'était rien sans un minimum de puissance et de convictions. Dans les vestiaires de l'Ellis Park, après la défaite, ils se sont souvenus que faute de respecter les fondamentaux – la conquête du ballon – le rugby devenait un sport vain. Samedi 23 juin, ils « reviendront aux bases », ont-ils promis.

Harry Viljoen, le nouvel entraîneur des Springboks, avait sans doute rêvé de débuts plus aisés devant son public. Après avoir plongé le pays dans un abîme de doutes, la triste performance de son équipe à Johannesburg a allumé un

début de querelle. Jusque-là, personne n'avait contesté la volonté du coach de donner plus d'ampleur au jeu sud-africain, plutôt étrié par tradition. Mais une seule défaite a suffi à réveiller les passions. Une partie de la presse réclame déjà un retour aux valeurs ancestrales. Au sein même du staff sud-africain, plutôt pléthorique (16 personnes, contre 17 pour le XV d'Angleterre, mais seulement 5 pour la France), de légères dissensions apparaissent déjà. Harry Viljoen insiste pour que ses joueurs respectent la voie sur laquelle il a choisi d'engager le rugby sud-africain : beaucoup de vitesse et de jeu au large. Tim Lane, le technicien australien tout juste arrivé en Afrique du Sud, en provenance de l'AS Montferrand, rappelle qu'il a été recruté « pour apporter de nouvelles idées ».

Mais André Markgraff, son adjoint, serait plutôt un adepte de la tendance « nature et tradition » : il demande à ses joueurs de « se concentrer avant tout sur les premières phases de jeu ». Son message semble plutôt bien reçu. « Nous devons peut-être revenir à un type de jeu plus conservateur, explique Ollie Le Roux. S'assurer le gain du ballon, avoir de bons alignements en touche, des mêlées bien équilibrées et des nettoyages performants sur les regroupements. » Les cinq change-

ments opérés dans l'équipe sud-africaine font la part belle aux deux tendances qui s'affrontent : la première ligne a été musclée et les lignes arrière devraient être dynamisées par l'arrivée de Thinus Delpont, en remplacement du très décevant Percy Montgomery, et de Robbie Fleck au centre, à la place de Japie Mulder, brutal et maladroit à l'Ellis Park.

Les Français, eux, n'ont pas touché à leur équipe. « Rien qu'en ayant gagné, tous ces joueurs méritent de disputer le deuxième test », assure Bernard Laporte. L'entraîneur français s'attend à un match « très difficile, très engagé », mais il a demandé à tous ses hommes de conserver leur « formidable état d'esprit ».

Eric Collier

■ Les équipes pour le 2^e test-match Afrique du Sud-France (samedi 23 juin à Durban à 17 heures, en direct sur France 2)
AFRIQUE DU SUD : Thinus Delpont ; Breyton Paulse, Robbie Fleck, De Wet Barry, Dean Hall ; Butch James (o), Joost van der Westhuizen (m) ; Andre Vos (cap.), Come Krige, Johan Erasmus ; Mark Andrews, Albert Van den Berg ; Willie Meyer, John Smit, Ollie Le Roux.
Remplaçants : Robbie Kempton, Etienne Fynn, Johan Ackermann, Bob Skinstad, Neil de Kock, Percy Montgomery, Conrad Jantjes.
FRANCE : Nicolas Jeanjean ; David Bory, Yannick Jaouzon, Stéphane Glas, Christophe Dominici ; Gérard Merceron (o), Galthié (m) ; cap) ; Patrick Tabacco, Olivier Magne, Sébastien Chabal ; Olivier Brouzet, David Auradou ; Pieter de Villiers, Raphaël Ibanez, Jean-Jacques Crenca.
Remplaçants : Olivier Azam, Christian Califano, Lionel Nallet, Elvis Vermeulen, Pierre Mignoni, David Sirete, Pappo Elorga.

DÉPÊCHE

■ OLYMPISME : la candidature de la ville de Toronto (Canada) pour l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2008 pourrait être compromise par les propos embarrassants tenus par son maire, Mel Lastman. Il y a deux semaines, avant son départ pour une visite de promotion au Kenya auprès de membres du Comité international olympique, il avait déclaré craindre de se retrouver « dans une grande marmite bouillante, plein d'Africains dansant autour de lui ». Il a dû présenter des excuses officielles, mercredi 20 juin. Avec Pékin et Paris, Toronto est une des villes-hôtes favorites pour l'organisation des Jeux de 2008, pour laquelle Osaka (Japon) et Istanbul (Turquie) sont également candidates. Le CIO annoncera sa décision le 13 juillet à Moscou.



Nicolas Ghesquiere, l'étoile montante de Balenciaga

A trente ans, il vient de recevoir, à New York, l'International Award. Une nouvelle étape dans l'ascension de cet autodidacte, dont la fin du contrat en octobre alimente toutes les rumeurs

LE 14 JUIN, à New York, soir de la cérémonie si attendue des vingt-troisième Fashion Awards, Nicolas Ghesquiere, directeur artistique de Balenciaga depuis mai 1997, a remporté au Lincoln Center, l'Oscar le plus convoité de la profession. Après Gianni Versace, après John Galiano, après Jean Paul Gaultier, récompensé en 2000, ce « frenchy » autodidacte de trente ans a franchi une nouvelle étape. Ce soir-là, il s'est vu attribuer le trophée International, Tom Ford recevant, pour sa collection chez Yves Saint Laurent, celui du « Womenswear Designer of The Year ». Nominé au même titre que Nicolas Ghesquiere, Alexander McQueen – transfuge de Givenchy, qui doit présenter une collection de haute couture à Paris, en janvier 2002 –, repartait bredouille. Tout comme Karl Lagerfeld, cible des manifestants anti-fourrure venus lui lancer des tartes à la crème de tofu bio. Ils devaient viser par inadvertance Calvin Klein, couronné, quelques instants plus tard, pour son œuvre...

De retour à Paris, Nicolas Ghesquiere, qui a troqué son costume noir contre un jean délavé, une chemise de coton rayé et une longue écharpe d'étudiant, savoure son succès dans son bureau blanc du 11, avenue d'Iéna, siège où travaillent autour de lui, une trentaine de personnes en poste au studio, au service commercial, au bureau de presse, et dans les ateliers aux petites mains un peu parquées en sous-sol. En quatre ans, les ventes sont passées de 800 à 15 000 pièces par saison, les points de vente dans le monde, de 10 à 90. 80 % du chiffre d'affaires sont réalisés à l'exportation. On retrouve les idées « fortes » de la collection « Le Dix » – d'où sortent des modèles à 30 000 F – dans des lignes plus accessibles, à partir de 1 000 F

« Notre luxe, c'est de rester à part »

C'est en octobre que Nicolas Ghesquiere présentera sa collection de l'été 2002, dont on surprend quelques patchworks assemblés dans le plus grand secret. C'est à cette date que son contrat avec Balenciaga expire. Les rumeurs concernant une sorte d'OPA par Gucci, un groupe attentif à constituer son « écurie » de créateurs (Stella McCartney, Alexander McQueen...), sont devenues plus insistantes. Nicolas Ghesquiere esquisse un sourire, et laisse entendre que ses futurs partenaires rachèteront la griffe Balenciaga avec lui. « Faire du Nicolas Ghesquiere sans l'équipe, ce n'est pas la peine. Ce serait brûler les étapes. Je me donne dix ans. Tout dépendra des investissements, ajoute-t-il dans un sourire. Oui, les campagnes de parfums me dérangent. Mais elles n'ont rien empêché. J'ai dû faire abstraction de tout. Il fallait trouver une position off, l'idée d'un Balenciaga secret. On sera de plus en plus exposé, mais notre luxe, c'est de rester à part. » Les enjeux stratégiques ne semblent pas bouleverser son quotidien. L'important à ses yeux, c'est la collection à venir, et le pont à construire entre artisanat et industrie. « Le métier, on l'apprend en travaillant. La main vient. On se retrouve avec le vêtement à plat. Les volumes se mettent en place. »

pour un tee-shirt à la « patte » si reconnaissable. Madonna, Nicole Kidman, dont on tient à préciser qu'elles « s'achètent » leur garde-robe Balenciaga, font partie des fans. C'est sans compter Charlotte

cinéma pour Desplechin, David Lynch ou Brian de Palma.

Jamais, depuis Helmut Lang, l'enthousiasme de la presse d'outre-Atlantique n'avait été aussi sensible pour un créateur européen

2001, l'odyssée d'un retour au futur

Des ceintures de cuir d'or, des restes d'épaules décorées, un bout de toile « Jud » teintée dans du thé, des smocks en gaze, des motifs de passementerie ajourés pour créer un effet « fer forgé art nouveau »... Chez Balenciaga, les paniers d'échantillons évoquent la cale d'un navire aux mille et un morceaux de tissus abandonnés. De combinaisons « pilote » en pourpoints aux vingt-deux boutons de bottine en passant par les boléros aux baleines souples, la collection de l'hiver 2001, vendue à partir de juillet, est représentative d'un style passé d'un corps androgyne aux rondeurs plus décoratives.

Un style qui prend pour base le fragment, ici admirablement assemblé jusqu'à se confondre avec la structure d'une veste en forme ou d'une mini-jupe alaiènes sans l'encombrer. « On fait des essais, on pousse le vêtement jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus, affirme Bouchra, directrice du studio. On assemble, il y a un travail de mise en forme. » Quelque chose de gourmand se dégage, dans l'art du feuilleté, des plissés, des mini-volants de feutrine posés comme des collerettes de chocolat noir, pour une mode qui réconcilie l'armure et le boudoir, les utopies du capitaine Nemo et les soutaches victoriennes, l'art décoratif et l'extrême concision de la coupe.

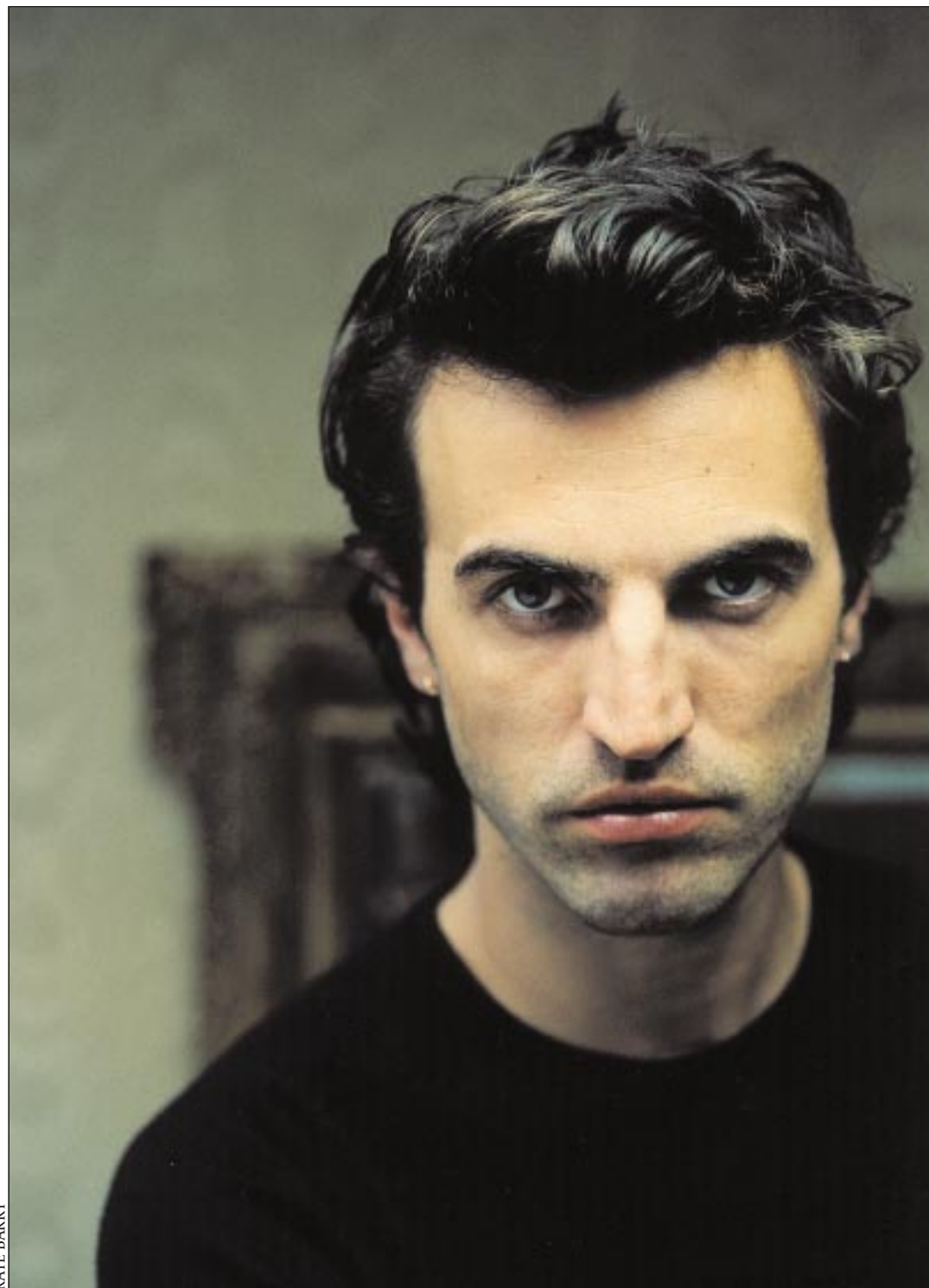
Gainsbourg, membre du jury, qui a demandé au créateur de l'habiller entièrement pendant le Festival de Cannes.

FAIRE FRISSONNER LE TISSU

On suit Nicolas Ghesquiere à la trace. En faisant frissonner à nouveau le tissu, réduit à dix ans d'aplats minimalistes, en jouant avec des bouts de tissu teints dans du thé, des effets de superpositions, des fragments smockés, il a mis les bureaux de style en émoi. A New York, quand une rédactrice de mode l'aperçoit à la librairie Gallager, dans le « West Village », elle appelle immédiatement le service de presse pour demander ce qu'« il » a acheté. La « une » du W

dont les pantalons ont été élus les plus amincissants du moment... « C'est vrai qu'ils allongent la silhouette. Ils ont du corps. Tout tient à la manière dont la taille est placée, à l'emboîtement de la fourche, à la proportion du mollet... », affirme cet autodidacte né à Commines en 1971, l'année de la mort de Chanel. Son père s'occupe d'un golf en Touraine, et sa mère, plutôt allergique aux greens, a mis au monde deux autres Ghesquiere, tous les deux instituteurs.

Fort de sa passion, N.G. se souvient d'une couverture de *Vogue France* dessinée par Gruau, des robes d'Alaïa, et des défilés-spec-tacles de Jean Paul Gaultier à la Grande Halle de La Villette, à la fin des années 1980. Le temps des premiers dessins, des lettres de candidature écrites par son père aux couturiers sur le premier Apple familial. Il compte parmi ses maîtres Jean Paul Gaultier, auquel il doit, après des stages d'été chez



KATE BARRY

bre 1995 pour dessiner des robes de veuves japonaises et des collections de cuir en Amérique du Sud, Nicolas Ghesquiere a très vite, au contact des réalités au sein de la division « licences », su se détacher sans complexes du « mythe ». Des passages chez les italiens Trussardi et chez Callaghan l'ont familiarisé avec la culture du « rack », ces portants où, la veille du défilé, les vêtements sont pendus, sous housse, déjà étiquetés, prêts à être vendus. Lorsqu'il présente, printemps-

tochratique sculpteur de la petite robe noire, celui qui claqua la porte de sa maison de couture en 1968, pour mourir cinq ans plus tard, avait souhaité la disparition ? C'est donc les mains gantées de coton blanc que Nicolas Ghesquiere a vu les robes de Diana Vreeland au Costume Institute du Metropolitan de New York, où une importante rétrospective Balenciaga avait été organisée en 1973.

Restent des tailleurs de clientes, plus « fonctionnels, moins gla-

mule plus volontiers adoptée par les financiers, revêt ici une dimension particulière, car c'est ainsi que Nicolas Ghesquiere travaille, entouré de ses complices brunes aux cheveux courts, Bouchra Jarrar, directrice du studio, trente ans, Nathalie Marrec, trente-deux ans, montre d'homme et chemise noire, amie depuis dix ans. « La maison nous a laissé une grande liberté de style, on a eu un cadre quasi parental. On fonctionne comme une tribu. Quand quel'un reste le soir, tout le monde reste. Nous sommes quasiment tous célibataires. En quatre ans, on a pris huit ans sur la figure, mais on est des passionnés. » Reste Marie Amélie Sauvé, la complice au physique d'ombre, rencontrée il y a sept ans. « Il est volontaire. Il porte toute l'histoire. Il se bat sur tous les plans. Pour que l'atelier soit mieux installé. Pour que les mannequins soient mieux payés. Il a une vision globale », dit-elle. Globale, mais sans doute frustrante, au vu des très conventionnelles campagnes publicitaires pour les parfums Balenciaga, qui dépendent d'une autre structure, aux antipodes des expérimentations créatives de l'équipe du Dix.

Directrice d'atelier, Micheline Garin, « des barèmes dans la tête », règle sa toile en géomètre. « On ne va pas lui faire des lignes rondes, dit-elle. Il aime tout ce qui est assez fin, longiligne, tout ce qui se tient, et en même temps coule. Chez lui, pas de volumes qui tombent dans tous les sens. Ses vêtements prennent le corps tout en glissant autour de lui. De cette manière, il réinvente le corset victorien, lui donne une apesanteur. Il vous fait chercher, découvrir. Il vous pousse à aérer, à trouver des solutions, des lignes qui donnent l'illusion. Par rapport à d'autres collègues qui travaillent dans la couture, je me sens privilégiée. »

Laurence Benaïm



PHOTOS FRÉDÉRIQUE DIUMOUJIN/JAVA



Signée Nicolas Ghesquiere, la collection « Le Dix » de Balenciaga, hiver 2001-2002, présentée en mars dernier à Paris.

de juillet, qui sera suivie par celle du *Harper's Bazar* en août, donne un aperçu de cet engouement. « La réponse des Etats-Unis est peut-être plus rapide. Les boutiques ont réagi dès le début. Les Américains se souviennent du nom Balenciaga, mais il n'y a pas de pesanteur du passé. A Paris, il y a toujours un peu de préjugés », affirme ce jeune premier à l'oreille percée d'un anneau d'or qui rêve de créer des costumes de

agnés B., Corinne Cobson, son premier job, un bac A2 en poche... Chez lui, il dit avoir appris « les relations humaines au sein du studio », et puis cette formidable capacité à « composer avec plein d'éléments différents et contradictoires un univers dont il a la clé ». Il ajoute : « Je suis resté deux ans et demi. Je suis parti avant que cela ne devienne frustrant. »

Entré chez Balenciaga en septem-

été 1998, sa première collection maison chez Balenciaga, il a déjà contourné le mur. « On ne m'a pas ouvert la porte des archives couture », avoue sans rancune Nicolas Ghesquiere. « C'était me surestimer de penser que j'allais les pillar. » Quoi de plus improbable de dessiner une ligne de prêt-à-porter sous une griffe dont Cristobal Balenciaga, l'empereur de la « coupe frôlée » et de la ligne « cocon », l'aris-

mour » découverts dans les coulisses du Brooklyn Museum, et certains modèles aperçus, à Paris, aux Pucés. Mais l'absence a excité l'imaginaire : « Les choses sont devenues plus affectives. Les photocopies d'un livre de couture retrouvées au fond d'un tiroir. Des bouts d'images. Tout a provoqué des envies d'échanger des idées avec le reste de l'équipe, pour en projeter des visions. »

Le « tour de table », cette for-



Vendredi 22 juin
Gorillaz en concert à La Cigale.

Vivez en direct sur le site du "Monde interactif":
<http://interactif.lemonde.fr/gorillaz>
la retransmission du concert à Paris, unique date en Europe.

Du 22 juin à partir de 20 heures jusqu'au dimanche 1er juillet, Gorillaz se joue, se regarde, et s'écoute sur le site du Monde Interactif.



DISPARITION Le chanteur et guitariste américain John Lee Hooker, figure de légende du blues, est mort le jeudi 21 juin dans son sommeil à son domicile de San Francisco. Il était âgé de 83 ans. ● NÉ le 22 août 1917 près de Clarksdale, dans le Mississippi, il avait inspiré plusieurs générations de musiciens, des Rolling Stones à Robert Cray.

● IL ÉTAIT l'un des derniers grands bluesmen historiques, après la disparition de Muddy Waters, Elmore James, Lightnin' Hopkins, issus comme lui du delta du Mississippi et des

régions rurales du sud des Etats-Unis. ● LE SAMEDI 20 octobre 1962, John Lee Hooker donnait son premier concert parisien, c'était à l'Olympia, autour de minuit. Un

jeune étudiant, fraîchement débarqué du Sud-Ouest, était dans la salle : Francis Marmande n'a pas, quarante ans plus tard, oublié une seule note de cette nuit exceptionnelle.

La mort de John Lee Hooker, maître à jouer du blues

Le chanteur, guitariste et compositeur américain est mort le 21 juin à son domicile de San Francisco. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans. Primitif, rugueux, son style a influencé des générations de bluesmen et de rockers

DANS *The Blues Brothers*, de John Landau (1980), une scène tranchée avec la zizanie du film. Sur un trottoir, quasi anonyme dans la foule, un homme joue de la guitare et chante d'une voix de rocaïlle. La caméra nous montre ses mains, deux battoirs aux doigts épais et tordus. Sa peau est noire, d'une teinte sombre et brillante comme les boues du Delta du Mississippi. Les yeux clos, sous un galure assez chic, l'homme chante. Presque un murmure. Son pied bat la mesure. Les accords sont simples ; on sent qu'ils ont servi de base à des centaines, des milliers de morceaux. Puis lentement, la caméra s'éloigne, laisse l'homme à son chant, venu du fond des âges de l'esclavage des Noirs, en Afrique et aux Etats-Unis d'Amérique. « *Maximum respect* », diraient les rappers. « *He's the man* », répondent les bluesmen. L'homme, le patriarche, la dernière légende de la tradition du blues du Delta. John Lee Hooker, *The Hook*, *The Boogie Man* est mort le 21 juin, chez lui, dans son lit, à San Francisco.

John Lee Hooker serait né un 22 août 1915, 1917, 1920, 1922 ou même 1923. Selon les besoins d'apparaître plus ou moins âgé – pour boire de l'alcool ou coucher avec les filles... —, Hooker s'em mêlait volontairement les pédales. Son passeport porte le millésime 1917. Admettons. Il serait né à Clarksdale, l'une des grandes cités de l'Etat du Mississippi, mais il a vraisemblablement grandi dans une bourgade proche, Glendora, à une époque où l'esclavage n'était pas de l'histoire ancienne. Il serait l'un des dix ou onze enfants de William Hooker, métayer d'une terre rude à cultiver mais productrice de richesses pour qui sait y faire, et de Minnie Ramsey, dont on dit qu'elle eut des enfants jusqu'à l'âge de cinquante ans.

EFFET HYPNOTIQUE

Ce qui est certain c'est que William Hooker aimait aussi récolter des âmes pour le Paradis et qu'il prêchait la bonne parole en chantant et déclamant. John Lee s'en souviendra toute sa vie et son style vocal doit à l'évidence beaucoup à son père. Ce qui est certain aussi c'est que le révérend Hooker mourut lorsque John Lee était âgé de six ou sept ans et que Willie Moore est devenu l'équivalent de son beau-père et surtout son mentor musical. C'est lui, artiste local, guitariste



« *The Hook* », sur la scène de l'Hammersmith Odeon de Londres, en juillet 1988.

frustré qui lui montre les accords de base du blues, qui lui transmet un répertoire aux origines incertaines et que les bluesmen, une fois leur style affirmé, s'attribuent.

On peut qualifier son style de primitif, sauvage. Son langage musical a été vite posé. Il n'en changera quasiment pas, quand bien même l'emballage variera à de nombreuses

reprises. Seul avec une guitare, secondé par un autre guitariste, vaguement soutenu par des orchestres de bal ou des formations de rhythm'n'blues, accompagné par

les dévots de Canned Heat – l'un des groupes cultes des années Woodstock —, et des superstars du rock après le succès planétaire de *The Healer*, en 1989, disque auquel participe Carlos Santana.

John Lee Hooker prend sa guitare, se pose dans un coin et joue. Le chant est monocorde. La guitare a un effet hypnotique, à la manière des drones, ces cycles répétitifs étirés à l'infini de la musique indienne. De quoi faire fuir. Pourtant, non, on est fasciné et c'est finalement ce qui est le plus mystérieux dans le parcours de John Lee Hooker.

« *La musique est ma seule obsession* », disait souvent John Lee Hooker. Sa légende, qu'il a construite en partie et dont il a détourné à son propre compte l'imagerie, ne serait pas parfait si on oubliait les femmes, les voitures, plutôt de grosses cylindrées, et les beaux costumes. Une bonne fortune qui n'arrivera que sur le tard, une fois récupérés les droits d'auteurs sur ses centaines d'enregistrements disséminés sur de multiples labels et sous des pseudonymes divers dès les années 1950. Au début des années 1980, il se met à exiger des stars du rock blanc qui l'ont allégrement pillé quinze ans plus tôt de ne pas l'oublier dans leurs comptes. Lorsqu'il recevait dans sa maison californienne, il était généralement entouré de jolies filles et prenait un malin plaisir à brouiller les pistes, autant qu'à opposer un mutisme narquois à toute velléité d'analyse de son style et de sa musique. « *C'est du blues, le blues du Delta.* »

Avant d'enregistrer, en 1948, un premier 78-tours pour le label Modern Records, sous le titre de *Boogie Chillen*, Hooker fait des petits boulots dans les grandes villes à partir du milieu des années 1930. Il est ouvrier fondeur à Cincinnati (Ohio), ouvrier chez Ford, à Detroit (Michigan). Là, il joue le blues dans les clubs de Hastings Street et lors de soirées chez les habitants du ghetto noir. Sa voix est puissante, sa guitare électrifiée, pour mieux se faire entendre au-delà du milieu des ouvriers noirs. *Boogie Chillen* est un succès. On ne sait pas trop pourquoi. Le destin.

Durant plusieurs années il enregistre à tour de bras, arnaquant à l'occasion les responsables des labels, leur fourguant le même titre en changeant quelques mots. Ces derniers le lui rendent bien, rognant sur les cachets, oubliant de

lui faire signer des contrats de toute manière pas très honnêtes. Il écumait en même temps le circuit des théâtres et des clubs de l'Amérique ségrégationniste. Ses patrons sont souvent des Blancs, son public essentiellement noir. L'homme aime le succès, pas par ambition effrénée, mais parce qu'il lui permet d'oublier les champs de coton de son enfance rurale et les cadences des chaînes de montage.

AUDITOIRE ÉLARGI

A partir de 1955, Hooker comprend vite que le blues authentique a pour un temps vécu. Elvis Presley, Jerry Lee Lewis, Bill Haley, Chuck Berry ou Little Richard font danser la jeunesse ; les formations de rhythm'n'blues pointent leur nez. Hooker s'adapte. Basse, batterie, orgue sont à la mode. Il s'y met... Une choriste pour amuser la galerie. Pas de problèmes. Au moindre retour en grâce du blues, il retrouvera facilement ses réflexes. Dans les années 1960, il est déjà un artiste culte. En Grande-Bretagne, les Rolling Stones, les Animals, Eric Clapton, les Them de Van Morrison, les Yardbirds ont tous écouté ses disques. *No Shoes, Boom Boom* sont deux de ses tubes les plus repris. Dans les années 1970, les Américains le redécouvrent grâce au groupe Canned Heat avec lequel il enregistre des disques plus ou moins inspirés – à l'exception de la référence ultime *Hooker'n'Heat* pour Liberty —, mais qui élargissent son auditoire au milieu blues-rock et postpsychédélique.

Avec le Coast to Coast Blues Band, Hooker va mener, tranquille, une carrière redevenue discrète durant une quinzaine d'années. Un festival l'appelle, il est là. Un disque à enregistrer, il s'y colle. Depuis *The Healer*, Hooker mène une très belle vie. Dans les années 1990, le blues redevient une valeur marchande et bénéficiaire pour les grosses compagnies du disque. Buddy Guy, B.B. King, Lucky Peterson chantent ses louanges. Il reçoit tous les honneurs. Lui n'a pas changé. Son visage est ridé, ses mains lui obéissent moins mais il place toujours, sous sa chaussure, une capsule de bouteille pour amplifier le bruit de son pied marquant le tempo. L'essence du blues devrait survivre à la mort de l'un de ses servants les plus fidèles.

Sylvain Sicler

Ecouter, lire

● **Disques.** Echo des premières années de John Lee Hooker dans *Young and Wild 1948-1949*, double CD Frémeaux et associés, ou dans le triple CD *Alternative Boogie, Early Studio Recordings 1948-1952* (Capitol). A la fin des années 1950 et dans les années 1960, les enregistrements pour Vee-Jay montrent son don de l'adaptation comme dans *Travelin'* (1960), *Burnin'* (1962) ou *The Big Soul* (1964). *The Complete Chess Folk Blues Sessions* (Chess/MCA) ou *John Lee Hooker* (Gitanes Blues/Universal) ont été enregistrés pour la marque la plus célèbre de blues à Chicago. Plus difficiles à trouver, les faces pour Bluesway, comme *Urban Blues* (1967) et *If You Miss' Im* (1970). Au rang des collaborations, celle avec Canned Heat dans *Hooker'n'Heat* en 1970 (Liberty-EMI) est déterminante et celle avec Miles Davis dans *The Hot Spot* en 1990 (Antilles-Island) la plus inattendue. *The Healer* (1989), *Mr Lucky* (1991) et *Don't Look Back* (1997) pour Poinblank et Silvertone permettent d'entendre la dernière période.

● **Livres.** *John Lee Hooker*, de Gérard Herzhaft, éditions du Limon, 186 p. 90 F (13,72 €). *Boogie Man, The Adventures of John Lee Hooker*, de Charles Shaar Murray, Penguin, 536 p.

Octobre 1962, un cow-boy noir à l'Olympia

OCTOBRE 1962, Paris a encore ce style de couvre-feu, de flicaille et de puritanisme bigot, mis au point pendant la guerre d'Algérie. Laquelle vient de s'achever. On arrive de loin. On a dix-sept ans. Un des premiers samedis que l'on vit à Paris, Europe 1 annonce la tournée du premier Chicago Blues Festival en Europe. Ce samedi soir, deux concerts à l'Olympia : l'un à dix-huit heures, l'autre à minuit. Le blues en 1962 à Paris, c'est peu de dire que c'est une divine surprise. Mais un concert à minuit dans une ville qui rase les murs, c'est une aubaine. On habite en banlieue. Le boulevard des Capucines est sombre. Tout commence à l'intérieur.

Du blues, on sait tout sur le bout du doigt. On a un savoir d'encyclopédiste : sept lignes dans le *Marabout Junior* sur le jazz, une pochette de disque, un 45-tours de Big Bill Broonzy, le passage de Champion Jack Dupree au théâtre municipal de Bayonne, ce qui malgré tout était une des maigres occasions de voir les filles. Tout, on savait tout. On savait par Faulkner, Vernon Sullivan, Steinbeck, Sartre, tout ce que la littérature et l'antiracisme peuvent apprendre du vaste monde, en vrac : ce qui se joue dans les interstices.

On ne comprendrait rien à la joie ravageuse que produit l'image

de John Lee Hooker sur la scène de l'Olympia, ce 20 octobre 1962, si l'on n'a pas ces menus détails en mémoire. D'abord, pour une raison qui continue de m'échapper – quelque ruse de producteur, ou quelque lubie personnelle –, John Lee Hooker seul en scène avec sa guitare est vêtu en cow-boy. C'est comme ça. Ne me demandez pas pourquoi, quarante ans après, je n'en sais pas davantage. C'est un style. Les westerns noirs ont eu leur gloire. Mais on en ignore tout à l'époque. Et, on dira ce qu'on voudra, mais un Noir quadragénaire en chapeau de cow-boy, avec gilet, chemise à carreaux, les bottes et quasiment le cheval, qui chante *Shake It Baby* dont on se demande si les paroles veulent vraiment dire ce qu'elles ont l'air de dire, sur la scène de l'Olympia, ça fait un certain effet.

UN CHANTEUR D'AVENIR

Ceux qui ont échappé aux quatorze ans de psychanalyse ordinaire qui ne pouvaient que suivre ce trauma, peuvent témoigner : John Lee Hooker, la voix, le geste à peine esquissé, cette sensualité d'homme mûr, un rythme de Delta, la gravité comme humble, le « *Deep South* » collé aux bottes, c'est d'un coup le monde qui se fend. On ne se doute pas une seconde qu'il s'agit d'un chanteur

d'avenir. Ce que l'on voit, les larmes aux yeux, c'est un survivant, l'autre voix de l'Amérique, sa chance – si elle s'y prenait bien. Du bas de notre Olympe, on se mêle de faire les puristes. Si fait que T-Bone Walker, géniales piterries et grands écarts, se fait méchamment jeter. Personne ne sait que c'est lui, T-Bone, qui a offert sa première guitare électrique à John Lee Hooker. Personne ne sait rien. C'est ce qui nous rend fous, amoureux, injustes.

On n'en tient que pour l'image triste. Pensez si Sonny Terry et Brownie McGhee, eux aussi au programme, l'un aveugle, l'autre paralytique, font l'affaire. Idéal du moi. Il y eut aussi Memphis Slim et l'énorme Willie Dixon, plus un harmoniste maigre du nom de Shakey Jake. On pressentait des vies de coton, des fêtes illimitées. En fait, celui à qui l'on pense ce soir, c'est le pianiste de la seule femme du festival, Helen Humes. Il était barbu. S'appelait Davor Kafjes. Était yougoslave. Ce soir, dans un bar pourri de Belgrade, il essaie de persuader un congrès de trois pochotrons mélancoliques qu'il a joué le 20 octobre 1962 à l'Olympia avec John Lee Hooker. Personne ne le croit et c'est parfaitement normal. C'est le blues.

Francis Marmande

Antenne production présente

TOM NOVEMBRE

Palais des Glaces

à partir du 2 octobre 2001

locations : 01 42 02 27 17 Fnac, Carrefour, 0 822 88 38 22, 3818 Fnac online www.fnac.com, vignes et points de vente nationaux

Palais des Glaces : 37, rue du Fig. du Temple 75010 Paris - M^o République

fonds soutien

subventionné par le Ministère de Paris

Au petit bonheur des « songwriters »

Les récents albums de Rufus Wainwright, Ed Harcourt et Jude témoignent des risques artistiques du métier d'auteur-compositeur-interprète

LE HASARD de l'actualité veut que trois *songwriters*, trois des auteurs-compositeurs-interprètes les plus doués de la jeune génération anglo-saxonne, publient au même moment leur nouvel album. Derrière leur piano – Ed Harcourt et Rufus Wainwright – ou une guitare – Jude –, ces adeptes de l'idiome « couplet-refrain » témoignent des risques et de la grandeur du genre.

Plus exposé au doute et aux pressions qu'un groupe de rock et sa culture de gang, l'artiste en solo peut céder plus facilement aux remontrances de sa maison de disques. *King Of Yesterday*, le nouvel album de Jude (Michael Christodal pour l'état civil) donne l'impression d'avoir connu cette mésaventure. Son précédent opus, *No One Is Really Beautiful*, avait révélé il y a deux ans la malice d'une écriture qui se régalaient de confessions comme de règlements de comptes. De sa voix d'angelot, ce jeune lettré bostonien, exilé à Los Angeles, passait habilement de la fable folk aux fantaisies de la pop et des musiques noires. Malgré des critiques élogieuses, ce grand disque ne rencontra pas son public.

King Of Yesterday conte, en partie, l'histoire d'un *songwriter* condamné à la réussite commerciale par sa maison de disques – Maverick, le label créé par Madonna. La plupart des morceaux optent cette fois pour l'électricité « positive » de guitares héritées du pop rock des années 1970. Comme souvent chez Jude, réelle ferveur et dérision se mêlent inextricablement. Diffi-

cile pour l'auditeur de décrypter ces contradictions. Au final, on apprécie quelques refrains vigoureux – la chanson titre, *Everything's Allright* et ses éclatants arrangements soul –, de rares moments rescapés du dépouillement du premier album – *Red Room*, *Indian Lover*. Mais l'entrée pesante des six cordes, un ensemble trop policé, une reprise inutile de *Everything I Own*, très inférieure à l'originale de Ken Boothe, plombent ce demi-éché.

A vingt-quatre ans, Ed Harcourt n'a pas encore l'expérience du trentenaire californien. Isolé dans un manoir aux environs de Brighton, ce fils de diplomate se sent un peu seul dans une Angleterre qui fête plus facilement les DJ ou les groupes de rock que les *songwriters* solitaires. Ses modèles, il les choisit plus volontiers de l'autre côté de l'Atlantique. Il y a quelques mois, un minialbum, l'appétissant *Maplewood*, avait donné quelques clés de son univers. Les façons d'artisan visionnaire de Tom Waits, l'abandon romantique de Jeff Buckley, la profondeur sépia du clavier de Randy Newman.

WAINWRIGHT, DANDY EXTRAVERTI

Dans *Here Be Monsters*, son premier véritable long format, le swing grave et sensuel de son style pianistique, l'efficacité mélodique de ses introspections, la puissance charnelle de son timbre en font un peu le pendant masculin de l'Américaine Fiona Apple. Mélange de sophistication et d'évidence juvénile, des chansons comme *Some-*

thing In My Eye, *God Protect Your Soul*, *Hanging With The Wrong Crowd*, *Apple Of My Eye* rayonnent d'une insolente faculté de séduction. Un don qui a aussi ses travers. Ed Harcourt abuse parfois de l'érailement enjôleur de son timbre, de sa capacité à trouver une petite phrase de piano trop facilement accrocheuse. De la grande classe au racolage, il pourrait n'y avoir qu'un pas (franchi dans *Wind Through The Trees* et *Beneath The Heart Of Darkness*), surtout si le jeune homme ne sait pas mieux éviter la surcharge des arrangements.

De la classe, Rufus Wainwright n'en manquait pas, dès 1998, dans un premier album éponyme à l'excentricité flamboyante. Fils de Loudon Wainwright III, chroniqueur acerbe des petites vies américaines, et de Kate McGarrigle, chanteuse folk québécoise révélée en duo avec sa sœur Anna, ce dandy extraverti mêlait romantisme lyrique, sophistication jazz, effets de cabaret et déchirements rock.

Légerement patiné par le temps, sa démesure s'est mise en quête de classicisme dans *Poses*, deuxième album d'un magnifique équilibre. Ici, pas de compromis à la Jude, ni de trop-plein à la Ed Harcourt. La singularité de Rufus Wainwright s'exprime avec autant de finesse que d'efficacité. Sa voix de ténor, parfois crispante à ses débuts, maîtrise de bout en bout un cocktail de mélancolie, d'humour, de sensualité rayonnante et de préciosité digne d'un héros d'Oscar Wilde.



KEN SCHLES / DREAMWORKS / POLYDOR / UNIVERSAL

Rufus Wainwright livre un deuxième album d'un magnifique équilibre, conciliant avec brio les idéaux du « songwriting ».

Adapté aux exigences de concision du format pop, son amour de l'opéra, des comédies musicales, des rythmes et de la chanson d'avant le rock illuminent ses morceaux de trouvailles raffinées. Les chinoïseries de *Greek Song*, les ondulations orientales de *Cigarettes and Chocolate Milk*, les inflexions très Broadway de *Grey Gardens*, décorent sans dévorer la substance émotive. Même avec le minimum – la sobriété de *Rebel Prince* et de *One Man Guy* (une chanson de son papa) –, le pianiste

fait des merveilles. Si une collaboration avec l'outillage électronique d'Alex Gifford, des Propellerheads, se révèle moins convaincante, si *Evil Angel* souffre de boursoufflures, *Poses* concilie avec brio les idéaux du *songwriting*.

Stéphane Davet

★ Jude, *King Of Yesterday* (Maverick/Wea). Ed. Harcourt, *Here Be Monsters* (Heavenly/EMI). Rufus Wainwright, *Poses* (Dreamworks/Polydor/Universal).

SÉLECTION DISQUES

ÉTIENNE OZI

Six grandes sonates pour « Nouvelle méthode de basson » Danny Bond (basson), *Richte van der Meer* (violoncelle) Le Nîmois Etienne Ozi (1754-1813) eut le mérite d'imposer en France le basson, tenu pour ingrat faute d'expressivité jusqu'à ce qu'il enflamme le Concert spirituel sous Louis XVI. Virtuose reconnu, Ozi fut aussi un solide basson d'orchestre et un pédagogue précieux. En témoignent ces six sonates pour basson et basse, publiées en 1803, qui promettent sur le même schéma très classique un parcours didactique d'une « difficulté progressive ». Danny Bond et Richte van der Meer offrent là un divertissement de bon ton d'une séduction réelle. Philippe-Jean Catinchi ★ 1 CD Accent ACC 20142.

HENRI DUTILLEUX

Symphonie n° 2 « Le Double ». *Métaboles. The Shadows of Time. Solistes du chœur d'enfants du CNR de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux Aquitaine, Hans Graf (direction)*

Qu'un orchestre de région – considération nullement péjorative – consacre un disque monographique (premier volet d'une intégrale à venir ?) à Henri Dutilleux prouve bien que ce dernier fait aujourd'hui figure de classique du XX^e siècle. Dans la *Symphonie n° 2 « Le Double »* créée en 1959, l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine soutient la comparaison avec des formations plus chevronnées dans ce répertoire telles que l'Orchestre de Paris, moins précis avec Daniel Barenboïm (Erato) et moins souple avec Semyon Bychkov (Philips). Tout en étirement dosé avec subtilité, l'interprétation d'Hans Graf témoigne d'un confort rare dans le lyrisme mélodique comme dans la jubilation rythmique avec une mention spéciale pour des bois tantôt caressants, tantôt pétillants. Une telle plénitude fait défaut aux *Métaboles* (1965), trop contrastés, et

surtout à *The Shadows of Time*, dernier chef-d'œuvre de Dutilleux qui paraît ici très esthétisant alors qu'il s'agit d'une page totalement « engagée ». Pierre Gervasoni

★ 1 CD Arte Nova Classics 74321 80786 2. Distribué par M 10.

JOHN ZORN

The Gift

Troisième volume de la série « Music Romance », *The Gift*, du saxophoniste américain John Zorn a tout de l'exercice de style. Avec le guitariste Marc Ribot, le batteur Joey Baron, les bassistes Trevor Dunn et Greg Cohen, le claviériste Jamie Saft, et quelques invités, Zorn, qui ne joue quasiment pas sur cet album, va et vient entre des climats qui évoquent des déserts de western, des films de science-fiction de série Z, un polar désespéré ou un paradis tahitien ou brésilien. Zorn qui publie quasiment un nouveau disque ou une réédition par mois offre ici sa part la plus accessible. Plaisant et malin, cet enregistrement est présenté sous une pochette en forme de paquet cadeau (*The Gift* du titre). Une fois déballé, le livret contient des dessins de jeunes filles dans des attitudes provocantes. Zorn a régulièrement recours pour illustrer ses disques à des photographies et des documents quasi pornographiques. Ici c'était inutile. Sylvain Siclier

★ 1 CD Tzadik TZ7332. Distribué par Orkhestra international.

THE HOLMES BROTHERS

Speaking in Tongues (1)

THE BLIND BOYS OF ALABAMA

Spirit of the Century (2)

Deux manières de rattacher le gospel au blues, voire au rock, ces « musiques du diable » que les plus traditionalistes des pasteurs chantants continuent de regarder d'un mauvais œil. Les frères Wendell (chant, guitare) et Sherman Holmes (chant, basse) avec Willie « Popsy » Dixon (chant, batterie)

forment The Holmes Brothers. Ce trio énergique et électrique est secondé par des choristes (dont Joan Osborne, par ailleurs productrice de *Speaking in Tongues*) pour évoquer avec une sacrée ferveur la Nouvelle Jérusalem, le train de l'Amour ou le chemin qui mène à Jésus. Ici ce sont les textes – des frères Holmes, de Ben Harper, de Bob Dylan ou issus du répertoire – qui priment. Ce blues reste aux normes de celui pratiqué sur les bords du Mississippi ou à Chicago.

Les Blind Boys of Alabama existent depuis 1939. Aveugles, Noirs et musiciens : on a trouvé plus facile. Menée par Clarence Fountain, la troupe a toujours ouvert son esprit et ses oreilles. Dans *Spirit of the Century*, ce sont quelques représentants blancs du folk rock et du blues qui l'accompagnent : l'harmoniste Charlie Musselwhite, le contrebassiste britannique Danny Thompson et le guitariste John Hammond, qui a composé deux hymnes. Ben Harper, encore lui, ou les Glimmer Twins (Jagger/Richards) sont repris. Les autres thèmes sont des traditionnels arrangés par les Blind Boys. Si le phrasé, l'allant, les harmonies relèvent clairement du gospel, le traitement musical se permet des virées doo-wop dans *Run for a Long Time* ou des clinis d'œil au monde latin. Délicatement électrisé, le gospel des Blind Boys rappelle, en 2001, l'âpreté de leurs premiers pas, sans nostalgie. S. Si.

★ (1) 1 CD Alligator Records ALCD 4877. Distribué par Night and Day.

(2) 1 CD Real World 7243 8 50918 2 7. Distribué par Virgin.

JEAN GUIDONI

Crime passionnel

Sorti en 1983, ce *Crime passionnel* était d'un bout à l'autre passionnant, émouvant. L'alliance des talents de Jean Guidoni, interprète, comédien, de Pierre Philippe, parolier, et d'Astor Piazzola produit une sorte de miracle dans le paysage de la chanson française. Recréé cet hiver au Cabaret sauvage à Paris, le spectacle-récital de Gui-

doni a donné lieu à une relecture musicale de *Qui crie, Lames ou Les Draps blancs*, qui ont gardé l'intégrité de leurs charmes noirs. Gustavo Beytelmann est au piano, Leonardo Sanchez à la guitare, Victor-Hugo Villena au bandoneon, et c'est une bouffée d'Argentine et de pathos du Rio de la Plata qui sous-tend cette fresque lumineuse du drame humain.

Véronique Mortaigne

★ 1 CD Sergent Major Company SMC132222. Distribué par M 10.

U-ROY

Now

Irrésistible. A danser, à chanter, *Now* entraîne au balancement des corps et au ravissement des âmes. Le vieux bonhomme à la barbe grise et au chapeau de travers, né à Kingston en 1942, a été un pionnier des sound systems jamaïcains. Le voici entouré de camarades sachant jouer de tout et sur tous les registres : boogie-woogie, avec Strabge Jah Cole, chanson d'amour avec Alton Ellis, ultra-reggae avec Max Romeo, light avec Horace Andy, ska avec Errol Dunkley & Flabba Holt... Cela ne signifie pas que cet album soit éclectique : c'est de la pure Jamaïque, du rythme en tubes, et le témoignage d'un parcours sans faute de « The Originator », l'inventeur du toasting, précurseur du rap. V. Mo.

★ 1 CD Tabou TB1CD36. Distribué par Wagram.

NUSRAT FATEH ALI KHAN

The Final Studio Recordings

Le chanteur pakistanais Nusrat Fateh Ali Khan est mort en 1997, vaincu par le diabète à l'âge de quarante-neuf ans. *The Final Studio Recordings* a été enregistré quelques mois avant sa mort, aux studios Ocean Way de Los Angeles sous la direction de Rick Rubin. Il garde toute la pureté et la force du chant qawwal et des battements rythmiques de la party, un groupe de musiciens assis en tailleur (dont son frère, Faroukh, et son neveu, Rahat, au chant et à l'harmonium). Témoins des ancrages classiques de Nusrat Fateh Ali Khan, qui

avait su également rejoindre le monde du rock (notamment Massive Attack) et des artistes indo-pakistanaï de Londres, ce double resplendit d'émotion. Tapis, encens, livre de prières ont présidé à cette exceptionnelle session, dans le studio naguère fréquenté par les Beach Boys, les Rolling Stones ou les Mamas and The Papas. Nusrat y chante, dans un impressionnant crescendo musical, les poèmes des dévots et des saints, Maulvi, Shah Hussain, tressant en ourdou ou en penjabi les louanges de Baba Farid ud Din (soufi du XIII^e siècle), et clamant la beauté de Dieu : « Tu es le gracieux, je suis l'ignoble. » V. Mo.

★ 1 double CD Columbia 502230-2.

HOURIA ACHI

Khalwa – Chants sacrés d'Algérie

Née à Batna, en Algérie, Houria Aichi a été d'abord découverte en France, accompagnée par le souffle de la flûte traditionnelle *gasba*, interprétant d'une voix intense et forte la tradition des azriates, femmes libres de l'Aurès. Aujourd'hui, elle aborde une autre tradition, celle des chants sacrés de l'Algérie. Un projet qu'elle a amorcé par un long travail de collectage d'où elle a retenu, entre autres, un chant de passion de l'Ouest algérien (*Mawlana*), un autre de la région de Gourara, dans le Sahara (*Ahelill*), un autre encore de la grande Kabylie (*Atsaligh*). Dans son projet autour du sacré, Houria Aichi a voulu parcourir tous les grands espaces culturels de l'Algérie. De sa quête qui fut, confie-t-elle après coup, également fortement spirituelle, elle a donc ramené des chants à la gloire d'Allah, tendus de ferveur. Avec la complicité idéale d'Henri Agnel (rebec, lotar, bendir, arrangements), Loy Ehrlich (hajouj, awicha, kora), Bijane Chemirani (daf, bendir, oudou), Saïd Nissia (gasba), Henri Tourmier (flûtes) et de choristes, elle en fait une relecture tout en délicatesse et d'une séduction absolue.

Patrick Labesse

★ 1 CD Virgin Classics 724535454842.

Le conseil régional d'Aquitaine refuse de subventionner le festival Uzeste musical

BORDEAUX

de notre correspondant

La commission permanente du conseil régional d'Aquitaine a refusé, le lundi 18 juin, de voter la subvention annuelle de l'Association du festival Uzeste musical. Une somme de 200 000 francs (30 490 euros) pour une entité qui n'anime pas seulement l'une des quatorze manifestations retenues par l'Aquitaine dans son programme estival, mais constitue aussi, depuis une vingtaine d'années, l'un des acteurs de la vie culturelle régionale. Au cœur du festival d'Uzeste, il y a la Compagnie Lubat, treize personnes, une société civile et une maison d'édition. « *Agitateurs agricoles* », comme dirait le musicien Bernard Lubat, ils ont été la seule voix qui se soit jamais fait entendre dans ce pays de forêt entre Gironde et Landes. Ils ne sont subventionnés que depuis une quinzaine d'années, mais il y avait belle lurette qu'ils accrochaient des trilles sous les voûtes de la forêt landaise en compagnie d'artistes de tout bord et de renommée internationale.

Aujourd'hui, Uzeste musical réalise un chiffre d'affaires de 7 millions de francs (1,07 million d'euros), subventionné à 30 % par le département de la Gironde, (520 000 francs, 79 270 euros), par la direction régionale des affaires culturelles (258 000 francs, 39 330 euros), par une aide du département des Landes et celle que le conseil régional d'Aquitaine vient de refuser par les élus UDF, RPR et CNPT.

C'est l'aide régionale qui risque de manquer et de compromettre tout l'édifice. Quand le dossier d'Uzeste est passé devant la commission permanente, un élu de l'UDF a fait remarquer qu'il voterait contre, car il était lui aussi capable de faire grève. Il faisait allusion au mouvement de grève qui avait, l'été 2000, marqué le festival d'Uzeste. Une contrariété pour les élus locaux dispensateurs d'argent qui attendaient un retour d'investissement. Une nécessité pour les artistes, selon Bernard Lubat : « *Nous avions seulement demandé un changement d'approche culturelle. Un dialogue. Ce n'était pas une question de gros sous. Nous voulions seulement sortir du fait du prince où l'on va tous les ans demander son enveloppe.* »

LES ÉLUS LOCAUX AGACÉS

Mais le contentieux de l'été 2000, qui paraissait oublié, n'a pas passé le barrage de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine où la droite, majoritaire, ne laisse pas passer une occasion d'embarrasser l'action du président socialiste, Alain Rousset.

Cela fait longtemps que Bernard Lubat agace les élus locaux. La gauche a passé l'éponge d'autant plus facilement que le travail d'Uzeste musical est inscrit depuis longtemps dans la qualité et la notoriété. Mais les élus de droite semblent avoir ouvert la chasse aux subventions qu'ils jugent politiquement incorrectes.

La prochaine commission permanente devrait remettre les choses en ordre, d'autant que même à droite beaucoup d'élus commencent à parler d'une maladresse et que la voix prépondérante du président du conseil régional peut faire pencher la balance en faveur d'un travail qui va bien au-delà des treize salariés de la Compagnie Lubat.

Pierre Cherruau

“ Chopin venait me voir à Nohant, Musset préférerait passer par monum.fr ”
george.sand @ monum.fr

monum

Suivez le guide ! www.monum.fr

EN VUE

Plus personne ne comprend la langue maternelle de **Marie Smith**, 83 ans, originaire de l'Alaska, dernière au monde à parler l'eyak.

« Mes concitoyens apprennent la langue de **Goethe** dans Bild » (quotidien apprécié pour ses gros titres, ses articles brefs et ses photos de pin-up), confiait dans un discours plein d'éloges le président polonais **Aleksander Kwasniewski**, de passage à Berlin.

« 236 », estimait l'an dernier un rapport du gouvernement britannique. « 466 », annonce dame **Jane Ashton-Hibbert**, chargée depuis de l'enquête publique qui tente d'établir le nombre des victimes du docteur **Harold Shipman**, meurtrier en série, « et peut-être 150 de plus ».

Après avoir permis aux chirurgiens de séparer des sœurs siamoises contre l'avis des parents, les juges britanniques autorisent ces derniers à monnayer des interviews pour financer les soins lourds et coûteux du bébé survivant.

L'ancien coureur cycliste colombien **Rafael Antonio Tolosa**, qui avait avalé 125 capsules d'héroïne, a été arrêté à l'aéroport de Bogota où les policiers venaient d'interpeller, avec 40 capsules d'héroïne dans l'estomac, **Gustavo Wilches**, ancien coureur cycliste colombien.

Trahi par ses empreintes digitales, un policier grec avait voulu se venger en dissimulant dans la voiture de l'amant de sa femme, pompier de Missolonghi, des sachets de drogue, à mains nues.

La Société mauritano-française du ciment (Mafci), qui mettait en sac à Nouakchott du ciment fabriqué en France, économisera 29 millions de francs de devises par an, en se dotant d'un matériel de clinkage pour utiliser du gypse local.

« Les chercheurs et les chercheuses d'or devront prospecter séparément », précise, en rouvrant un site aurifère dans l'Etat malais de Terregganu, le parti islamique au pouvoir.

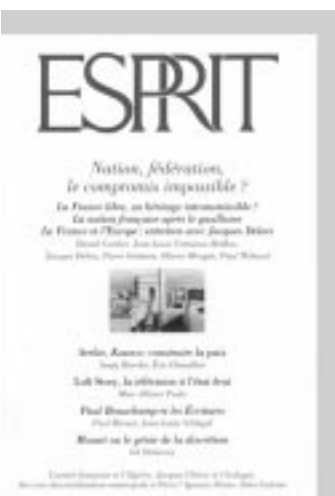
Les prud'hommes de Hongkong préfèrent s'en remettre à une autre juridiction pour décider si le consul général de Hongrie, poursuivi par sa bonne enceinte pour licenciement abusif, peut invoquer l'immunité diplomatique dans ce cas.

Le mari et la femme, octogénaires, interpellés à Orléans, tiraient leur chariot à provisions en rayant, avec une vis enfoncée dans un bouchon de liège, les voitures qui, jour après jour, pare-chocs contre pare-chocs, les empêchaient méchamment de traverser.

Christian Colombani

« Esprit » décortique « Loft Story »

La revue fondée par Emmanuel Mounier dénonce les artifices de l'émission de M6, dont le mécanisme est jugé pire encore que le concept néerlandais initial



chance de devenir célèbres, et même... présentateurs de télévision, bref, quand elle ne met en scène que sa capacité à créer un espace

artificiel qui devient le seul sujet de ses retransmissions ? », s'interroge la revue.

Marc-Olivier Padis, rédacteur en chef d'*Esprit*, fait l'inventaire des diverses critiques qui peuvent être formulées contre « Loft Story », sans oublier le piège diabolique creusé sous les pas de tous ceux qui contestent le principe même de l'émission. Du seul fait qu'ils en parlent, ils participent, qu'ils le veuillent ou non, à la promotion de cette dernière. Rien ne vaut, on le sait, une bonne polémique pour lancer un « produit ». Cela rappelle un peu la vieille hypocrisie qui consistait jadis à afficher en bonne place, à l'entrée des salles de cinéma, la dénonciation par certains organes de presse des scènes osées qu'était censé contenir le film qu'on y montrait...

Un des éléments les plus choquants du dispositif imaginé par

les producteurs de l'émission est le contrat « léonin » par lequel les enfermés du loft se dépossèdent de tous leurs droits, y compris leur droit à l'image, et s'interdisent par avance tout recours concernant « un quelconque dommage moral, physique ou matériel » qu'ils pourraient subir. « Pour définir un tel contrat, suggérons aux juristes de laisser un instant de côté leur code du travail et de reprendre plutôt la lecture de Kafka, de Sade ou le Discours de la servitude volontaire de La Boétie », écrit Marc-Olivier Padis.

SCHIZOPHRÉNIE

La « spécificité française » de « Loft Story » par rapport aux versions expérimentées dans d'autres pays à partir du « concept » créé par la société néerlandaise Endemol mérite également d'être analysée. Ailleurs, il s'agit d'être celui

qui tient le plus longtemps, bref, de battre tous les autres pour obtenir la récompense. C'est peut-être brutal, mais c'est clair. En France, le processus d'élimination se double d'une incitation à former un couple : « Ceux-là même qui doivent se séduire doivent aussi s'exclure. » Les apparences sont plus romantiques, mais cette contradiction incite à la schizophrénie. « Il s'agit en somme, dans cette version francisée, non de tester la résistance de candidats pris individuellement, mais de créer une fusion de groupe adolescent pour, dans un second temps, détruire la communauté, en espérant faire surgir un couple de cette destruction ! » L'exception française était d'avoir résisté, jusqu'ici, à la vague de la « télévision-réalité ». Elle consiste peut-être désormais à en avoir concocté une variété particulièrement tordeuse.

Ce numéro de juin propose également un dossier sur le « feuilleton européen » avec son débat récurrent entre fédéralistes et partisans de l'Etat-nation, un entretien avec Eric Chevillard, qui fut le principal conseiller de Bernard Kouchner au Kosovo, un article sur l'« effet saint Augustin » en Algérie après le colloque consacré à ce « philosophe algérien » et une analyse de Paul Thibaud, ancien directeur d'*Esprit*, sur la validité de l'« honneur inventé » dont de Gaulle fit solennellement don au peuple français en août 1944.

Dominique Dhombres

► www.lemonde.fr/loftstory

DANS LA PRESSE

FRANCE INTER

Bernard Guetta

En Kabylie, terrés depuis deux mois dans leurs locaux, souvent cernés par des foules hostiles, les gendarmes n'hésiteraient plus, depuis lundi, à sortir de nuit pour sillonner en voiture les quartiers les plus agités et y insulter la population par haut-parleur : « Enfants de la France, fils de traîtres ». (...) Des commerces qui refusaient de servir les gendarmes auraient été mis à sac, comme le seraient des permanences des partis politiques kabyles. On

voit des gendarmes se comporter en casseurs, scander par dérision : « Oui, nous sommes des assassins », pire encore, bloquer des ambulances ou tirer des lacrymogènes dans des services hospitaliers. Il y a dans ces comportements un inquiétant avant-goût d'Amérique latine années 1970, escadrons de la mort et terreur de masse, qu'on peut d'autant moins ignorer que des avocats algériens affirment que 111 personnes ayant participé à la manifestation de jeudi dernier à Alger ont disparu depuis et seraient détenues par les forces de l'ordre. La liste de leurs noms est affichée

dans les rues de Tizi-Ouzou, et les prochaines journées s'annoncent particulièrement tendues (...). L'Algérie oscille entre terreur et révolution. Les deux sont compatibles.

LIBÉRATION

Patrick Sabatier

En France, il a fallu attendre plus de quinze ans pour que le gouvernement Juppé, en 1997, interdise l'emploi de l'amiante. Le prix de cette impéritie (le mot est faible) de tous les pouvoirs et le lobbying criminel de certains industriels se chiffre aujourd'hui en milliers de morts par an. L'hé-

catombe, qui tue presque autant que les accidents de la route et plus que tout autre maladie professionnelle, va aller en s'accroissant. Et il n'est même pas certain que tout soit fait encore aujourd'hui pour la juguler, car le déflourage, outre qu'il s'éternise parfois, ne s'effectue pas toujours dans les meilleures conditions. Le gouvernement actuel continue de traîner des pieds pour assumer ses responsabilités puisqu'on attend toujours le décret d'application de sa loi d'indemnisation pour les victimes qui ne pourraient obtenir réparation devant les tribunaux.

www.kriptopolis.com/lssi

En Espagne, le nouveau projet de loi sur Internet inquiète les défenseurs de la liberté d'expression

LA PUBLICATION par le ministère espagnol des sciences et technologies d'un projet de loi « sur les services de la société de l'information » (LSSI) a relancé le débat dans tout le pays sur l'utilité et sur les dangers d'une réglementation de l'Internet. Le webmagazine indépendant *Kriptopolis*, qui traite depuis 1996 de « cryptographie, sécurité et vie privée sur Internet », s'est imposé en quelques semaines comme le leader de la campagne de protestation menée sur le Net contre ce projet. L'équipe éditoriale de *Kriptopolis*, animée entre autres par Carlos Sanchez Almeida, juriste spécialisé dans les technologies nouvelles, a ouvert une rubrique intitulée « L'inquisition est de retour en Espagne. Dites non à la LSSI ! (...) Notre campagne a pour objectif le retrait immédiat de la LSSI. Nous ne nous opposons pas à ce que, ultérieurement, on réglemente les transactions commerciales sur Internet, à condition de ne pas mettre dans le même sac des sites à but lucratif et ceux qui se limitent à diffuser de l'information gra-



tuite. » Les principales critiques de *Kriptopolis* à l'encontre du projet gouvernemental portent en effet sur un article tendant à assimiler tout échange d'informations à une opération commerciale.

Si le texte est adopté en l'état, les sites des ONG, des universités,

les webmagazines gratuits indépendants et même les pages personnelles seront considérés comme des entreprises commerciales, et par conséquent soumis à une réglementation rigoureuse. En particulier, ils devraient faire l'objet d'un enregistrement en bonne et

due forme auprès des autorités : « Prenons le cas d'une ONG traitant des droits de l'homme en Espagne qui n'a pas les fonds nécessaires pour obtenir un nom de domaine ou qui veut rester anonyme. Si la loi était appliquée, elle risquerait une amende de plus de 175 000 euros uniquement pour avoir créé un site Web. » L'adoption de la LSSI signifierait également l'arrêt de mort de *Kriptopolis*, qui milite par ailleurs pour la libre circulation intégrale de tous les procédés de cryptage, permettant aux internautes de sécuriser leurs messages.

Pour s'engager dans la campagne contre la LSSI, les internautes espagnols ont le choix : ils peuvent envoyer une lettre de protestation, dont le modèle est reproduit sur le site, au ministère de la science et de la technologie. Ils sont aussi encouragés à créer des sites miroirs de *Kriptopolis*, pour accroître son impact auprès du public et prévenir toute tentative de censure, directe ou déguisée.

Andrei Stern

SUR LA TOILE

MONTAGE-MIXAGE

Sony-USA a annoncé l'ouverture prochaine d'un site de divertissement audiovisuel à l'usage des possesseurs d'une connexion Internet à haut débit. Il permettra notamment de réaliser des montages vidéo et des mixages son en ligne et en temps réel, à partir de produits Sony ou d'enregistrements amateurs. L'objectif des concepteurs est de « construire un pont entre le matériel grand public de Sony et les productions artistiques de Sony Pictures ». - (AP.)

PARLEMENT

L'Assemblée nationale et le Sénat ont inauguré, le 20 juin, leur nouveau portail Internet commun, destiné à « mieux mettre en valeur le travail du Parlement et la nature bicamérale du système parlementaire français ». L'ensemble des travaux et documents parlementaires seront mis en ligne et actualisés quotidiennement. Le site publie également « les notices biographiques des députés et sénateurs, les ordres du jour et agendas des commissions et délégations, les informations émanant de la présidence du Sénat et de la présidence de l'Assemblée nationale ». www.parlement.fr

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64€
3 semaines (19 n°)	139/21,19€
1 mois (26 n°)	173/26,37€
2 mois (52 n°)	378/57,63€
3 mois (78 n°)	562/85,68€
12 mois (312 n°)	1 980/301,85€

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint

Carte bancaire n° : _____

En France métropolitaine uniquement.

Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chantilly Cedex

Date et signature obligatoires :

Flonflons par Luc Rosenzweig

RENDONS tout d'abord hommage à France 2 d'avoir fait, jeudi soir son métier de chaîne de télévision nationale et hertzienne, en réalisant une spéciale « Tapis rouge » consacrée à la Fête de la musique, quatre heures de vrai direct avec des incursions à moto et en dirigeable dans Paris en goguette. La concurrence faisait comme si cette grande fête populaire n'existait pas, et partait, comme de coutume, à la chasse aux parts de marché avec ses moyens habituels : TF1 avec une série policière, France 3 avec la nième rediffusion du Gendarme de Saint-Tropez, et M6 avec ses cochonneries castaldiennes. Arte bénéficierait de notre indulgence, car elle doit tenir compte de son public allemand, qui se fiche de la Fête de la musique française comme de sa première culotte de peau.

Pour revenir à « Tapis rouge », saluons encore le métier de son animateur, Michel Drucker, qui

gère les aléas du direct avec une telle maestria qu'on l'a surnommé dans le milieu « le Lévitant du PAF », parce qu'il meuble quoi qu'il arrive.

Mais, comme rien n'est jamais parfait en ce bas monde, il nous faut passer, quoi qu'il nous en coûte, à la partie critique de ce bref exposé. Si dans l'ensemble, les chanteurs et musiciens invités étaient honnêtes, et faisaient correctement leur métier, certains n'avaient vraiment pas leur place dans une grande émission de variété populaire. A commencer par le dénommé Daniel Ducruet, qui défraya naguère la chronique en tant qu'époux volage d'une chanteuse éphémère domiciliée à Monaco. Il cherche maintenant par tous les moyens à tirer bénéfice de cette sulfureuse notoriété. Qu'il se taise, et se contente de gérer ses pizzerias sur la côte d'Azur ! Nous avons gardé admiration et estime pour Yannick Noah joueur de ten-

nis. Il n'est pas certain qu'il en soit de même pour le Noah qui chante.

On avait mobilisé Julie Snyder, en disponibilité depuis l'échec de son émission d'avant-soirée, pour faire la tournée des grands ducs, et interviewer les huiles de manière espiègle et festive. Cette agitée venue du froid se croyait maline en essayant de faire chanter les hautes personnalités (échec sur toute la ligne), ou en leur extorquant le « coin coin » qui clôt le refrain de La danse des canards. Catherine Tasca fit cela avec une classe qui laissa la Snyder bouche bée, et Raymond Forni botta en touche. Le maire de Paris, Bertrand Delanoë fut sommé, lui, de compléter les paroles suivantes : « Agadou, agadou, pousse la nana et... » Delanoë, furibard, ne répond pas, et, pour mettre fin à l'agitation québécoise, enlance Julie et lui cloue le bec d'un patin sonore. Habile, le bougre ! La réponse est : « Mouds le café ! »

Eloge de l'auto-pompe

par Pierre Georges

FÊTE DE LA MUSIQUE, le jeu-di. Gay Pride le samedi. En avant la zizique ! On imagine la stupéfaction, et le bonheur, des touristes étrangers devant pareille aubaine : mais quand ne font-ils pas la fête dans ce pays ?

C'est vrai : les Français, les Parisiens, aiment désormais à s'offrir ce qu'une belle jeunesse, aussi rêveuse que raveuse, appelle des méga-teufs. Tout y est prétexte à ces rassemblements nocturnes ou diurnes, déambulatoires et joyeux, qui font vibrer la ville et la vie.

Ce matin, dans la splendeur d'un matin ensoleillé de juin, Paris ressemblait à une vieille belle, ses caniveaux en tire-bouchon. A une ville d'après-nouba, comme accrochée, titubante, à ses réverbères, pour retrouver le chemin de l'ordre et du travail. Une armée de petits hommes verts s'activait à ramasser les déchets, les bouteilles, les canettes métalliques qui, par dizaines de milliers, attestaient que la nuit avait été belle, rude et rudement arrosée. Et les autopompes, gros scarabées verts eux aussi et ventrus, traçaient la route.

A-t-on jamais fait l'éloge de l'autopompe, arrosant municipalement et généreusement les trottoirs et rues de Paris ? Non ? Eh bien voilà, c'est fait ! Justice leur soit rendue ! C'est beau une autopompe verte un matin ensoleillé de juin à Paris ! C'est beau et presque joyeux, comme jadis ces camions aux ridelles de bois venant livrer des pains de glace. Les auto-pompes, vertes toute l'année et œuvrant de même, le sont encore plus l'été venu. Au point parfois qu'on pourrait les imaginer d'espèce migratrice et

abonnées à cette cruelle condamnation de n'être remarquées que quand la saison nous enchante.

Tenez, par exemple, connaissez-vous, Parisiens, quelque chose de plus gai, estivalement gai, qu'une auto-pompe rasant, au petit matin, le marché aux fleurs pour offrir aux bouquets leur double ration de douche ? Ou alors, autre tuyau pour les tourne-opérateurs, savez-vous que chaque jour, selon un rituel immuable et shadokien, les mêmes engins assoiffés viennent pomper l'eau sous les sabots du cheval de Louis XIV, place des Victoires ? Et que la place des Victoires en ruisselle de bonheur ?

Bon, on dira que le chroniqueur doit être un peu à sec, ou tombé sur la tête, pour se lancer ainsi dans l'éloge des pompes à eau. Mais quoi, ces engins-là, outre celui de nous mettre en retard et sans mot d'excuse, ont le don de nous mettre en joie. La douche après la douche, verte et saine habitude. Même que, parfois, les farceurs-nettoyeurs s'offrent un petit plaisir, une bonne giclée par le travers du museau ou de la glace baissée. Et puis, si l'on n'a pas eu la Fête de la musique car l'on travaille nous Monsieur, autant ne pas en gâcher les reliefs !

Il est fort « tendance », ces temps-ci, de célébrer les vraies gens. Et les vrais engins alors ? C'est beau comme un camion de pompiers sans pompiers et sans feu une auto-pompe ! Toujours prêts, toujours disponibles, nos soldats de l'eau ! Toujours à patienter et suivre la moindre manifestation, lances en batterie. Ah les braves gens !

(Cette chronique reprendra le lundi 2 daté 3 juillet.)

Vache folle : le gouvernement est prêt à renoncer à l'abattage systématique des troupeaux

Les experts français ne sont plus opposés à une telle mesure

MARTIN HIRSCH, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afsa), devrait rendre public, lundi 25 juin, un avis concernant une « modulation des mesures de police sanitaire » dans le cadre de la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle). La principale question soulevée est celle du maintien ou de la suspension de la pratique de l'abattage systématique des troupeaux de bovins dans lesquels un cas d'ESB a été diagnostiqué. Les experts français des maladies à prion du comité présidé par le professeur Dominique Dormont, réunis sous l'égide de l'Afsa, viennent pour leur part d'examiner l'ensemble des données scientifiques qui pourraient conduire à modifier les pratiques en vigueur. Mis en place dès 1991, date de l'émergence de l'ESB en France, l'abattage systématique - qui n'a jamais été mis en œuvre en Grande-Bretagne - est d'emblée apparu aux yeux des responsables sanitaires français comme une mesure essentielle de protection de la santé publique. En dix ans, près de trente mille bovins ont ainsi été abattus et détruits. Depuis plus d'un an, la Confédération paysanne, à la différence de la FNSEA, en dénonçait le principe et les conséquences.

Les experts du comité Dormont observent que différents éléments sont venus modifier, ces dernières années, l'analyse qui peut aujourd'hui être faite de l'exposition de la population au risque de contamination de la population par l'agent pathogène responsable de la forme humaine de la maladie de la vache folle. La principale mesure

préventive a été l'élimination progressive, organisée à partir de l'été 1996, des abats pouvant être considérés comme potentiellement contaminés. L'usage des farines animales a été interdit et le dépistage *post mortem* systématique des bovins âgés de plus de trente mois destinés à entrer dans la chaîne alimentaire humaine a été mis en œuvre au début de l'année. Cette mesure devrait d'ailleurs bientôt être élargie à tous les animaux âgés de plus de 24 mois.

Sous réserve de la bonne application de la totalité de ces mesures de police sanitaire - une question dont ils prennent garde de souligner qu'elle est du ressort exclusif des responsables de la gestion du risque sanitaire - une majorité des membres du comité Dormont estime que « d'un strict point de vue scientifique » et « en termes de santé publique et de maîtrise de la santé animale » il est désormais possible « d'envisager de mettre en place un abattage sélectif des bovins » dans les troupeaux atteints par l'ESB. Une série de précautions devraient toutefois être respectées. En toute hypothèse l'animal atteint et la totalité de sa descendance devront être abattus et détruits. Au sein de l'élevage concerné seuls les animaux nés après l'application effective de l'interdiction des farines de viandes et d'os dans l'alimentation animale pourront être épargnés. Dans ce cadre les animaux conservés dans l'exploitation pourront être considérés comme « normaux ».

Les experts préconisent d'autre part, pour vérifier *a posteriori* la pertinence de leur analyse, d'effectuer de manière systématique un test de dépistage de l'infection

chez tous les animaux restants et ce quel que soit leur âge. Quelques membres du comité Dormont jugent que l'on pourrait aller plus loin en ne procédant qu'à l'abattage et à la destruction du seul animal infecté, une disposition qui permettrait selon eux de minimiser d'éventuelles conduites de sous-déclaration des cas suspects d'ESB ainsi que le volume des farines carnées issues de la destruction des animaux devant être stockées. Les membres du comité Dormont ne manquent pas de souligner le fait qu'ils ne disposent pas du paramètre essentiel dans l'analyse qui pourrait être faite de la possible évolution de l'épizootie au Royaume Uni, la Grande Bretagne n'ayant toujours pas - à la différence notable des autres pays de l'Union européenne - entamé de campagne de dépistage systématique de ses bovins. Les premières données, confidentielles, dont on dispose sur ce point ne sont nullement rassurantes.

Dans l'attente de l'avis de l'Afsa, Jean Glavany, ministre de l'agriculture, a accordé, jeudi 21 juin, un « sursis » à un troupeau de Wilwisheim (Bas-Rhin) au sein duquel on venait de diagnostiquer un cas d'ESB. Le préfet du Bas-Rhin a précisé que le ministère avait accepté de « différer » l'abattage de ce troupeau jusqu'à parution d'un avis « relatif à une levée éventuelle de l'obligation d'élimination totale des animaux concernés par les cas d'ESB ». Le premier cas de vache folle du Bas-Rhin avait été détecté le 21 mai. Les 87 bêtes du troupeau auraient dû être abattues le 21 juin.

Jean-Yves Nau

Louissette Ighilahriz et le MRAP portent plainte pour « crimes contre l'humanité »

LOUISETTE IGHILAHIRIZ, dont le récit publié voici un an dans *Le Monde* des tortures subies en 1957 est à l'origine du débat actuel sur la guerre d'Algérie, devait déposer plainte, vendredi 22 juin dans l'après-midi pour « crimes contre l'humanité », devant le doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris. Le MRAP s'est associé à cette plainte avec constitution de partie civile qui vise les tortures dont M^{me} Ighilahriz, militante de l'indépendance algérienne, a été victime pendant la bataille d'Alger de la part de militaires français.

La plainte contre X..., rédigée par Pierre Mairat, avocat de l'association antiraciste, nommée « le capitaine Graziani, qui agissait sous les ordres du général Massu et du colonel Bigeard ». « Louissette » avait été sauvée in extremis par un médecin militaire horrifié en constatant les marques de sévices. Estimant que la notion de « crimes contre l'humanité », imprescriptible par définition, s'est « considérablement élargie » depuis 1945, M^{me} Mairat souhaite que la justice qualifie ainsi les faits de torture, ce qui rendrait inopérante la loi d'amnistie.

DÉPÊCHE

■ **CINÉMA** : Peter Schneider, président des Studios Disney, a annoncé sa démission, jeudi 21 juin. Ce départ coïncide avec le flop des superproductions *Pearl Harbor* et *Atlantis* et fait suite à plusieurs départs de dirigeants de Disney. Dès le deuxième week-end, les recettes nord-américaines de *Pearl Harbor* avaient chuté de 50%, pour s'effondrer d'autant au cours du troisième.

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Quelles femmes choisirez-vous d'être dans les prochaines 24 heures ?

Twenty-4[®]
by Patek Philippe

Pour information: Patek Philippe, 10 Place Vendôme, 75001 Paris. Tél : (01) 42 44 17 77. www.patek.com

Les policiers boudent l'appel au secours, laissant agir les violeurs

AU COMMISSARIAT de Grasse (Alpes-Maritimes), Police-Secours ne répond pas toujours. Un policier a été mis en examen pour « non-empêchement d'un crime ou d'un délit contre l'intégrité corporelle » et écroué à la maison d'arrêt de Draguignan (Var). Deux de ses collègues ont été mis en examen pour « non-assistance à personne en danger » et « faux » ; ils ont été libérés en liberté. Tous trois sont soupçonnés d'avoir tardé à répondre à un appel d'une personne dénonçant une agression qui fut suivie d'un viol.

Dans la nuit du 16 au 17 mars, le commissariat reçoit un appel téléphonique. Un homme indique que plusieurs personnes sont en train de forcer la porte de l'appartement qu'il habite avec sa compagne dans le centre de Grasse. Le fonctionnaire ne donne pas suite. Selon des sources policières, ce couple appelle régulièrement le commissariat pour des problèmes mineurs, et, ce jour-là, la patrouille est occupée à une intervention jugée prioritaire.

Quatre jeunes gens pénètrent pourtant dans l'appartement, qu'ils saccagent et cambriolent. L'homme est neutralisé. Et trois des quatre agresseurs, dont deux sont des mineurs, violent sa compagne. Après un nouvel appel, les policiers finissent par se rendre sur place, plus d'une heure et demie après les faits. Ils n'alertent pas de médecin pour prendre en charge la victime, pas plus qu'ils ne prévien-

nent un officier de police judiciaire. Sur place, ils dédaignent de saisir un préservatif usagé abandonné par les violeurs. Une fois rentrés au commissariat, ils se contentent d'une simple main courante, dont ils expurgent l'heure du premier appel.

Sur plainte des victimes, une information judiciaire est ouverte, notamment pour « viol en réunion ». L'expertise du téléphone cellulaire du compagnon de la victime permet d'établir qu'il y a bien eu un appel au commissariat. Des confrontations sont organisées au cours desquelles, selon une source judiciaire, les policiers produisent de fausses déclarations. L'enquête dévoile en outre des fraudes systématiques dans les horaires de prises de service au commissariat de Grasse.

Parmi les trois policiers mis en cause, un seul est écroué. Il s'agirait, selon des sources judiciaires, du fonctionnaire qui avait réceptionné l'appel au secours et n'y avait pas donné suite. Circonstance aggravante : ce policier aurait également refusé de se rendre sur place à l'issue du second appel, préférant partir en patrouille dans une voiture de service avec un adjoint de sécurité. A Grasse, les collègues des trois policiers s'indignent que les deux mineurs mis en cause dans le viol aient été remis en liberté. Le parquet dénonce dans le dérapage policier « un dysfonctionnement majeur ».

Pascal Ceaux

Angelo Rinaldi élu à l'Académie française

CHRONIQUEUR littéraire au *Nouvel Observateur* et romancier, Angelo Rinaldi a été élu jeudi 21 juin à l'Académie française au premier tour de scrutin par 15 voix sur 29 votants. La romancière Frédérique Hébrard - fille de l'académicien André Chamson - a obtenu 6 voix et Charles Dedeyan 2. Six bulletins marqués d'une croix (exprimant le refus de tous les candidats) ont aussi été comptabilisés. Angelo Rinaldi remplace José Cabanis, décédé le 6 octobre 2000.

Né le 17 juin 1940 à Bastia, Angelo Rinaldi a été, pendant une dizaine d'années, journaliste à *Nice-Matin* et à *Paris-Jour* avant de devenir en 1972 critique littéraire à *L'Express*. En 1986, il quitte cet hebdomadaire, mais y revient après un passage éclair au *Point*. En août 1998, il démissionne et rejoint *Le Nouvel Observateur*. Récemment, il avait rassemblé un choix de ses articles littéraires de *L'Express* chez Plon, avec une préface de Jean-François Revel, sous

le titre *Service de presse* (« Le Monde des livres » du 11 juin 1999). Capable d'admiration, notamment pour les grandes œuvres du passé, le nouvel académicien s'est fait une réputation de critique sévère, aux traits pointus et redoutés.

Quelques écrivains contemporains notables, aussi bien étrangers que français, en ont pâti - tel Milan Kundera, qui vient justement de se voir attribuer, par la même académie, le Grand Prix de littérature française. Angelo Rinaldi est également l'auteur d'une dizaine de romans dont le premier, *La Loge du gouverneur* (1969), obtenait le prix Fénelon, et le deuxième, *La Maison des Atlantes* (1971), le Femina. Citons également : *Les Dames de France* (1977), *La Dernière Fête de l'empire* (1980), *Les Roses de Pline* (1987), *Les Jours ne s'en vont pas longtemps* (1993), *Dernières nouvel-*

les de la nuit (1997) et *Tout ce que je sais de Marie* (2000). Il est passé de Denoël à Gallimard puis à Grasset, pour revenir l'an dernier dans le giron de Gallimard.

Après cette élection, trois fauteuils restent à pourvoir : ceux de Louis Leprince-Ringuet, Jacques Laurent et Jacques de Bourbon-Busset. Dans un entretien au mensuel *Lire* de juin, Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française, interrogée sur les possibles futurs candidats, évoquait, outre le nom d'Angelo Rinaldi, ceux de Frédéric Vitoux, « qui a également un bon profil », et François Taillandier. « Mais attention, a-t-elle ajouté, à ne pas gâcher des chances en avançant des noms trop tôt. Je peux citer aussi Paule Constant. Je pense aussi à Michel del Castillo, Diane de Margerie... »

Patrick Kéchichian